

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4117 du Jeudi 17 Mars 2022 - 69^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

OPPOSITION



L'UDH- Yuki se remet en selle

Guy Brice Parfait Kolélas (P.3)

VIE DES PARTIS

UPADS: Honoré Sayi réhabilité !

(P.3)



DISPARITION

Décès à Paris de Martin Parfait Aimé Coussoud- Mavoungou

Ancien ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, des petites et moyennes entreprises, chargé de l'artisanat, puis de la Recherche scientifique, Martin Aimé Parfait Coussoud-Mavoungou est décédé le 14 mars 2022 à Paris, en France, des suites d'une cirrhose de foie, à l'âge de 63 ans.



Il fait ses études primaires à Les Saras, dans le Kouilou, et secondaires au séminaire catholique de Loango et au collège d'enseignement général Monseigneur-Carrie actuellement Trois-Glorieuses, et au lycée Karl-Marx, à Pointe-Noire.

Après son baccalauréat, il s'inscrit à l'Université Marien-Nguabi où il obtient une licence en droit privé, en 1980.

Admis à l'université Bordeaux I, en France, il obtient une maîtrise de droit des affaires en 1982. Puis un certificat de droit maritime et aérospatial à l'université de Nantes en 1983 et un diplôme d'administrateur des affaires maritimes à l'université de Bordeaux, en 1985.

Il est le sixième Congolais à satisfaire à ce diplôme.

En 1985, il est chargé de l'administration des gens de Mer (Marine Marchande), dont il devient directeur en 1987, avant d'être directeur de la Navigation et de la Sécurité maritimes (Marine marchande) en 1991.

De 1997 à 1999, il est chargé de mission aux affaires maritimes auprès du ministre de la Marine marchande. De 1999 à 2002, il est conseiller aux transports maritimes et fluviaux du ministre des Transports, de l'aviation civile, chargé de la marine marchande.

Dans le même temps, il va occuper les postes d'administrateur du Port autonome de Pointe-Noire, du Conseil congolais des chargeurs, de la Société Intels Congo et de la SACOMAB.

Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a aussi occupé des fonctions parlementaires.

Bénéficiant de la confiance du Chef de l'Etat, il a été, tour à tour, nommé ministre des PME, chargé de l'Artisanat, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, chargé de la marine marchande.

En janvier 2021, il est nommé secrétaire permanent du Comité interministériel sur l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales.

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Attention, arnaque !

Dans une circulaire datée du 12 mars 2022, l'abbé Michel Bordan Bébert Kimbouani Ntsoki, chancelier de l'archidiocèse de Brazzaville, met en garde contre les associations de malfaiteurs. Ci-dessous le libellé de cette circulaire:

« Chers frères et sœurs, depuis quelques jours l'Archevêque et ses services reçoivent plusieurs alertes d'actes d'escroquerie orchestrés en son nom ou au nom des autres Evêques du Congo. De supposés prêtres, ex-prêtres et amis du nouvel Archevêque vont dans des familles offrant des services d'accompagnement spirituels contre paiements. Jusque-là, les témoignages nous ont fait part des grosses sommes qui ont été escroquées par ces malfaiteurs, laissant leurs victimes dans l'angoisse et la détresse totales.

Voilà pourquoi, je viens par la présente attirer l'attention de chacun et de chacun de vous en ce qui concerne les accompagnements spirituels. Les prêtres de l'Eglise Catholique romaine n'ont pas coutume d'aller dans des maisons ou dans des coins privés pour offrir des "soins spirituels".

Le prêtre de l'Eglise catholique romaine est rencontré dans une église, plus précisément, au presbytère ou dans un bureau paroissial. Jamais en dehors de ces lieux... sauf-ci ce dernier est bien connu de la famille ou des personnes qui l'accueillent ou l'invitent chez elles.

Concernant les demandes d'argent, l'Archevêque de Brazzaville n'a donné mandat à aucune personne pour agir en son nom. Ce sont des actes d'escroquerie qu'il ne faut plus laisser passer. Bien au contraire, il est de votre devoir de citoyen de les dénoncer à la police ou à la gendarmerie pour d'éventuelles interpellations.

Dans l'espoir que ce message vous invitera à la vigilance, je vous souhaite une bonne marche vers Pâques. »

PORTRAIT

Arlych Madzou-Moukassa, l'enfant de la rue devenu chef cuistot



Le « Médaille de Ouidah » (P.22)

Coup d'oeil en biais

On reparle de la cimenterie
Dangoté ciment Congo

EDITORIAL

Comme un air
de sagesse



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
CABINET

UNITE DE GESTION DU PROJET REDISSE IV

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 003 /UC-REDISSE IV/SPM/2022 DU 9 AU 11 MARS 2022 LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR ASSURER LA FONCTION D'AUDIT INTERNE DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE CENTRALE (REDISSE IV).

(Publication du 9 au 11 Mars 2022)

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Mondiale, un financement de l'ordre de 15 Millions de dollars (crédit) pour la mise en œuvre de la phase IV du Projet Régional de Renforcement des systèmes de surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique Centrale. La durée du projet est de cinq (5) ans et ses interventions doivent s'exécuter au cours de période allant de 2020 à 2024.

Le projet s'est fixé deux objectifs de développement, à savoir, (i) renforcer les capacités intersectorielles nationales et régionales en matière de surveillance collaborative des maladies et de préparation aux épidémies dans la région de la CEEAC et (ii) d'apporter une réponse immédiate et efficace aux crises ou situations d'urgence éligibles.

Pour faciliter sa mise en œuvre, le projet REDISSE IV est structuré en quatre composantes comme suit:

Composante 1: Renforcement des capacités de surveillance et de laboratoire pour une détection rapide des épidémies.

Composante 2: Renforcement des capacités de planification et de gestion des urgences pour réagir rapidement aux épidémies.

Composante 3: Développement des ressources humaines en santé publique.

Composante 4: Renforcement des Capacités Institutionnelles, Gestion, Coordination et plaidoyer.

L'UC-REDISSE IV, à travers ces Termes de référence, se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de l'IDA pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat relatif aux services du Consultant (cabinet/firme) chargé d'assurer, à temps partiel, la fonction d'audit interne au sein du projet.

Le Consultant (cabinet/firme) d'audit interne a pour mission principale de s'assurer de l'application, par l'UCP, des procédures édictées par les manuels de procédures dans les domaines de l'administration générale, de la gestion financière et de la

passation des marchés.

PROFIL DU CABINET/FIRME POUR LA MISSION

Le Consultant doit:

- Être un Cabinet (firme) d'Audit indépendant et/ou d'Expertise Comptable de réputation internationale, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF;

- Avoir en place un système de contrôle qualité, documenté et vérifiable, destiné à fournir l'assurance raisonnable que le cabinet et son personnel se conforment aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires, conformément à la Norme Internationale de Contrôle Qualité (International Standard on Quality Control, ISQC 1) «Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques, et d'autres missions d'assurance et de services connexes».

- Avoir une expérience confirmée d'au moins 10 ans en audit des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale.

- Avoir une expérience confirmée (5 ans au minimum) en audit interne des projets de développement notamment ceux financés par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, BAD, Union Européenne, Foreign Commonwealth and Development Office (précédemment Department for International Development (DFID)) Les expériences antérieures du cabinet en audit des projets de développement dans le secteur de la Santé est un atout.

Le personnel clé de la mission devra être composé de:

1. L'Associé signataire du rapport doit être un Expert-comptable diplômé et membre d'une association professionnelle d'Experts Comptables.

2. Un chef de mission, Expert-comptable Diplômé et signataire des rapports, justifiant d'au moins 10 ans d'expérience d'audit financier et comptable des projets de développement financés par les bailleurs

de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale ;
3. Un auditeur sénior, titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 ans en comptabilité ou finances ou audit ou sciences commerciales ou sciences économiques et justifiant d'une expérience d'au moins 5 ans d'expérience d'audit financier et comptable ou en contrôle de gestion des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale.

4. Un Spécialiste en passation de marchés ayant au moins un diplôme niveau BAC + 5 et justifiant d'une expérience de cinq (05) ans dans la passation de marchés des projets financés par des bailleurs de fonds, des expériences avec la Banque mondiale seront un atout.

L'Unité de Coordination du Projet REDISSE IV invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les prestataires intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (Plaquette d'informations détaillées avec des références concernant l'exécution de contrats analogues et lettre de motivation).

Un prestataire sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultants en date de juillet 2016 révisés en novembre 2017 et août 2018.

Les prestataires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de référence à l'adresse ci-dessous du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le vendredi 1er avril 2022 à 14 heures:

Unité de Coordination du Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique Centrale (Phase IV) (REDISSE IV) - située au n°1 de la rue Lucien FOUNERO Baongo-Brazzaville-République du Congo.

E-mail: passationdesmarchesredisse@gmail.com

Tél. + 242 : 05 333 50 51/06 930 95 07.

Fait à Brazzaville, le 9 mars 2022

Le Coordonnateur de l'UG-REDISSE IV,

Jean Pierre OKANDZE ELENGA

OFFICE NOTARIAL

de Me Chimène Prisca Nina PONGUI

sis à Brazzaville (République du Congo) / 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»

B P : 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79

E-mail: etudepongui2@gmail.com

KIBICZECH

Société A Responsabilité Limitée / au capital social de 1 000 000 de Francs CFA
siège social: Dolisie (République du Congo) / quartier Aéroport (derrière le tarmac)

RCCM : CG/DOL/22 B 004

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le vingt-trois février deux mil vingt-deux et enregistré à Dolisie, le vingt-huit février de la même année à la recette des Impôts de Dolisie, sous le Folio 003/1 numéro 025, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «KIBICZECH», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée

Objet: La société a pour objet:

- la production agricole; - l'élevage des Autruches; - la transformation des produits agricoles; - la transformation des produits de l'élevage; - la vente de produits agricoles et agro-alimentaires; - la vente de services liés à l'agriculture et à l'agro-alimentaire; - le négoce et la transformation de tous produits nécessaires à l'agriculture et à l'agro-alimentaire; - l'importation et la commercialisation de vivres frais; - la conservation de tous produits issus de l'agriculture et de l'élevage; - l'importation et la commercialisation des aliments de bétail; - la production et la commercialisation des aliments de bétail.

Siège social: Dolisie (République du Congo), quartier Aéroport (derrière le tarmac).

Capital social: un million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100.

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-trois février deux mil vingt-deux, de la société susnommée, enregistré à Dolisie, le vingt-huit février de la même année à la recette des Impôts de Dolisie, sous le Folio 003/1 numéro 025, les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par les associés.

III- Suivant Procès-verbal de la réunion de nomination du gérant non statutaire en date à Dolisie du quinze février deux mil vingt-deux reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-trois février deux mil vingt-deux, de la société «KIBICZECH» SARL, enregistré à Dolisie, le vingt-huit février de la même année à la recette des Impôts de Dolisie, sous le Folio 003/01 numéro 025, les associés ont nommé en qualité de gérant, Monsieur Yvon DIELE, pour une durée non limitée.

Immatriculation: l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dolisie a été effectuée, le vingt-huit février deux mil vingt-deux, sous le numéro CG/DOL/22 B 004.

Pour avis & mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.

Tél.: (00242) 04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244-E

-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com République du Congo

ANNONCE LEGALE

CONSTITUTION

«SISSE'S CIE»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE / Au Capital de 1.000. 000 FRANCS CFA
Siege Social 20, avenue Nelson Mandela, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2022-B12-00053. REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 2 mars 2022, enregistré au Bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 3 mars 2022, sous Folio 041/20, numéro 0905, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale: Société à responsabilité limitée (SARLU);

Objet social: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- L'agriculture;
- L'import-export;
- Le transit;
- La logistique et le transport;
- La vente des textiles;
- La location des véhicules roulants et des camions remorqueurs;
- La vente des matériaux et la location des matériels de construction;
- Le dédouanement en IM4, IM5, IM8, IM9, EX1 et autres;
- La manutention;
- La consignation;
- L'exploitation forestière.

Dénomination: «SISSE'S CIE».

Siège social: Brazzaville, 20, avenue Nelson Mandela, Centre-ville, République du Congo.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution

anticipée ou prorogation prévus par les statuts.

Capital social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les associés;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 2 mars 2022 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 3 mars 2022, sous folio 041/21, numéro 0906, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par les associés.

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 2 mars 2022, Monsieur ALHIOU Sissé Monyenge et Mademoiselle MOUE-BARA NGUESSO Johannie Tania, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, ont respectivement été désignés comme gérant et cogérante, pour une durée illimitée.

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 8 mars 2022, sous le numéro CG-BZV-01-2022-B12-00053.

Pour avis,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.

VIE DES PARTIS

UPADS: Honoré Sayi réhabilité !

Parti de l'opposition, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS) a organisé du 12 au 13 mars dernier à son siège à Diata, dans le premier arrondissement de Brazzaville, la 4^e session ordinaire de son bureau politique et de son conseil national. Le thème a été: «Dans l'unité, l'ordre et la discipline, engageons-nous à renforcer notre parti». Les travaux ont été présidés par Pascal Tsyaty-Mabiala, premier secrétaire de l'UPADS et chef de file de l'opposition.

L'UPADS, le parti fondé par Pascal Lissouba, s'est fixée comme objectif d'améliorer significativement sa représentativité sur l'échiquier politique national. Les élections législatives et locales prochaines sont donc cruciales pour cette formation politique qui entend reconquérir le pouvoir.

Dans son allocution, le premier secrétaire de l'UPADS s'est apesanti sur les événements qui ont impacté la vie de ce parti, notamment la célébration de son 30^e anniversaire, la levée du deuil porté en mémoire du président fondateur et le travail accompli par le comité de conciliation pour l'unité et le rassemblement au sein du parti. Sur la vie du parti, Pascal Tsyaty-Mabiala a fait savoir que l'élection présidentielle de 2021 à laquelle l'UPADS n'a pas pris part a failli déstabiliser sa formation politique. «Un débat malsain s'y est installé quant à savoir si la non-participation à l'élection présidentielle décidée par le conseil national le 30 janvier 2021 valait boycott. Ce qui a motivé la descente du secrétaire national à la base pour repréciser notre position, en appelant nos militants à remplir leur devoir citoyen et républicain», a-t-il expliqué.

Le premier secrétaire de l'UPADS est revenu sur la nomination d'Honoré Sayi, porte-parole du parti et président du groupe parlementaire à l'Assemblée nationale au Gouvernement. «La nouvelle a fait l'effet d'une bombe. En application de nos textes, et à titre conservatoire, le secrétariat national l'a immédiatement suspendu du parti... Une campagne d'explication s'en est suivie pour dissiper tout malentendu, et surtout pour lever tout soupçon d'accord secret entre l'UPADS et le pouvoir qui se susurrerait sur toutes les lèvres», a indiqué Pascal Tsyaty-Mabiala.

Le délai de six mois de suspension prévu par les textes fondamentaux étant passé, le conseil national a décidé de la levée de cette mesure. Honoré Sayi se voit ainsi réhabilité dans son statut de membre de l'UPADS. «Il ne s'agit pas d'une simple levée de sanction, mais l'expression de notre capacité de l'assumer... Rien n'est statique en politique, tout est en perpétuel mouvement. Le plus important, c'est de croire en ce que nous sommes et en ce que nous voulons être demain... Le débat interne s'arrête dès que le plus grand nombre a décidé», a déclaré le premier secrétaire de l'UPADS. Pascal Tsyaty-Mabiala a rappelé que l'histoire des grands partis politiques a toujours été

une succession d'adaptations aux évolutions de la société. Il est revenu sur l'élection présidentielle de 2016. «Nous avons décidé de prendre acte des résultats proclamés par la Cour constitutionnelle, pendant que nombreux d'entre nous, radicalisés, et rangés derrière des intérêts politiques totalement étrangers aux leurs, rejetaient rageusement cette option. Que serait l'UPADS aujourd'hui si nous avions écouté les marchands d'illusions dont les discours allaient jusqu'à vouloir nous interdire de participer aux élections législatives de 2017, en solidarité avec la guerre dans le Pool et avec nos amis croupissant dans les geôles du pouvoir? Que sont-ils devenus ces partis politiques et ces personnalités pourtant de grande qualité? Certains d'ailleurs commencent à battre en retraite», a-t-il affirmé.

L'heure des grands choix est arrivée, a dit Pascal Tsyaty-Mabiala. «L'UPADS a encore de beaux jours devant elle, pourvu que ses membres fassent preuve de solidarité et de responsabilité. Les élections qui pointent à l'horizon sont cruciales pour la survie du parti. Notre conscience est interpellée pour que, plus jamais, nous ne retombions dans les erreurs du passé, faites de querelles vides et des divisions puérides. Le



Pascal Tsyaty-Mabiala



Honoré Sayi

parti a besoin d'élus. Mais des élus qui comprennent le sens de son combat politique, de son ambition. C'est pourquoi, en toute objectivité et en toute impartialité, nous devons choisir nos candidats et préparer les futures victoires. J'entends par là les victoires communes et non des positions individuelles pour satisfaire les ambitions inavouées», a-t-il averti.

L'UPADS a réaffirmé sa participation aux législatives et locales et les différents candidats sélectionnés ont été investis provisoirement par le conseil national. L'investiture officielle et définitive aura lieu après le forum sur l'unité et le rassemblement au sein de ce parti qui se tiendra avant les législatives et les locales. «Pour ceux qui ont favorablement répondu à l'appel de rassemblement, nous leur ouvrons grandement les portes. L'UPADS reste un bien collectif, ils reviennent donc chez eux pour contribuer à l'élévation de cette maison commune. La direction du parti mettra très rapidement en place un groupe de travail pour donner la preuve nécessaire à

la tenue de ce forum. Cette rencontre permettra de nous parler franchement, de lever les zones d'ombre et de repartir d'un bon pied afin d'élargir notre base qui a tant souffert de nos querelles. Quant à ceux qui ne voudront pas nous rejoindre, cela constituera la preuve de leur plan de destruction du parti. Nous le regretterons, mais au moins, nous aurons tout essayé et il ne nous sera plus reproché, soi-disant, de prendre l'UPADS en otage comme le fait croire une certaine opinion», a-t-il affirmé, tout en appelant à la vigilance. «La Commission électorale indépendante, c'est nous même. Nos militants doivent se mobiliser afin de mieux gérer le processus électoral et protéger nos résultats. Arrêtons avec ce discours défaitiste: on a volé notre victoire; on a triché! Plutôt, soyons les hommes et des femmes animés par la volonté de gagner et qui sont prêts à relever n'importe quel défi pour réaliser cet objectif», a conclu Pascal Tsyaty-Mabiala.

Cyr Armel YABBAT-NGO

OPPOSITION

L'UDH-Yuki se remet en scelle

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire à son siège de MPissa, à Bacongo (2^e arrondissement de Brazzaville), le parti fondé par le défunt Guy Brice Parfait Kolélas, PAKO, a fini par surmonter ses dissensions. Yuki se remet résolument en ordre de bataille en vue des prochaines élections et veut privilégier le dialogue, la réconciliation et la paix.



Guy Brice Parfait Kolélas

Au siège de l'UDH Yuki samedi 12 mars dernier, c'était l'atmosphère des jours d'effervescence. A part de petits comités discutant plus véhémentement sur les dernières péripéties au sein du parti, notamment entre les pro-réforme et les partisans du statu quo, l'assemblée généra-

le a été rondement menée. Prévue à 9h, elle n'a démarré qu'à 11h30 mais les choses sont allées bien vite: minute de silence en mémoire de Guy Brice Parfait Kolélas; allocution de Joseph Badiabo Dadys, secrétaire général; allocution de Pascal Nguanou, président du parti par intérim. Avec, à la fin, le

communiqué final des travaux lu par Diop Mahoukous, du département de la communication.

L'Union des démocrates humanistes Yuki revient de loin! Parti parmi les plus importants du Congo classé 2^e ou 3^e suivant les statistiques des différentes échéances électorales au Congo, Yuki a connu un véritable tremblement de terre l'an dernier, en pleine élection présidentielle, avec la mort de son président et fondateur, Guy Brice Parfait Kolélas. C'était le 21 mars 2021 à Paris où il avait été évacué.

Ensuite a suivi un long et pénible feuilleton pour l'organisation des obsèques de celui qui est mort, officiellement, des suites du coronavirus. Dissensions au sein du parti, au sein des familles et entre eux, suspicions d'empoisonnement: tout cela est désormais derrière l'histoire de ce parti. PAKO a pu être enseveli, en France, près d'un an après son décès. A Brazzaville, le parti va célébrer lundi prochain en l'église Saint-Pierre Claver de Bacongo, l'An1 de la disparition du fondateur.

Appel pressant à tous au sein du parti «à se surpasser et à

Editorial

Comme un air de sagesse

Un peu comme s'ils s'étaient donnés le mot, deux grandes formations politiques du pays ont ressenti le besoin de s'ébrouer avant les prochaines élections. L'UPADS de Pascal Tsyaty Mabiala et l'Union des humanistes UDH-Yuki du défunt Guy Brice Parfait Kolélas ont pris courage et remis la réconciliation et le dialogue inclusif au goût du jour. La sagesse aurait-elle brusquement décidé de faire étape au Congo?

La réponse est sans illusions. Nous savons nos politiques roublards et spécialistes des feintes les plus déroutantes. Nous savons que plus les échéances électorales vont se rapprocher et plus les paroles les plus mielleuses seront de moins en moins suivies d'effet et de consistance. Nous ne comptons plus le nombre des «Je jure», «Plus jamais ça» et autres «Ce qui nous divise est moins fort que ce qui nous unit». Nos hommes et femmes politiques savent tellement bien parler qu'on en regretterait de devoir les confronter aussi aux faits et aux actes. Leurs actes passés, avant de nous saouler avec les promesses de ce qu'ils feront sans y croire eux-mêmes. Nous sommes conscients de ce que les temps sont durs, ce n'est pas une raison pour promettre de s'attaquer aux combats les plus ardues. Pas plus maintenant que pendant les élections des années prochaines, la lutte contre la corruption, le respect des droits de l'homme, la garantie d'un Etat de droit, la gestion saine de nos finances publiques et même l'organisation transparente et incontestée de nos élections ne connaîtront un début d'exécution.

Deux partis politiques ont décidé l'un, de réintégrer en son sein un militant (devenu ministre) et de suspendre sa sanction pour avoir rompu avec la discipline qui maintient l'UPADS loin des allées du pouvoir. Et l'autre, de rappeler à lui ceux qui commençaient à faire dissidence, alors que son président-fondateur repose loin de ses terres natales et de militance, tombé en pleine joute électorale l'an dernier. Alors, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes? Non. Parce que, pas plus une hirondelle que deux, ne peuvent suffire à appeler le printemps.

Et puis, ces rabibochages qu'on dirait commandités, ne rassurent pas sur la nature même des formations politiques qui ont ressoudé leurs liens en interne. Comment continuer à se prévaloir de l'opposition tout en étant au Gouvernement? Et comment parler de réconciliation à l'UDH-Yuki, lorsqu'une portion, peut-être minoritaire pour le moment, pousse vers un surpassement des règles qui sont pourtant l'héritage le plus tangible laissé par Guy Brice Parfait Kolélas. Il nous faudra voir si, après les élections, toutes les proclamations d'amour tiendront.

Albert S. MIANZOUKOUTA

œuvrer pour le seul combat collectif en adéquation avec le message testamentaire de notre regretté président, Guy Brice Parfait Kolélas, car ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise», a relevé Joseph Badiabo dans son intervention. Lui, qui était accusé de mener la dissidence, a trouvé les mots d'apaisement et insisté sur l'unité et la cohésion à consolider «sous la houlette du premier vice-président et président par intérim du parti Pascal Nguanou», a-t-il souligné, soulevant les vivats d'une salle conquise.

Pour Pascal Nguanou, le président par intérim, ce 12 mars est une date à inscrire «en lettres d'or dans les annales de l'histoi-

re». Une date qui «marque la fin des soubresauts qui ont conduit le parti au bord de l'implosion; heureusement que nous nous sommes ressaisis». Il a fait applaudir les frères et sœurs «qui ont eu le courage politique de rejoindre le parti et de continuer la mission qui nous a été confiée par notre défunt président». Il a énoncé la feuille de route qui sera observée par l'UDH Yuki pour le temps qui court jusqu'aux prochaines élections législatives et locales et qui passe aussi par la mise en place d'une commission d'investiture et d'une commission organisatrice du prochain congrès, qui sera probablement électif.

A.S. MIANZOUKOUTA

DEPARTEMENT DU POOL

Grande marche des femmes à Ignié

La communauté internationale a célébré le 8 mars dernier, la Journée internationale des droits de femmes. À Ignié, dans le département du Pool, cet évènement a été marqué par une grande marche festive conduite par l'administrateur-maire de cette communauté urbaine, Assitou Kamara Somi.

Ces femmes venues du district d'Ignié et des villages environnant étaient déterminées à réaffirmer leur engagement dans le combat qu'elles mènent au quotidien. Surtout dans la lutte contre les violences faites aux femmes. La marche accompagnée par une fanfare est partie du rond-point, situé à l'entrée d'Ignié, jusqu'au siège de la mairie, sur un parcours de près de deux kilomètres et demi. Ces femmes marchant fièrement drapelets à la main, chantaient des chansons patriotiques. Sur les banderoles, il y avait des portraits de quelques femmes leaders de tous les horizons confondus qui s'impliquent au quotidien dans leur combat. «Nous sommes décidées

aujourd'hui à célébrer avec faste notre fête du 8 mars, parce que nous ne l'avons plus commémorée depuis deux ans à cause des restrictions édictées par le Gouvernement dans le cadre de la riposte au coronavirus. Cette journée est surtout l'occasion pour nous de marquer la parité et la représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision», a indiqué une participante. Après une animation générale à l'esplanade de la mairie, les femmes ont eu droit à la cause-rie-débat animée par l'administrateur-maire, Assitou Kamara Somi, portant sur le thème international: «L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable», et sur le thème national: «La progression des femmes aux fonctions



Pendant la marche

politiques et électives». Tout en félicitant les femmes pour leur grande mobilisation, l'administrateur-maire a rappelé à l'assistance que le 8 mars n'est pas une journée festive, mais plutôt l'occasion de faire le bilan des combats menés pour la parité. Elle a indiqué que dans les sphères de prise de décision, la présence de la femme se fait sentir certes, mais la

représentativité n'est pas encore celle attendue. «Il y a encore du chemin à faire. J'exhorte les femmes à se battre pour se faire un nom. Je me porterai garante d'accompagner les femmes qui s'impliqueront en politique», a-t-elle promis.

Pascal Azad DOKO

JEUNES ET EMPLOI

La transition vers la vie active des jeunes «vaut bien une enquête»

Le problème de l'emploi des jeunes constitue un véritable défi à relever au Congo. Des politiques et des stratégies d'emploi ont été formulées et mises en œuvre. Cependant, des efforts restent toujours à faire en raison de l'ampleur du problème. C'est pour cela qu'une enquête sur la transition des jeunes de l'école vers la vie active (ETVA Congo 2022) a été commanditée. Le ministre en charge de la Formation qualifiante et de l'emploi, Hugues Nguélonlé, l'a lancée officiellement mercredi 9 mars dernier à Brazzaville.

L'ETVA est réalisée par la Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi, avec l'appui technique de l'INS (Institut national de la statistique) et le BIT (Bureau international du travail), sur financement de l'AFD (Agence française de développement). Il s'agit de requérir et d'analyser les informations liées aux différents défis des jeunes hommes et femmes de 15 à 35 ans dans le processus de leur entrée sur le marché du travail. L'enquête, dont la durée est de 7 mois, cible 4311 ménages dont 2790 en milieu urbain et 1521 en milieu rural. 5000 jeunes répondront au questionnaire individuel. 76 personnes, dont 65 agents enquêteurs et 11 contrôleurs, se chargent de la collecte des données. Le projet «s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'accompagnement et de renforcement des capacités pour améliorer la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de Politiques Emploi-Formation des jeunes (ARPEJ) et, également, en droite ligne du PND 2022-2026», a déclaré le ministre Hugues Nguélonlé. «La réalisation de cette enquête permettra à notre ministère de disposer de données fiables sur le volet demande d'emplois, car l'étude sur les effets du Covid-19 sur le marché du travail au Congo réalisée en juillet 2021 par notre département a déjà fourni quelques informations sur le volet "offre d'emplois"», a-t-il renchéri. Evidemment, son ministère attend beaucoup de cette enquête. Selon lui, elle va «faire avancer

les travaux initiés dans le cadre de l'actualisation du document des politiques nationales de l'emploi, de l'élaboration de la politique nationale de la jeunesse; de la définition des stratégies, programmes et projets qui répondent aux aspirations et attentes légitimes des jeunes». De son côté, le directeur général de la Formation qualifiante et de l'emploi, Auxence Léonard Okombi, a insisté sur la contribution de l'ETVA au développement de la culture des données, de la statistique. «Il nous faut donc une culture



Le ministre Hugues Nguélonlé et les partenaires lors du lancement de l'ETVA 2022

des enquêtes, des statistiques pour mieux élaborer les politiques et stratégies de l'emploi et de la formation qualifiante», a-t-il souligné. Le BIT, par le truchement de son représentant, Quentin Mathys, a renouvelé «l'engagement» de son organisme «à soutenir les efforts déployés au Congo pour relever le défi de

l'emploi des jeunes». Le représentant de l'AFD a indiqué que son pays, la France, a engagé plus de 20 milliards au Congo pour «renforcer la qualification des jeunes et la compétitivité des entreprises».

G.-S.M

CEMAC

Clôture des travaux de la première session ordinaire du Parlement

La première session ordinaire du Parlement de la CEMAC s'est déroulée du 7 février au 8 mars 2022 par visio-conférence, sous l'égide de son président, Hilarion Etong. Les élus ont examiné et adopté le rapport général de cette première session ordinaire.

Pendant un mois d'échanges, les parlementaires de la CEMAC ont fini d'examiner et ont adopté le rapport général de la session ordinaire. En absence de son chef de délégation et vice-président du Parlement de la CEMAC, M. Fernand Sabaye, les députés congolais membres de ce Parlement ont assisté à cette visio-conférence, à Brazzaville. «Le budget de la Communauté est évalué à plus de 75 milliards 125 millions de francs CFA», a



Charlotte Opimbat

déclaré Charlotte Opimbat, présidente de la commission des politiques financières, économiques, monétaires et douanières du Parlement de la CEMAC. «La CEMAC a beaucoup de chantiers notamment, la construction des routes qui vont relier tous les pays membres, la constructi-

on des écoles et la formation des nouveaux cadres de la CEMAC. Ce budget est là pour financer tous ces projets», a-t-elle indiqué.

Le président du Parlement communautaire de la CEMAC, Hilarion Etong, a rappelé, dans son rapport, que le Parlement a connu un changement majeur à la tête de son secrétariat général, avec la désignation par la conférence des chefs d'Etat de M. Alain Léopold comme nouveau secrétaire général du Parlement pour un mandat de cinq ans, en remplaçant du Camerounais Parfait Etou Abena, arrivé en fin de mandat. Il a aussi félicité la réussite de la CAN organisée au Cameroun ainsi que la sélection sénégalaise, vainqueur de cette édition. L'ordre du jour ayant été épuisé, les parlementaires ont mis leurs écharpes pour chanter l'hymne de la CEMAC et reprendre leurs activités ordinaires.

Jophé LOUBAKI (stagiaire)

BOUNDJI

Mombouli Embama a mené des activités au profit de son parti et des populations

Membre de la Force montante et président d'honneur de toutes les associations sportives et de la jeunesse de Boundji, Prince Hérauld Mombouli Embama a séjourné dans la sous-préfecture. Il y a mené le 7 mars 2022 des activités politiques au profit de son parti, le Parti congolais du travail (PCT). C'était au cours d'une campagne d'adhésion lancée par les responsables de cette organisation politique dans cette localité.



Mombouli Embama à gauche pendant avec des responsables du comité PCT Boundji

Soucieux du bon fonctionnement de son parti, il a fait un don d'équipements au comité du PCT de Boundji. Celui-ci, composé de drapelets, des foulards, de matériels bureautiques, informatiques et didactiques, a été réceptionné par le président du comité. «Ce don vient à point nommé; il nous permettra de bien mener notre combat, face aux échéances électorales qui se profilent à l'horizon», a dit Nazaire Ekanga, le président du comité PCT de Boundji.

Réhabilitation de trois bâtiments de l'hôpital de base de boundji

Longtemps resté dans un état de délabrement, le bloc de l'hôpital, constitué de trois bâtiments abritant les bureaux de consultation, les services de radiologie, de chirurgie et de laboratoire, a été rénové grâce aux fonds propres de Prince Hérauld Mombouli Embama, natif de cette localité. Il a été remis officiellement le 8 mars dernier aux responsables de cet hôpital.

A la même occasion, il a fait don d'un concentrateur d'oxygène à cet établissement hospitalier, après d'autres présents, composés de différents matériels didactiques, bureautiques et informatiques, dans toutes les écoles publiques et privées de la communauté urbaine de Boundji et au commissariat de police où il a contrôlé l'installation d'une pompe à eau, un don de plus à son actif.

A noter que les travaux de rétablissement de l'électricité, des sanitaires et de différentes salles de l'hôpital de base de Boundji vont considérablement embellir et changer l'environnement de vie des malades.

V.M.

EDUCATION

Relance prochaine du salon de l'orientation scolaire

Après une éclipse due à la survenue de la pandémie de la COVID-19, le monde de l'éducation va bientôt renouer avec les salons de l'orientation scolaire universitaire et professionnelle, ainsi que les tournées dans les différents lycées du pays. Cela va se passer au mois de mai prochain. L'annonce a été faite par la Directrice générale de Clavis Atlas service, Flavie Oyabi Lombo au cours d'un point de presse qu'elle a animé le week-end dernier à Brazzaville.



Flavie Oyabi Lombo

Elle a rappelé qu'en tant que partenaire du ministère de l'Enseignement technique et professionnel et de la formation qualifiante depuis longtemps et fort du projet de réforme du système éducatif, la société Clavis Atlas services a proposé lors de la deuxième édition du salon de l'orientation scolaire universitaire et professionnelle plusieurs pistes. Parmi elles la révision des méthodes pédagogiques avec, en outre, la mise en place d'un environnement numérique de travail pour les formateurs et les apprenants. «Il venait donc à propos face à l'urgence de la situation qui prévalait de trouver un dispositif fiable et suffisamment accessible, c'est ainsi que le programme de la création de la plateforme «Mes cours à la maison» a été présenté et validé», a souligné Flavie Oyabi Lombo.

Pascal AZAD DOKO

Lettre ouverte d'Uphrem Dave Mafoula au Chef de l'Etat

Ancien candidat à l'élection présidentielle de 2020 et président du parti Les Souverainistes, situé à l'opposition, Uphrem Dave Mafoula a adressé une lettre ouverte au Président de la République, dans laquelle il en appelle à son humanisme, pour la libération du général Jean-Marie Michel Mokoko et d'André Okombi Salissa, tous deux incarcérés à la Maison d'arrêt centrale de Brazzaville.

Dans sa lettre, Uphrem Dave Mafoula rappelle au Chef de l'Etat qu'il y a 7 ans, dans le même élan de son combat politique, lui-même était détenu à l'ancienne direction de la surveillance du territoire (DST, actuel CID). «Chaque soir, derrière les barreaux, loin de ma famille et de mes amis, je réalisais la valeur intrinsèque de la tranquillité de l'esprit et de la paix intérieure. Habité par un sentiment de solitude, je prenais la mesure de la liberté, entendue comme expression de la dignité humaine. Je vous raconte cette histoire, pour la simple raison que, je peux ressentir et partager la douleur d'un détenu politique. Je peux encore sentir, aujourd'hui, cette odeur de prison et ressentir cette lourdeur d'esprit due à cet océan de pensées, pensées envers toutes ces personnes qui s'inquiétaient pour moi. C'est parce que je peux encore ressentir cela, que je suis, pour avoir participé à l'élection présidentielle, chagriné et meurtri au plus profond de mon être, à chaque fois que je pense à la situation de détention du général Jean-Marie Michel Mokoko, du ministre André Okombi Salissa et de tous ces acteurs politiques qui, aujourd'hui, croupissent derrière les barreaux, loin de leurs familles, de leurs enfants, de leurs amis et de tous ces Congolais qui partagent leurs convictions politiques. Cette situation dérange ma tranquillité et me fait questionner sur ce que sont devenues nos valeurs traditionnelles et notre culture bantu. En 2021, pendant que

je m'apprêtais à déposer mon dossier de candidature, certains de mes collaborateurs, inquiets, me demandaient: «président, êtes-vous sûr de le faire? N'avez-vous pas peur de vous retrouver en prison, comme d'autres avant vous?». Rassurant, a-t-il poursuivi, «je leur disais: si c'est le prix à payer pour le changement du Congo...ça en vaut la peine! Une telle interrogation n'était pas sans fondement. En réalité, elle rend compte de l'histoire et renseigne sur l'état d'esprit actuel de notre jeunesse. Une jeunesse angoissée et remplie de peur. Une peur fondée sur les réalités propres de notre démocratie. Ma tâche historique devenait donc double: redonner du courage à ces jeunes tout au long du processus électoral et réussir à les conduire sereinement vers la plus haute bataille de notre vie politique». Tout en excluant de faire son apologie, Uphrem Dave Mafoula dit pouvoir décrire au Président de la République, tout simplement une réalité du pays. «Un pays qui se divise et se morcèle à cause des égos politiques, alors qu'il a besoin, pour mieux affronter les problèmes de l'heure, de l'unité et de la cohésion de toutes ses filles et de tous ses fils». Malheureusement, aujourd'hui, «ce sont des familles entières qui sont endeuillées; elles pleurent et crient tous les jours». Uphrem Dave Mafoula a indiqué qu'il ne s'adressait pas simplement au Président de



Uphrem Dave Mafoula

la République, mais d'abord et avant tout à ce père de famille et à l'«humain que vous êtes». «C'est à votre cœur que je parle! ...les Congolais avaient pardonné ce que vous qualifiez, vous-même, «d'errements» en 1991... Aujourd'hui, c'est à votre tour de pardonner à ces frères. Aujourd'hui, ce sont peut-être eux qui sont comptables d'errements. Mais, hier, c'était vous! Et les Congolais vous avaient pardonné. Qu'est-ce qui peut bien vous retenir de le faire, à votre tour? N'est-il pas temps pour vous, d'affirmer un peu plus de votre grandeur par le Pardon? Je suis conscient des enjeux d'une telle décision et du fait qu'elle doit certainement recueillir des avis divergents au sein de votre majorité. Mais, imaginez un seul instant, monsieur le Président, que ce soit vous qui vous retrouviez dans cette situation, qu'auriez-vous aimé qui soit fait à votre égard? Vous laissez en détention, après tout ce que vous avez fait pour le pays? Pensez-vous, monsieur le Président, que vos enfants auraient eu la paix?». Le président des Souverainistes pense que tous les détenus politiques n'ont pas toujours eu tort dans leurs revendications. «A-t-on vraiment

trouvé la racine du problème? croyez-moi, les Congolais souffrent dans leurs consciences, à cause de cette situation. Ils souffrent, parce que si certains sont détenus de façon physique, beaucoup d'autres de nos compatriotes le sont de façon affective et même sur le plan social. Monsieur le Président, c'est vous qui reconnaissez en 1999, que la paix superficielle ressemble au repos d'un prisonnier dans sa prison. Oui, Jean-Marie Michel Mokoko, Okombi Salissa et tous ces autres leaders politiques, ne sont pas en paix, sinon qu'une paix superficielle, eux, leurs familles respectives et beaucoup de Congolais. La paix et l'unité nationale que vous avez juré garantir aux Congolais, lorsque vous prêtez serment, ne devraient-elles pas vous pousser à trouver une issue favorable pour ces compatriotes?». Libérer ces prisonniers serait un acte fort et réparateur que poserait le Chef de l'Etat, conclut-il. «Je crois ici, m'être adressé, à monsieur Denis Sassou-Nguesso, non pas seulement dans sa veste de Président de la République, mais en tant que celui qui est, avant tout, un humain».

KAUD

INONDATIONS

La Chine apporte une aide financière de 500 millions de dollars américains

En vue d'exprimer le sentiment d'amitié du Gouvernement et du peuple chinois à l'égard des victimes des inondations survenues au Nord du Congo, la Chine vient d'accorder au Gouvernement congolais une aide humanitaire d'urgence en espèce de 500 millions de dollars américains. La signature des lettres d'échange concrétisant le don, a eu lieu le vendredi 11 mars dernier, entre Ma Fulin, ambassadeur de Chine au Congo, et André Poh, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger. La cérémonie a été patronnée par Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire.

Pour Ma Fulin, l'ambassadeur de Chine et le Gouvernement chinois suivent avec inquiétude, la situation des inondations au Nord du Congo depuis leur survenue. «Nous sommes attristés par l'ampleur des dégâts», a-t-il déclaré. «Quand ton ami souffre, tu ne dois pas rester les bras croisés», a-t-il précisé, tout en indiquant que cette aide témoigne le sentiment d'amitié et de solidarité du peuple chinois envers le peuple congolais. Le diplomate chinois a indiqué que dans les années à venir, la Chine et le Congo œuvreront ensemble pour la mise en œuvre

de projets de coopération. «Nous allons enrichir à nouveau notre partenariat de coopération stratégique globale et apporter sans cesse de nouvelles contributions à la construction d'une communauté d'avenir partagée au Congo dans la nouvelle ère», a expliqué Ma Fulin. La ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire a rappelé que le peuple congolais sait et peut compter sur le peuple chinois dans les meilleurs moments ou dans des moments difficiles. «Nous savons que le peuple congolais sera toujours aux côtés du peuple chinois», a dit Mme Irène Marie Cécile



Après échange de parapheurs

Mboukou-Kimbatsa Goma. Elle a rassuré le diplomate chinois que le don offert irait droit vers les compatriotes qui sont dans les situations de sinistre. «Grand merci pour tous les projets que la Chine est en train de réaliser au Congo. Merci pour les autres projets que vous avez mis en place pour accompagner le ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire et qui sont ou seront exécutés par le Programme alimentaire mondial (PAM). Nous attendons leur

mise en œuvre et j'espère que très bientôt nous procéderons au lancement ou à l'évaluation de ces projets», a déclaré le ministre. Elle a demandé à l'ambassadeur de transmettre au peuple chinois et au Président de la République populaire de Chine, les remerciements du Gouvernement congolais et du Président Denis Sassou-Nguesso.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

UDH-Yuki: la tempête est-elle passée?

L'UDH-Yuki était secouée par une houle provoquée par l'affrontement interne de deux courants antagonistes. L'un réclame à cor et à cri une convention afin de désigner le successeur du leader du parti, Guy Brice Parfait Kolelas, décédé en mars 2021 en pleine campagne pour l'élection présidentielle, tandis que l'autre ne l'entend pas de cette oreille, souhaitant plutôt que la convention se tienne après les législatives de juillet 2022. L'épreuve de force entre les deux camps est redoutable: ou l'UDH Yuki recrée l'unité dans ses rangs pour mieux aborder les batailles futures ou il vole en éclats, au grand dam de la démocratie congolaise qui souffre déjà de l'émiettement des partis politiques. Selon l'aile Badiabio, les deux camps ont finalement aplani leurs divergences et convoqué une assemblée générale extraordinaire qui s'est finalement tenue le week-end dernier. D'après cette aile, les responsables et les militants de l'UDH-Yuki sont sortis soulagés de l'Assemblée, puisqu'on note un retour progressif de la paix. (Lire page 3)

On reparle de la cimenterie Dangoté ciment Congo

En cessation d'activités pendant trois mois, la cimenterie Dangoté ciment Congo SA a redémarré ses activités. Elles ont repris avec la livraison du ciment aux gros clients. Plusieurs sources affirment avoir vu lundi 14 mars 2022 des véhicules Dangoté chargés de ciment quitter l'usine. On s'était perdu en conjectures sur les raisons de l'arrêt de fonctionnement de l'usine. Officiellement, il s'agissait d'une panne technique. La réalité serait autre si l'on passe au crible la correspondance adressée le 2 mars dernier par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso au président du Conseil d'administration de la société Dangoté en République du Congo, et dans laquelle il invitait l'entreprise à la reprise immédiate des activités. Dangoté aurait posé dix points de réclamation dans une lettre antérieure, dont "six ont été totalement résolus", révèle le chef du Gouvernement. Les négociations se poursuivent sur quatre autres points: les frais de péage, de manutention TBC, le remboursement des préfinancements et l'abandon des redressements sur la retenue à la source des paiements réalisés à l'étranger. Cela laisse donc à penser que les tracasseries qui se dressent sur le circuit de production sont les véritables causes de l'arrêt de production et de la distribution de son ciment au Congo.

La ville de Kellé frappée par une violente pluie

Les habitants de la localité de Kellé, dans la Cuvette-Ouest, ont été frappés par une catastrophe naturelle au lendemain des célébrations de la Journée internationale des droits de la femme, le 8 mars dernier. Une violente pluie s'est abattue sur cette localité emportant tout sur son passage. On dénombre au total 24 sinistrés dont 12 maisons ont été totalement cassées, 10 maisons partiellement cassées, un mur de clôture et la chute de quatre grands safoutiers. Aucun décès n'a été déploré. On a donc évité le pire. Et, heureusement, la pluie s'est arrêtée bien vite.

Les finalistes de l'école de météorologie et d'aviation de Niamey dans le désespoir

Les étudiants congolais ayant terminé leur formation à l'Ecole africaine de la météorologie et de l'aviation civile (EAMAC) de Niamey, au Niger, sont en colère, en raison de leur situation sociale. Cela fait trois ans qu'ils ont entamé des procédures pour que l'Etat congolais leur délivre les diplômes sanctionnant leur formation, mais en vain. Ne sachant plus à quel saint se vouer, ils ont organisé un sit-in mardi 14 mars 2022 à Brazzaville, pour solliciter également leur intégration à l'ANAC (Agence nationale de l'aviation civile). Ils sont au total 124, des promotions allant de 2016 à 2021.

Bagarre autour d'un distributeur automatique pris d'assaut dans la nuit par la foule

Les fonctionnaires piaffaient d'impatience, samedi 28 février dernier au-delà de 23h, au distributeur automatique des MUCODEC de Bacongo, en diagonale de la station-service Total. Pour toucher le salaire du mois. Ils avaient profité de la levée de certaines mesures barrières, notamment le couvre-feu. Une longue file s'était formée. Les gens ne faisaient qu'arriver. Certains étaient assis à même le sol. La chaussée de l'avenue de l'OUA était calme. Il n'y avait plus de voitures à l'horizon. Certaines personnes ne s'étaient pas encore servies au-delà de 23h, aussi avaient-elles estimé d'y passer la nuit. D'autres commençaient à rentrer chez elles. Dans l'intervalle, une dispute à éclat entre les civils qui étaient là depuis fort longtemps et un agent de la Force publique qui venait d'arriver et voulait se servir en passant outre la discipline que la longue file d'attente avait imposée. Mais il en a eu pour son compte, car son initiative a été stoppée par les protestataires.

Un homme tue sa femme pour un problème de bouillie de maïs

La rumeur s'est répandue comme une traînée de poudre. Un homme, artiste-musicien de son état, n'a pas hésité à faire pleuvoir des coups violents sur sa femme qui aurait acheté de la bouillie de maïs pour calmer la faim de leur nourrisson, contre son avis, au lieu de la phosphatine, selon des témoignages. Malheureusement l'irréparable s'est produit avec la violence éruptive du compagnon. La pauvre femme a finalement rendu l'âme.



REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
 POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)
 Financement additionnel, Avance de préparation IDA V-3460



Unité de Gestion du projet (UGP)
 Rue Voula numéro 298 - quartier Plateau des 15 ans Mougali
 - Email : contact@pdce-congo.com

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°007/PDCE/2022

EN VUE DU RECRUTEMENT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ANALYSE ET LA SELECTION DES PLANS D'AFFAIRES DES POTENTIELS BENEFICIAIRES DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)

N° du prêt : IDA – 6815 - CG
 N° de référence : CG – PDCE – 158 – SC - 2022

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement l'Association International de Développement (AID) (la Banque) sous forme la forme d'un prêt (ci-après dénommé fonds) en vue de financer le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Mission d'assistance technique pour l'analyse et la sélection des plans d'affaires des potentiels bénéficiaires du PDCE».

2. Les services de consultant («Services») consistent d'analyser et de présélectionner les plans d'affaires montés par les potentiels bénéficiaires.

De manière spécifique, il s'agit de:

- Analyser les plans d'affaires éligibles reçus de la part de l'Unité de Gestion du PDCE;
- Vérifier conformément au manuel de gestion du fonds compétitif la qualité des plans d'affaires soumis sous l'angle de la pertinence, de la viabilité et de l'efficacité y compris les aspects techniques, économiques, financiers et socio-environnementaux ;
- Vérifier la prise en compte des normes techniques utilisées dans les plans d'affaires ;
- Vérifier la rentabilité économique et sociale des plans d'affaires;

- Sélectionner des plans d'affaires conformément aux critères définis dans le manuel de gestion du fonds compétitif et aux ressources financières de la sous-composante 1.4;
- Vérifier la prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ainsi que l'inclusion de mesures d'atténuation;
- Etablir une base des données des plans d'affaires reçus et approuvés;
- Présenter les raisons du rejet des plans d'affaires le cas échéant;
- Produire un rapport final d'analyse et de sélection des plans d'affaires.

3. L'Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) invite les firmes de consultants («Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent

pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14 ; 3.15 ; 3,16 et 3,17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode «Qualification de Consultants «QC») telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 31 mars 2022 à 10 h 00 (heure locale)

Secrétariat du PDCE
 A l'attention du Coordonnateur
 Unité de Gestion du Projet de Développement
 des Compétences pour l'Employabilité (PDCE)
 Adresse: 298 rue Voula derrière la MUCODEC
 du Plateaux des 15 ans
 Tél: (00242) 06 534 89 39
 Email: contact@pdce-congo.com

Le Coordonnateur du Projet,

OKOMBI Auxence Léonard



REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
 POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)
 Financement additionnel, Avance de préparation IDA V-3460



Unité de Gestion du projet (UGP)
 Rue Voula numéro 298 - quartier Plateau des 15 ans Mougali
 - Email : contact@pdce-congo.com

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°006/PDCE/2022

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE FORMER ET D'ACCOMPAGNER LES JEUNES A L'ELABORATION DES PLANS D'AFFAIRES A BRAZZAVILLE ET A POINTE NOIRE.

N° du prêt : IDA – 6815 - CG
 N° de référence : CG – PDCE – 160 – SC - 2022

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement l'Association International de Développement (AID) (la Banque) sous forme la forme d'un prêt (ci-après dénommé fonds) en vue de financer le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Mission de formation et d'accompagnement des jeunes à l'élaboration des plans d'affaires à Brazzaville et à Pointe Noire».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à former et à accompagner les jeunes bénéficiaires du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) à l'élaboration des plans d'affaires dans le cadre du fonds compétitif.

De manière spécifique, il s'agit de:

- former les jeunes bénéficiaires à l'élaboration des plans d'affaires;
- faire un diagnostic sommaire des bénéficiaires potentiels;
- élaborer une fiche d'idées des bénéficiaires potentiels;
- analyser les investissements proposés par les jeunes;
- concrétiser les idées commerciales des jeunes en plan d'affaires pertinent et solide;
- encadrer à la soumission pour financement;
- accompagner les bénéficiaires à mettre en œuvre efficacement leurs plans d'affaires conformément aux conventions de financement afférents.

Le fonds compétitif financera les plans d'affaires dans les secteurs d'activités pour lesquels le PDCE a offert des formations. Il s'agit entre autres de:

Mécanique Générale
 Menuiserie

Electricité Bâtiment
 Mécanique Automobile
 Transformation Agro-Alimentaire
 Maraîchage
 Elevage Porcin
 Construction Métallique
 Finition Bâtiment
 Froid et Climatisation
 Maçonnerie
 Plomberie
 Arboriculture
 Elevage Porcin/Aulacodes/Pondeuse/ Elevage Poulet de Chair
 Maraîchage
 Coupe Couture
 Cuisine
 Pâtisserie
 Restauration
 Infographie
 Menuisier Alu-PVC-Verre
 Menuisier en mobilier, agencement, charpente et couverture (Menuisier Bois)
 Menuisier en ouvrages métalliques
 Hôtellerie

Transformation Produits Carnes-laitiers-Haléutiques (Fabrication yaourt et saucisses)
 Frigoriste en installation domestique (Froid et Climatisation)
 Installateur en équipement sanitaire (Plombier)
 Peintre applicateur de revêtement (Staff et décoration)

3. L'Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) invite les firmes de consultants («Consul-

tants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14; 3.15; 3,16 et 3,17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode «Qualification de Consultants «QC») telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 31 mars 2022 à 10 h 00 (heures locales)

Secrétariat du PDCE
 A l'attention du Coordonnateur
 Unité de Gestion du Projet de Développement
 des Compétences pour l'Employabilité (PDCE)
 Adresse : 298 rue Voula derrière la MUCODEC du Plateaux
 des 15 ans
 Tél: (00242) 06 534 89 39
 Email: contact@pdce-congo.com

Le Coordonnateur du Projet,

OKOMBI Auxence Léonard

ENTREPRISES

Développer le système d'information statistique sur les entreprises

Les premiers résultats du Recensement général des entreprises du Congo (REGEC) ont été présentés jeudi 10 mars 2022 à Brazzaville par l'Institut national de la statistique (INS) avec l'appui de la Banque mondiale. La cérémonie de présentation s'est déroulée, sous l'égide de Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale qui avait à ses côtés Jacqueline Lydia Mikolo, des Petites et moyennes entreprises et Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes, ministre du Développement industriel.

Les informations rendues disponibles par le REGEC sont d'une importance capitale pour le Gouvernement, les partenaires au développement, les acteurs de la société civile et les secteurs privés, a indiqué Mme Ebouka-babackas.

A titre d'illustrations, a-t-elle dit, la réalisation de cette investigation statistique a permis de recenser 91 014 unités économiques dont 9 190 en cessation. Parmi les unités économiques en activité, 75 118 ont des sièges. Sur ses derniers, 61 358 (soit 81,7%)



Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas



Au premier rang les officiels

évoluent dans les secteurs tertiaires et principalement dans le commerce (37 190% soit 49,5%). Les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire abritent respectivement 32 386% (soit 43,1%) et 24 597 (soit 32,7%) unités économiques. Le secteur informel reste encore dominant dans l'économie avec 70 154 unités économiques (soit 93,4%). Sur l'ensemble des unités économiques recensés 21 983 (soit 29,3%) sont détenues par les femmes et enfin 57 234% (soit 76,2%) animés par les nationaux.

«Les informations contenues dans ces différentes publications constituent des statistiques officielles du Congo dans le domaine des statistiques d'entreprises, conformément à la loi n°36-2018 du 5 octobre 2018 sur la statistique officielle», a déclaré le ministre de l'Economie.

Pour Mme Korotoumou Ouattara, représentante résidente de la Banque mondiale, le premier REGEC a été financé par le Projet de renforcement des capacités en statistiques (PSTAT). Depuis son entrée en vigueur en avril 2015, le PSTAT s'attèle à combler le gap en données statistiques nécessaires pour l'appui au développement du Congo. C'est donc la perspective d'appuyer les efforts du Gouvernement que le présent recensement des entreprises vient combler le déficit en matière de statistiques sur les entreprises. La représentante de la Banque mondiale a aussi félicité la ministre en charge de la statistique pour l'engagement dont elle a fait montre en faveur de la production statistique, notamment dans la réalisation de ce premier REGEC.

Dans sa présentation, Gaspard Symphorien Mbou Likibi, directeur général de l'INS, a relevé que le premier recensement général des entreprises du Congo (REGEC) a été réalisé dans ce contexte marqué par l'absence de connaissances relatives à la démographie des entreprises (naissance, survie, durée, etc.), aux branches d'activités moteur de l'économie nationale et des caractéristiques des promoteurs et/ou dirigeants d'entreprises, ainsi que des perceptions de ceux-ci par rapport à l'environnement des affaires. Son objectif est de contribuer à la mise en place d'un système intégré de statistiques d'entreprises au niveau de l'Institut national de la statistique. Le REGEC a concerné toutes les unités économiques des secteurs formel et informel, installées sur le territoire national et exerçant leurs activités dans des locaux professionnels. Lancés en 2015, les premiers travaux ont débuté en 2016. Il s'est agi de l'élaboration du document de projet; la mise en place de l'équipe technique permanente (ETP); l'élaboration du budget et du chronogramme d'activités et des procédures administratives et financières; la conception des manuels et outils de collecte des données (questionnaires papiers et applications informatiques). Les données du REGEC, a conclu le directeur général de l'INS, viennent de combler ce vide général en matière de connaissance sur l'économie congolaise et, en particulier, de développer un système d'information statistique sur les entreprises répondant aux besoins de plus en plus grandissants des acteurs du secteur public comme du secteur privé. Enfin, l'exécution du REGEC a permis de disposer d'une base de sondage nécessaire pour les enquêtes auprès des entreprises.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

PROJET MANIOC

Passer à une productivité plus décisive

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique Edith Delphine Emmanuel a ouvert les travaux de l'atelier national de fin du Projet «Production durable du manioc en Afrique centrale et intégration au marché». Cet atelier organisé par le Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale (PRASAC) en collaboration avec l'Institut de recherche agronomique (IRA) s'est tenu du 9 au 11 mars 2022 à Brazzaville.

L'objectif global du projet est d'augmenter de façon durable la productivité des systèmes de culture à base de manioc, d'améliorer la qualité post-récolte, de diversifier les produits de transformation et d'en favoriser l'intégration aux marchés.

Quatrième vivrier mondial en 2008, avec 250 millions de tonnes de production, le manioc nourrissait plus de 800 millions de personnes, d'après les statistiques de la FAO de 2012. Sa production en zone CEMAC était alors estimée à 10 millions de tonnes de tubercules frais et elle constituait la clé de l'équilibre alimentaire pour de nombreuses populations.

Le projet a été mis en œuvre de 2010 à 2018, sous l'égide du PRASAC. D'une durée initiale de cinq ans, pour un budget établi à 1 872 492 301 FCFA, pris en charge par l'Union Européenne et le Fonds de Développement Communautaire (FODEC) respectivement à hauteur de 71% et 29%, a indiqué Dr Guy-Florent Ankogui Mpoko, directeur scientifique du PRASAC.

Les bénéficiaires finaux du projet sont les petits exploitants ruraux de l'ensemble des pays de la CEMAC. Sous la coordination globale du PRASAC, les activités du projet ont été conduites

par des partenaires techniques (Instituts de recherche agronomique, Universités, Direction générale de l'agriculture dans les six pays de la CEMAC) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) en France). Le projet est structuré en six modules dont celui du Management



Les participants

du Projet dont la coordination régionale était assurée par la Direction générale du PRASAC et les cinq modules techniques étant sous la responsabilité technique des animateurs régionaux (dont 3 du Congo). Mais, pour des raisons diverses, une des activités majeures du projet n'a pas été réalisée dans les délais prescrits. Il s'agit du Colloque international sur le manioc avec pour intitulé «Le manioc



Dr Guy-Florent A. Mpoko, Edith D. Emmanuel et Auguste E. Issali

en Afrique centrale: résilience des systèmes de production et amélioration des chaînes de valeurs», a souligné le directeur scientifique du PRASAC.

De son côté, Edith Emmanuel a reconnu que le manioc qui est pour les Congolais l'un des éléments essentiels de leur alimentation, relève du champ particulier de l'action économique qui est l'agriculture. L'agriculture au sens large, a-t-elle dit, constitue l'un des piliers du Projet de société du Président de l'agriculture et l'un des six piliers prioritaires du Plan national de développement 2022-2026 (PND).

«L'intérêt pour le Congo c'est d'avoir les résultats des travaux menés concernant cet aliment qui a certain moment préoccupé l'ensemble des ménages congolais notamment au regard de certaines pathologies notamment la mosaïque et autres. Les Congolais qui sommes confrontés à l'augmentation de l'importation des produits alimentaires, comprendraient qu'à partir du manioc, d'autres spéculations pourraient faire l'objet de la recherche appliquée afin que nous puissions maîtriser et réduire le montant des exportations que nous payons chaque année», a-t-elle déclaré.

A. N'K-K.

PROJET DURQUAP

Le délai supplémentaire accordé par la Banque mondiale sera sans doute tenu

Fruit du partenariat Congo/Banque mondiale, le projet Développement urbain et restructuration des quartiers précaires (DURQUaP) n'a pas pu achever les travaux en terme échu pour plusieurs circonstances, dont la COVID-19. C'est ainsi qu'à la demande du Gouvernement congolais, la Banque mondiale a accordé au projet une rallonge de 13 mois, à compter du 19 mai 2021 jusqu'au 30 juin 2022. Ceci pour permettre d'achever les différents chantiers programmés. Pour faire l'état des lieux sur l'avancement des travaux de cette dernière tranche dans les différents quartiers pilotes (Mboukou et Tchiniambi 1 à Pointe-Noire; Moukoundzi Ngouaka et Sukissa à Brazzaville), le responsable communication du projet Dan Horphet Ibiassi a animé vendredi 11 mars dernier une conférence de presse, au cours duquel il a rassuré: «sauf impondérable, le délai supplémentaire accordé par la Banque mondiale sera tenu».



Dan Horphet Ibiassi

Les points abordés dans cette conférence de presse sont, entre autres, la restructuration des quartiers, l'accompagnement (la formation), et la vie du projet.

Parlant de la composante du projet relative à la restructuration des quartiers précaires, le conférencier a indiqué que l'aménagement des voiries a repris dans tous les quartiers affectés par le projet. A cela s'ajoute la construction des écoles: Pambou Benjamin à Mboukou et Bernard Moutou Mavoungou à Tchiniambi 1 (Pointe Noire) réalisées respectivement à 43% et 56,57%; la Sorbonne à Moukoundzi Ngouaka (Brazzaville), exécutée à 49%; la construction du marché Tchiniambi 1. Avec un taux d'exécution des travaux de

plus de 55%, ce marché achevé pourrait être livré à la fin du mois de mai 2022. Les voiries sont censées être livrées au plus tard le 30 avril et les autres infrastructures, la fin du mois de mai.

A la fin des travaux, les écoles maternelles et primaires entièrement reconstruites vont non seulement abriter le cycle du collège, mais aussi les structures pour les activités physiques et sportives. Concernant l'utilisation de la main d'œuvre locale, Dan Horphet Ibiassi estime qu'il s'agit ici d'un projet participatif. «La priorité a toujours été donnée à la main d'œuvre locale». Depuis la reprise des travaux, dans les quartiers Tchiniambi, les entreprises ont déjà utilisé au moins 317 personnes: Mboukou 256

personnes; Moukoundzi Ngouaka 134 personnes et à Sukissa 42 personnes.

Après la rallonge du projet, les responsables se sont employés à la mise en place de l'observatoire urbain, la réalisation de l'adressage urbain, l'actualisation de la base des données des impôts et des recettes municipales. Ceci dans l'objectif de «permettre aux municipalités de fonctionner de façons plus efficace, avec un constat basé sur les retombées positives, tant en terme de revenu, d'organisation administrative et de gouvernance territoriale», selon Dan Ibiassi.

Outre cela, le communicateur s'est exprimé au sujet de l'intérêt que l'Etat accorde à ce

projet. La visite sur le terrain et l'inauguration de certaines infrastructures par le président de la République, lui-même, «constituent des exemples patents de cet intérêt», a souligné le communicateur du DURQUaP. A rappeler que le projet DURQUaP a débuté en février 2016. Il devrait initialement prendre fin le 18 mai 2021, mais a connu un prolongement de 13 mois. Le projet vise à améliorer l'accès aux infrastructures de base des populations dans les quartiers précaires cibles à Brazzaville et à Pointe Noire. Une expérience qui pourrait s'étendre à d'autres villes du pays.

Marcellin MOUZITA

CONGO-LONDRES

Créer un centre de certification de produits et relancer la coopération

En marge de la rencontre économique «Congo, terre d'opportunités» qui se tient à Londres, M. Sten Bertelsen, premier vice-président et responsable du département Pétrole et Gaz de la société Authentix a signé le 10 mars dernier un accord de partenariat public privé avec le ministre de la Coopération congolais Denis Christel Sassou-Nguesso à Londres. Cette signature va aboutir à la création à terme, en République du Congo, d'un centre pour authentifier, tracer et certifier des produits d'importation et d'exportation.

Ce centre va aussi et surtout répondre à des enjeux fiscaux en ce sens qu'il permettra de s'assurer que la fiscalité des produits est maîtrisée et la collecte des recettes fiscales sera ainsi améliorée. La création de ce centre va aussi augmenter les recettes fiscales et contribuer fortement à la mobilisation des ressources internes comme recommandé par les institutions financières internationales (FMI). Sa mise en œuvre permettra d'accroître de façon significative les recettes douanières et fiscales; élargir l'assiette fiscale; doper la compétitivité des entreprises opérant dans le respect des textes en vigueur au Congo et permettre aux consommateurs d'obtenir la qualité attendue pour les produits congolais.



Denis Christel Sassou-Nguesso et Sten Bertelsen échangeant les documents

Cette rencontre s'inscrit dans le prolongement des discussions entamées entre le ministre congolais et cette société en août dernier et qui avaient abouti à la signature d'un protocole d'entente entre le Gouvernement et Authentix. Par ailleurs, le ministre Denis Christel Sassou-Nguesso s'est

le Royaume-Uni et le Congo. Les échanges fructueux et prometteurs entre les deux hommes ont aussi été l'occasion pour eux d'afficher leur volonté commune de construire de nouveaux ponts diplomatiques et approfondir les liens d'amitié Congo-Royaume-Uni. Dans cet élan, le ministre Zac-



Frank Zacharias Robin Goldsmith et Denis Christel Sassou-Nguesso

aussi entretenu avec Frank Zacharias Robin Goldsmith, ministre d'Etat britannique. Au cours de leur rencontre qui a eu lieu à la House of Lords, chambre haute du Parlement britannique, les deux ministres ont évoqué des sujets importants parmi lesquels la relance de la coopération entre

Goldsmith a proposé son aide à son homologue Denis Christel Sassou-Nguesso, afin d'assurer un rendement positif aux activités menées à Londres dans le cadre du roadshow «Congo, terre d'opportunités».

A.N.K.K.

SIGNATURE D'ACCORD

Renforcer la lutte contre le VIH/Sida

La ministre en charge de l'intégration Mme Ingrid Ebouka-Babackas, Manuel Nso Obiang-Ada, secrétaire exécutif de l'organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (OCEAC) et de Yolande Voumbo Matoumouna, présidente du Comité exécutif national (CEN) de l'Association congolaise pour le bien-être familiale (ACBEF) ont signé jeudi 10 mars 2022 le mémorandum quadripartite pour la mise en œuvre du Projet de prévention VIH en Afrique centrale (PPSAC) au Congo.



Après la signature du mémorandum

Le mémorandum permettra de renforcer l'appropriation du projet par les ministères de tutelles à savoir celui en charge de la santé; de suivre la mise en œuvre de PPSAC par lesdits ministères; et pour l'OCEAC de jouer son rôle d'harmonisation des approches entre les pays membres de la CEMAC.

Selon Mme Ingrid Ebouka-Babackas, sur le plan macroéconomique, l'impact socioéconomique du sida demeure néfaste. Selon des études réalisées par la Banque mondiale, lorsque le taux moyen d'adultes séropositifs est de 10%, la mortalité de ces adultes en âge de procréer double. Lorsque ce taux passe à 20% ou 30%, ce qui n'est pas rare dans certaines grandes métropoles africaines, la mortalité continue de doubler. «Cette mortalité touche les hommes et les femmes jeunes qui jouent

un rôle essentiel dans la production et le développement économiques des pays africains. La lutte contre cette pandémie demeure donc une priorité pour le Gouvernement nonobstant la survenance depuis plus de deux ans», a-t-elle déclaré.

Pour la ministre Ebouka-Babackas, au Congo, la responsabilité de la mise en œuvre du PPSAC avait été confiée à l'Association pour l'appui aux initiatives de santé communautaire et pour le marketing social au Congo. Yolande Voumbo Matoumouna a souligné que le mémorandum quadripartite constitue une avancée considérable dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida au Congo et pour l'amélioration de la santé des jeunes congolais en ce sens qu'il clarifiera les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante en vue d'une mise en œuvre harmonieuse du PPSAC.

«Ce mémorandum marque le début d'une nouvelle ère de collaboration entre le Gouvernement congolais, l'ACBEF dans le

cadre de la mise en œuvre des activités du PPSAC, mais aussi de l'ensemble de ses activités au Congo», a-t-elle dit.

«C'est à travers un travail collectif et synergique, mutualisant les efforts dans le cadre d'initiatives fortes que nous pourrions amplifier l'impact de nos interventions dans la lutte contre cette pandémie du VIH, qui présente encore une grande importance en termes de problème de santé publique dans notre sous-région», a indiqué Manuel Nso Obiang-Ada.

Le secrétaire exécutif de l'OCEAC a rappelé que le PPSAC, financé par le Gouvernement allemand, à travers la Banque allemande de développement (KfW), a commencé, en 2005 dans trois pays de la CEMAC, notamment le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique. Le Congo, a-t-il dit, a intégré le projet en 2011 et commencé ses opérations avec l'Association AAISC/AMSCO.

A. N'K.K.

Société EZONE SARLU

Au capital social de francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: N096 Avenue de la Révolution, Quartier Grand marché, Arrondissement N° 1 Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG-PNR-01-2021-B13-00445 du 08/12/2021.

AVIS D'INSERTION

- Transfert du siège social de la Société ;
- Choix des activités commerciales principales ;
- Maintien d'une ligne commerciale centrale sur des activités secondaires ;
- Et autres ou divers.

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique tenue en date du 26 Février 2022 à Pointe-Noire, enregistré à la recette du Bureau d'Enregistrement des domaines et du timbre du Centre-ville de ladite ville le 01 Mars 2022, sous le numéro N01612 Folio 040/9, l'associé unique de la société EZONE a adopté les résolutions suivantes:

- Changement et transfert du siège social initialement situé au N0243 Avenue Emis KOUMBOLO, Pointe-Noire, à l'adresse suivante: N096 Avenue de la Révolution, quartier Grand marché, Arrondissement NOI Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire;
- Changement des activités commerciales principales de la société, qui désormais seront axées sur le commerce, l'import-export, l'achat, la vente et la distribution de toutes les marchandises, de tous produits électro-ménager, électroniques et accessoires électroniques ;
- Maintien d'une ligne d'activités secondaires centrée sur l'import-export, l'achat, la vente et la distribution de toutes marchandises, de tous produits alimentaires et non alimentaires, des divers;
- L'accomplissement de toutes les formalités juridiques et administratives pour transcrire en actes toutes les décisions prises par l'associé unique.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire y relatif a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 02 mars 2022 sous le numéro CG-PNR-01-2022-D00123.

Mention modificative au RCCM NO CG-PNR-01-2022-M-00292 a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 02 mars 2022, conformément à la législation en vigueur.

Pour insertion.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE MING XIANG CONGO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 1.000.000 F CFA
Siège social : Avenue Doumanga, Centre-ville / Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO.

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, du 02 Mars 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 07 Mars 2022, sous folio 044/23 N°1764, il a été décidé du changement de l'adresse du siège social de la société MING XIANG CONGO SARL.

Celui-ci est désormais sis: «Route nationale n° 01, après Vindoulou, vers Mengo Péage, Pointe-Noire, République Du Congo».

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce

de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-00327, du 09 Mars 2022.

Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2018-B12-02018.

Fait à Pointe-Noire, le 11 Mars 2022.

Pour insertion.

Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.B.P : 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

COTA CONGO COOPERATION en sigle «CCC».

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de 1.000.000 FCFA
Siège social: Avenue Charles de Gaulle, premier étage, immeuble ex air Afrique, face hôtel Elais, Pointe-Noire, République du Congo.

ANNONCE LEGALE

Suivant l'acte établi par devant Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 22 Novembre 2021, enregistrés aux domaines et timbres en date du 24 Novembre 2021, sous le folio 220/5 N° 8825, il a été créé une société de droit congolais, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination sociale: «COTA CONGO COOPERATION en sigle «CCC»».

Objet social: la société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:

- Achat et vente de minerai; - Import-export;
- Achat et vente des pierres; - Fabrication d'huile d'arachide;
- Agro-alimentation; - Construction;
- Matériaux de construction; - Produits forestiers (bois, charbons).

Siège social: Avenue Charles de Gaulle, Premier Etage, Immeuble Ex Air Afrique, face hôtel Elais, Pointe-Noire, République du Congo.

Capital social: Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts de Dix Mille (10.000) Francs CFA.

Nomination du Gérant: Monsieur WAN YOUJUN, domicilié à Pointe-Noire, de nationalité Chinoise, né le 18 Octobre 1969 à Anhui, titulaire du passeport n°E55345672, délivré en date à Anhui, du 14 Juillet 2015.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2021-B-01594, du 01 Février 2022.

Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°CG-PNR-01-2021-B13-00446.

Fait à Pointe-Noire, le 14 Mars 2022.

Pour insertion.

Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

GABON

Ali Bongo candidat à la présidentielle de 2023

L'annonce du président Ali Ben Bongo samedi 12 mars dernier lors de la commémoration du 54e anniversaire du Parti démocratique gabonais (PDG) n'a pas laissé indifférents les Gabonais. Dans son allocution de circonstance il dit notamment qu'en 2023, il sera là. Une manière de dire qu'il sera candidat à l'élection présidentielle prévue en cette année-là. Comment les Gabonais ont-ils accueilli cette annonce?

Rien ne nous étonne avec Ali Bongo qui est pressé de consolider son pouvoir coûte que coûte», a réagi Alexandre Barro Chambrier à la «presque» candidature d'Ali Bongo

Jonathan, militaire à la retraite et soutien d'Ali Bongo, est déçu par les promesses non tenues des présidentielles: «Ali Bongo en 2009, il nous a promis beaucoup de choses. Aujourd'hui on est en 2022, on pourra voter pour lui, mais qu'il sache qu'avant les élections, il doit résoudre tous les problèmes dans le pays», a-t-il fait savoir.

Pour beaucoup de Librevillois, Ali Bongo n'a pas résolu les difficultés du quotidien, le chômage notamment. D'autres pointent son état de santé. «Quelqu'un qui est malade honnêtement, je ne peux pas voter pour lui. S'il veut être candidat à la présidentielle, il faut d'abord qu'il montre un certificat médical pour savoir s'il est apte à commander le pays», déclare un habitant de Libreville.

Au pouvoir depuis 13 ans, Ali Bongo, 63 ans, compte plusieurs inconditionnels prêts à le soutenir contre vents et marées. «Jusqu'au bout, c'est notre champion! Et on ira jusqu'au



Ali Ben Bongo Ondimba

bout! Et on est content de lui. Il n'est plus malade. Il est en forme, on va à l'élection. On est prêt», assure l'un d'entre eux. «Il est clair qu'en 2023, nous allons avoir une victoire cash comme disent les Camerounais: On va le soulever jusqu'au ciel», s'enthousiasme un autre.

La prochaine élection présidentielle est quasiment prévue dans 17 mois. Ali Bongo n'est pas encore officiellement candidat. Mais il n'empêche qu'il le déclare au moment opportun dans les tous prochains jours.

Gaule D'AMBERT

TCHAD

Le pré-dialogue ouvert puis suspendu

Le régime de transition et les groupes politico-militaires ont procédé, dimanche 13 mars dernier, à Doha au Qatar, à l'ouverture du pré-dialogue. L'objectif de ces discussions est censé permettre la participation de tous les groupes rebelles tchadiens au dialogue national inclusif prévu à Ndjamena, au mois de mai 2022. C'est une étape importante sur la voie de la réconciliation promise par les autorités de transition. Les travaux ont cependant été suspendus.

A l'ouverture des travaux, le Premier ministre de transition Albert Pahimi Padacké a indiqué que ce rendez-vous de Doha doit servir à «mettre définitivement fin à la guerre au Tchad». «La réconciliation et l'esprit de réconciliation doivent l'emporter sur la revanche et la colère. Pour se réconcilier, on ne vient pas avec un couteau qui tranche, mais avec une aiguille qui coud. Armons-nous donc chacun d'une aiguille pour coudre nos déchirures».

Mais avant cette intervention, la matinée a commencé par un coup d'éclat du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT), tenu pour responsable de l'offensive au cours de laquelle a été tué le maréchal du Tchad Idriss Déby Itno en avril 2020. Les six représentants du groupe qui ont fait le déplacement à Doha ont décidé de quitter la salle et de boycotter la cérémonie après avoir entendu le discours du ministre d'Etat pour les Affaires étrangères du Qatar, exigeant un certain nombre de clarifications sur l'organisation de ce pré-dialogue. Ainsi, sur le rôle du Qatar, ils disent attendre du pays hôte qu'il joue un véritable rôle de médiation et non seulement de facilitateur, surtout depuis le départ du processus, mercredi, de Goukouni Weddeye qui faisait le lien entre les différentes parties, depuis plusieurs mois.

«D'abord et avant tout, nous n'avons, à aucun moment, jamais été associés à l'élaboration de l'ordre du jour de ce pré-dialogue. Il y a une certaine chape de plomb qui entoure, qui nous échappe totalement. Deuxièmement, nous exigeons que le Qatar nous confirme sa position de médiateur. Si ce n'est pas le cas, nous ne pouvons pas retourner et nous re-

trouver autour de la table avec le gouvernement tchadien, face à face, sans médiateur. Il est hors de question. Nous ne sommes pas venus discuter directement avec le gouvernement tchadien. Nous avons besoin d'un médiateur qui va nous garantir les engagements qui seront issus de ces discussions», précise Issa Ahmad, chargé de communication au Bureau fédéral du mouvement.

Les représentants du FACT ont aussi voulu protester contre le nombre de groupes politico-militaires présents autour de la table. Selon eux, 59, c'est beaucoup trop et plus que ce que le pays compte réellement de groupes rebelles. Ils y voient une stratégie destinée, à diluer la voix des principaux groupes armés dans la négociation.



Les participants à l'ouverture du dialogue

C'est une préoccupation partagée par d'autres mouvements qui sont restés dans la salle, pour les discussions, mais qui ont exprimé leurs doutes sur la possibilité de mener un véritable dialogue et de parvenir à un accord avec autant de monde autour de la table. En réponse à ces inquiétudes, le Qatar a d'abord confirmé sa position de médiateur dans le processus et fait deux propositions qui ont été acceptées. La première a été celle de suspendre les travaux pour

trois jours afin de permettre aux groupes armés de se concerter. La seconde proposition acceptée est que chaque camp s'entende pour désigner une dizaine de représentants, pour cadrer la discussion. Le ministre tchadien des Affaires étrangères dit espérer de ces décisions, qu'elles convaincront le FACT de rejoindre le processus. Tous les principaux mouvements rebelles attendus ont répondu présent.

G. D'A.

SOUDAN DU SUD

Les Nations unies alertent sur une pire crise alimentaire!

Plus de 70% de la population du plus du Soudan du Sud sera confrontée à la faim cette année, selon le Programme alimentaire de l'ONU. Des conflits qui s'enchaînent, des calamités climatiques ou encore l'inflation, le pays va connaître «sa pire crise alimentaire», annonce l'agence onusienne.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) ne cache pas son inquiétude. Alors que le monde entier a les yeux rivés sur l'Ukraine, le Soudan du Sud est en train d'être submergé par une urgence alimentaire passée inaperçue jusqu'ici, et qui va affecter sept Sud-Soudanais sur dix dans les mois qui viennent, alerte le PAM. Ce sont plus de 8,3 millions de personnes qui vont connaître «une faim extrême dans les mois à venir». Après de longues années d'une guerre civile qui a fait plus de



La famine sévit toujours au Soudan du Sud

quatre millions de déplacés jusqu'en 2018, le pays faisait déjà face à une insécurité alarmante. Cette situation a été exacerbée depuis deux ans, notamment par des inondations record suivies de périodes de graves sécheresses, ainsi que des violences à caractère politico-ethniques récurrentes.

L'ONU a mis en garde contre un risque réel de retour au conflit entre les deux frères

ennemis, à savoir le président Salva Kiir et son vice-président Riek Machar, après des affrontements entre leurs factions qui ont fait plus de quatre-cents victimes parmi les civils au cours des derniers mois.

D'après l'organisation onusienne, «l'ampleur et la gravité de cette crise sont troublantes». Adeyinka Badijo, numéro deux dans le pays a affirmé que désormais «les gens n'ont plus rien à manger, des milliers de Sud-Soudanais pourraient mourir de faim s'ils ne reçoivent pas une aide alimentaire», a averti le PAM.

A. P. MASSAMBA

RD CONGO

De nombreux morts dans un accident ferroviaire au Katanga

Plus de soixante-dix personnes sont mortes dans un accident ferroviaire survenu, vendredi 11 mars dernier, à Lubudi, un territoire de la province de Lualaba. Le train de la société congolaise public des chemins de fer (SNCC) a fini sa course dans un ravin entre les gares de Kitenta et de Buyofwe à une dizaine de kilomètres du centre de Lubudi. Ce train de marchandise transportait aussi des passagers clandestins.



Les épaves du train à l'issue de l'accident ferroviaire

L'accident s'est produit lorsque la vieille locomotive voulait franchir une pente, mais faute de puissance à cause de la surcharge, sept des dix wagons ont fini dans un ravin. L'administratrice du territoire de Lubudi, Clémentine Lutanda s'est rendue le lendemain sur le lieu du drame à bord d'un autre train.

Selon elle: «La Croix-Rouge est là, les scouts sont là. On a acheté des draps pour qu'on puisse enterrer les morts. Il y a des blessés qui sont ici à Lubudi, il y a des blessés qui sont ici du côté de Luena. Bien sûr, il y a aussi des blessés légers, des enfants abandonnés. Il y a par exemple, un enfant de deux ans dont le père et la mère sont décédés sur place. Tous sont déplacés à l'hôpital».

Les victimes étaient coincées sous les wagons déraillés. Pendant que la société des chemins de fer a qualifié les passagers de clandestins, la société civile de Lubudi parle pour sa part d'un business bien entretenu par les transporteurs. Pour preuve, ses animateurs ont expliqué que des passagers clandestins qui s'imposent sur les rails. Très souvent, ils stoppent le train et montent à bord, chacun selon sa destination. Au terme d'une visite d'inspection sur le lieu du déraillement du train, le directeur de la SNCC Fabien Mutomb a communiqué le nouveau bilan qui est passé de 60 à 75 morts, après la découverte d'autres corps. La locomotive avec une remorque de quatorze wagons transportait plus de cent tonnes de fret à destination de Lubumbashi. Selon la SNCC, l'accident a été causé par «la coupure brusque de la traction qui a entraîné la dérive de la rame et des wagons dans un ravin».

Absent du pays, le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a présenté ses condoléances aux familles endeuillées. Le Gouvernement a déploré le drame et a présenté également ses condoléances aux familles éprouvées. Il a assuré avoir pris des dispositions quant à la prise en charge des victimes. Le directeur général de la SNCC était attendu, lundi 14 mars à Kinshasa pour une réunion de crise avec le Gouvernement.

Alain-Patrick MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

Des dizaines de soldats radiés de l'armée nationale

D'après un décret signé par le ministre de la Défense à la fin de la semaine dernière, plus de 80 militaires viennent d'être chassés de l'armée, notamment pour indiscipline, racket ou encore désertion. Des radiations d'une grande ampleur qui ont lieu au moment où la population ne cesse de dénoncer des exactions de la part de Forces armées centrafricaines (FACA) et de la part de leurs alliés russes.

La présidence centrafricaine parle de radiations en vue de remettre de la discipline au sein des Forces armées centrafricaines. Selon Albert Yoloké Mokopmé son porte-parole, «ce n'est pas la première fois qu'une décision d'une telle ampleur est prise. En 2021, il y a eu la même chose, on est en phase de reconstruction de l'armée et la reconstruction ne peut pas se faire sans discipline, sans remise en ordre. Et la discipline s'applique aujourd'hui avec la plus grande sévérité».

S'agissant des plus de 80 soldats radiés des FACA, sept l'ont été pour avoir racketté la population sur des barrières, les autres sont chassés pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ou encore désertion, la plupart auraient ainsi rejoint les rangs de la rébellion de la CPC dirigée par l'ancien président François Bozize.

D'après l'une des grandes figures de la société civile centrafricaine, Paul Crescent Beninga, «si effectivement on en vient à sanctionner les éléments de nos forces armées centrafricaines pour des rackets, pour moi c'est une décision à apprécier. Il en est de même des cas de désertion, toutes les fois où nous sommes confrontés à des rébellions, vous verrez que parmi les éléments qui constituent ces groupes armés, il y a des éléments des forces armées centrafricaines».

Avant de poursuivre: «Je demande au gouvernement centrafricain de poursuivre sur cette voie tout en étant strict et impartial, et en évitant d'utiliser ces sanctions pour un quelconque règlement de compte».

GEROSE



LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIETE CETE APAVE

Immeuble de l'hôtel La Concorde, Avenue Jacques
Opangault, entrée adjacente à celle de la réception, Songolo
Pointe-Noire

E-mail : liquidationapavecongo2019@gmail.com
Contact : +242-05-759-72-62 / B. P. : 1152

ETAT DES CREANCES

CONCERNE : LIQUIDATION CETE APAVE CONGO

Vu les déclarations de créances effectuées;
Vu les notifications d'admission provisoires et de rejets;
Vu les contestations soulevées devant le juge commissaire;
I - Créances acceptées

Numéro	Dénomination sociale	Montant déclaré	Montant arrêté par les syndics	Nature de la créance
1	Société Jaipur Travel	7.204.700 FCFA	7.204.700 FCFA	Chirographaire
2	Société Burotec	706.266 FCFA	706.266 FCFA	Chirographaire
3	TPI	646.554 FCFA	646.554 FCFA	Chirographaire
4	Société SUPER SONIC	7.262.314 FCFA	7.262.314 FCFA	Chirographaire
5	Société EDVT	2.972.347 FCFA	2.972.347 FCFA	Chirographaire
6	MANDENG Guillaume	14.250.000 FCFA	14.250.000 FCFA	Chirographaire
7	Société ECO GLOBAL AFRICA SERVICES	3.478.000 FCFA	1.440.000 FCFA	Chirographaire
8	Société BOUJARA & CIE	5.731.426 FCFA	5.107.202 FCFA	Chirographaire
09	Etablissement GARAGE AUTOAFRIQUES SERVICES	4.304.289 FCFAZ	4.060.650 FCFA	Chirographaire
10	Société HARIOM TRAVELS	1.593.600 FCFA	1.593.600 FCFA	Chirographaire
11	Société LOXEA CONGO	7.859.439 FCFA	5.796.375 FCFA	Chirographaire
12	Société EVPAD	4.200.000 FCFA	4.200.000 FCFA	Chirographaire
13	MAVOUNGOU ELIANE	17.875.000 FCFA	8.125.000 FCFA / 5.100.000 FCFA	Privilégiée / Chirographaire
14	MAVOUNGOU PARFAIT	61.200.000 FCFA	6.000.000 FCFA / 4.800.000 FCFA	Privilégiée / Chirographaire
15	Société D-NETWORK	27.017.648 FCFA	27.017.648 FCFA	Chirographaire
16	APAVE SAHEL	41.789 FCFA	41.789 FCFA	Chirographaire
17	LABOSOLS AGTS	27.719 FCFA	27.719 FCFA	Chirographaire
18	APAVE TCHAD	262.500 FCFA	262.500 FCFA	Chirographaire
19	APAVE ANGOLA	1.199.089 FCFA	1.199.089 FCFA	Chirographaire
20	APAVE INTERSERVICES INSPECTIONS	1.815.688 FCFA	1.815.688 FCFA	Chirographaire
21	APAVE CAMEROUN	19.772.500 FCFA	19.772.500 FCFA	Chirographaire
22	APAVE NORD OUEST SAS	15.868.780 FCFA	15.868.780 FCFA	Chirographaire
23	APAVE GABON	181.258.063 FCFA	175.339.502 FCFA	Chirographaire
24	APAVE INTERNATIONAL	4.813.803.922 FCFA	2.611.455.182 FCFA	Chirographaire
25	Société AMT Congo	3.029.400 FCFA	3.029.400 FCFA	Chirographaire
26	Société LECHIKA MULTI SERVICES	82.250.000 FCFA	46.768.200 FCFA	Chirographaire
27	MAVOUNGOU NINON Roch	171.600.000 FCFA	48.400.000 FCFA / 36.600.000 FCFA	Privilégiée / Chirographaire
28	Marlier Jacques	58.758.241 FCFA	21.443.240 FCFA	Chirographaire
29	Global Développement SARL	13.571.000 FCFA	12.076.900 FCFA	Chirographaire
30	Société SAT CONGO	17.343.024 FCFA	17.025.024 FCFA	Chirographaire
31	Société ACS	776.800 FCFA	776.800 FCFA	Chirographaire
33	Société Necotrans Congo SA	3.217.153 FCFA	3.026.453 FCFA	Chirographaire
34	Société Défi Congo	70.248.714 FCFA	62.124.214 FCFA	Chirographaire
Total des créances acceptées			3.189.157.020 FCFA	

II-Créances rejetées

NUMERO	DENOMINATION	MONTANT SOLLICITE	MOTIF DE REJET
1	HOTEL SAPHIR	12.131.900 FCFA	Absence de factures
2	WE ARE CATERING	19.729.000 FCFA	Absence de factures
3	SOCOGIM	3.567.000 FCFA	Créance inexistante
4	DIETSMANN TECHNOLOGIE CONGO	3.665.000 FCFA	Absence de documents comptables fiables
5	DIETSMANN	2.895.000 FCFA	Absence de documents comptables fiables
Total des créances rejetées		41.987.847 FCFA	

III-Forclusion

NUMERO	DENOMINATION	MONTANT SOLLICITE	MOTIF DE REJET
1	DADOU DISTRIBUTION SARLU	5.334.500 FCFA	FORCLUSION
2	SIBY BASSOUM	9.661.620 FCFA	FORCLUSION
3	PNC	2.020.215 FCFA	FORCLUSION
4	CENTRE 4M DU DIAGNOSTIC ET DE L'EXPERTISE	2.814.000 FCFA	FORCLUSION
5	MPETI EMENGA François	70.000 FCFA	FORCLUSION
6	IMOUANOU SAFOU ANGE	3.400.000 FCFA	FORCLUSION
7	ETS MOUSTAPHA	26.129.215 FCFA	FORCLUSION
8	MULTI TECH CONGO	4.589.540 FCFA	FORCLUSION
9	MAB SERVICES SARLU	6.428.000 FCFA	FORCLUSION
10	PAMBOU Jean Elizée	1.875.000 FCFA	FORCLUSION
Total des créances rejetées (Forclusion)		62.322.090 FCFA	

Fait à Pointe-Noire, le 02 Août 2021

Le Juge Commissaire

LETTE OUVERTE

RATIFICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE TOUTES LES PERSONNES CONTRE LES DISPARITIONS FORCEES

Il y a 15 ans, en février 2007, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées était ouverte aux signatures avant d'entrer en vigueur trois ans plus tard. Alors que des disparitions forcées continuent d'affecter des familles en République du Congo (Congo), nous, organisations de défense des droits humains, appelons les autorités congolaises à ratifier la Convention.

Au titre de l'article 2 de la Convention, «on entend par «disparition forcée» l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de AFR 22/5249/2022 l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi.»

Le Congo n'est pas épargné par ces pratiques.

Les conséquences des disparitions forcées sont épouvantes pour les victimes et pour leurs familles. Une personne disparue peut réapparaître après plusieurs mois dans un centre de détention mais peut également être retrouvée morte. Elle peut avoir subi des mauvais traitements physiques et psychologiques. Pour les familles, les conséquences sont multiples. Sur le plan émotionnel, ne pas savoir où se trouve un proche, s'il est vivant ou décédé, est une véritable souffrance. A cela il faut également ajouter de possibles impacts sur le plan socio-économique. Pour exemple, les conjointes des victimes disparues peuvent se retrouver ostracisées et sans moyen de subsistance.

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a pris effet en 2010. Elle vise à empêcher les disparitions forcées, à faire émerger la vérité des faits et à veiller à ce que les victimes

et leurs familles obtiennent justice, vérité et réparation.

En 2011, dans le rapport de sa dernière mission au Congo, le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées recommandait la ratification de la Convention.

En 2018, le rapport du Groupe de travail des Nations unies sur l'Examen périodique universel (EPU) sur le Congo a répertorié 194 recommandations parmi lesquelles la ratification de la Convention internationale pour la protection des personnes contre les disparitions forcées. Le Gouvernement du Congo a signé la Convention en 2007 et a accepté de ratifier la Convention suite aux recommandations d'autres États. Cependant, aucune démarche en vue de cette ratification n'a jusque-là été enclenchée par les autorités.

Vu l'importance de la protection du droit à la vie, nos organisations recommandent aux autorités congolaises de :

1) Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, sans aucune réserve ;

2) Reconnaître la compétence du Comité des disparitions forcées afin qu'il puisse recevoir et examiner des communications présentées par des personnes ou pour le compte de personnes relevant de leur juridiction qui se plaignent d'être victimes d'une violation par l'Etat congolais des dispositions de la Convention ;

3) Adopter toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des dispositions de la Convention dans le droit interne congolais.
AFR 22/5249/2022

Cette demande est conforme à l'esprit de l'article 8 de la

Constitution du pays qui indique que «la personne humaine est sacrée et a droit à la vie».

En ratifiant cette Convention, le Gouvernement congolais manifesterait l'importance qu'il accorde au respect des droits humains et apporterait son soutien à un traité international fondamental.

Cette demande est conforme à l'esprit de l'article 8 de la Constitution du pays qui indique que « la personne humaine est sacrée et a droit à la vie ».

En ratifiant cette Convention, le Gouvernement congolais manifesterait l'importance qu'il accorde au respect des droits humains et apporterait son soutien à un traité international fondamental.

Les signataires

ACAT-france



Agir Ensemble pour les Droits Humains



Amnesty International



Centre d'Actions pour le Développement (Congo)



Cercle Uni pour les Droits de l'Homme et Culture de Paix (Congo)

Amour - Justice - Paix



Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme



Nouveaux Droits de l'Homme (Congo)



Plateforme des Organisations de la société civile pour les droits de l'Homme et la Démocratie (Congo)

ATLS

Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 F. CFA
Siège Social: B.P. : 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

DIFFCAST SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.267.680.000 Francs CFA
Siège Social: Avenue Amilcar Cabral, les Tours Jumelles, Centre-Ville, Brazzaville
République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00224

Aux termes des décisions ordinaires de l'Associé Unique non-gérant du 29 Décembre 2021, enregistrées à Brazzaville le 03 Mars 2022, sous le numéro 041/8 N00893, l'Associé Unique de la société DIFFCAST SARLU, société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle a décidé:

- De nommer Monsieur Jean-Pierre BASEME, en qualité de Gérant pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique sous le numéro CG-BZV-01-2022-D-00091, du 03 Mars 2022.

Déclaration modificative au RCCM de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2020-B12-00224 du 03 Mars 2022.

Pour avis.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville, BP: 14771
Tél. (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE ETS C-DANDRES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Capital : Cent quatre vingt cinq Millions (185.000.000) Francs CFA
Siège: Avenue Nelson MANDELA
BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2001-B12-00213

CESSION DE PARTS SOCIALES MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes d'une décision prise en assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée «ETS C-DANDRES», en date à Brazzaville du 8 mars 2022 dûment enregistrée à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine en date du 10 mars 2022, sous Folio 046/6 n°1064, il a été approuvé: la cession total de parts détenues par l'un des associés; et à la Mise à jour des statuts, il ressort de cette assemblée les résolutions suivantes:

L'assemblée régulièrement constituée a approuvé; la cession de 1885 parts sociales détenues par monsieur DI GLERIA Roberto au profit de monsieur MARTYRIS Gilbert, ce qui représente dix virgule cinq pour cent (10.5%), correspondant à une somme de dix huit Millions huit cent cinquante mille (18.550.000) F CFA;

le cessionnaire était présent et a accepté.

Elle a approuvé également; la cession de 925 parts sociales détenues par monsieur DI GLERIA Roberto au profit de monsieur MARTYRIS Gautier Jean Charles, ce qui représente cinq pour cent (5%), correspondant à une somme de neuf Millions deux cent cinq mille (9.250.000) F CFA; le cessionnaire était présent et a accepté.

Dépôt de deux expéditions du Procès verbal de décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 8 mars 2022, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA



EXTENSION APPEL D'OFFRES 22_RFGS_170494

Objet	RECRUTEMENT DE TROIS ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES DISPOSANT DES CENTRES D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL DES PERSONNES VULNERABLES AYANT RENCONTREES DES OBSTACLES LIES AUX DROITS HUMAINS ET AU GENRE ENTRAVANT L'ACCES AUX SERVICES.
Date de l'appel d'offres	10 mars 2022
Date de clôture pour la réception des manifestations d'intérêt	31 mars 2022 à 12h00
Numéro de référence	22_RFGS_170494

Introduction

Le Congo bénéficie d'une subvention du Fonds mondial pour la riposte à la pandémie COVID-19, pour la période 2021- 2023 dont Catholic Relief Services (CRS) est l'un des principaux bénéficiaires. Les principaux axes prioritaires à développer dans cette subvention sont les suivantes:

- Interventions de lutte et d'endigement du COVID-19;
 - Mesures d'atténuation des risques liés au COVID-19 pour les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme;
 - Renforcement accru des aspects essentiels des systèmes de santé et des systèmes de riposte communautaires.
- Le dernier axe prévoit plusieurs interventions prioritaires parmi lesquelles figurent la prévention de la violence basée sur le genre (VBG) et la prise en charge holistique des cas; les réponses aux obstacles liés aux droits humains et au genre entravant l'accès aux services. Le choix de ces interventions part du constat qu'il existe très peu d'évidences sur les VBG et obstacles liés aux droits humains dans le contexte de la COVID-19. Cela est sans nul doute du fait qu'il n'existe pas encore un système de suivi des VBG et des obstacles aux droits en général dans le pays.

Pour répondre à ce besoin et afin de mettre en évidence les interventions évoquées plus haut, la subvention C19RM prévoit la mise en œuvre des activités ci-après:

- Appuyer la mise en place d'une permanence dans les 3 centres communautaires de prise en charge psychosociale des personnes vulnérables ayant rencontré des obstacles liés aux droits humains et genre entravant l'accès aux services;
 - Appuyer le fonctionnement de la permanence des 03 sites communautaires.
- Cependant pour favoriser l'égalité et l'équité dans le choix des organisations communautaires (ONG/Associations) devant abriter ces activités, il est prévu de recruter au niveau des chacune des localités (Brazzaville, Pointe Noire, Ouessou) une association nationale légalement constituée disposant d'une expérience dans l'accompagnement psychosocial des personnes vulnérables (confrontées aux obstacles liés aux droits humains et à l'accès aux services) et ceux victimes des VBG.

Documents administratifs à fournir:

- Une lettre de motivation adressée au Représentant Pays de CRS
- Copies des documents juridiques (Statuts, règlement intérieur, document d'agrément du centre, Copies du NIU) en cours de validité;
- Plan de localisation du centre dans les 2 ou 3 localités, dans le cas d'un/des centre(s) déjà existant;
- Rapports d'activités (programmatique et financier) 2020/2021.

Les fournisseurs désireux de prendre part à ce marché peuvent retirer le Dossier d'Appel d'Offres au bureau de CRS sis Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo ou en faire la demande par email à l'adresse électronique bidcg@crs.org



CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS



1. REFERENCE DU POSTE

Intitulé du poste:	Directeur adjoint des Industries
Type de contrat:	CDI
Classification professionnelle:	Poste de cadre de direction, ouvert en catégorie 11 de la Convention Collective des Entreprises Forestières
Positionnement hiérarchique:	Directeur des Industries
Lieu d'affectation:	Pokola (avec un suivi permanent des autres sites de la CIB)

2. MISSION DU POSTE

Rattaché au Directeur des Industries, le candidat retenu sera en charge de la planification et l'organisation des opérations en vue de l'atteinte des objectifs de production, de rendement et de qualité des scieries et autres ateliers de production. Il aura la responsabilité d'encadrer les responsables et les équipes de production industrielles et parfois des responsables de la maintenance. C'est également un acteur important dans la gestion des projets de modernisation des unités de production.

3. RESPONSABILITES CLES / ACTIVITES PRINCIPALES

- Elaborer les budgets prévisionnels des productions et suivre leur exécution par l'organisation et la supervision des plannings de production;
- Analyser les écarts des productions (prévisions/réalisations) et proposer des actions correctives si nécessaires;
- Améliorer les process de production et anticiper les évolutions;
- Optimiser les moyens de production et veiller à la sécurité des outils de production et du personnel;
- Gérer les flux internes des matières premières, des additifs et des consommables;
- Elaborer les bilans mensuels des consommations et des productions ainsi que les reportings sur les performances des usines et ateliers de production;
- Coordonner avec les chefs des services la planification et la mise en œuvre des changements ou maintenance dans les lignes de production;
- Former le personnel opérationnel et technique de la production;
- Veiller au maintien en bon état de fonctionnement des outils de production.

4. QUALIFICATION REQUISE ET EXIGENCES AU POSTE

- Être détenteur d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent dans les métiers de la production bois et posséder une expérience de 15 ans minimum dans la production industrielle;
- Posséder une bonne connaissance du système de Gestion de Production Assistée par Ordinateur (GPAO – logiciel DELTA ou SAP et logiciels bureautiques);
- Posséder des capacités techniques de suivre la maintenance des équipements et techniques d'affûtage;
- Manifester de l'appétence pour l'innovation des outils de production;
- Posséder une expérience significative sur un poste similaire et être reconnu pour ses qualités managériales.

5. AUTRES APTITUDES AU POSTE

- Posséder une forte capacité d'organisation et de planification;
- Qualités d'écoute, d'analyse et de synthèse;
- Être rigoureux et respectueux du cadre légal;
- Être capable d'entretenir le bon climat social et les relations commerciales;
- Autonomie, sens de responsabilité, créatif et réactif;
- La maîtrise de l'anglais serait un atout.

6. DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers comportant une demande manuscrite doivent être déposés au plus tard le 04/04/2022, au service Ressources Humaines, à Pokola ou à notre Bureau de Brazzaville situé à Mpila.

Les candidatures numériques peuvent être envoyées, à l'adresse électronique suivante : ashish.malik@olamagri.com;

Les personnes retenues sur dossier, seront ensuite convoquées pour se soumettre à un test entretien de recrutement suivant la procédure CIB.

Fait à Pokola, le 05/03/2022
Le Directeur Général Adjoint
Ashish MALIK

JEUNESSE

L'assemblée générale nationale des Jeunes de la lumière a tenu ses promesses

Réuni du 25 au 27 février derniers dans l'archidiocèse de Pointe-Noire, à Côte Mateve pour sa troisième assemblée générale nationale, le mouvement Jeunes de la lumière a clos ses travaux par le ferme engagement de mieux proclamer la Parole par la fraternité et l'exemple. Il a envoyé ses membres en mission, dans la tradition de ses 40 ans de pastorale de la jeunesse au sein de l'Eglise au Congo. L'assemblée a connu la participation des deux archidiocèses de Brazzaville et Pointe-Noire et des diocèses de Nkayi et Dolisie. Les abbés Ange Mananga, aumônier diocésain de Nkayi, Prince Souakoulou, aumônier diocésain de Brazzaville, père Alain Francis Ngombé, aumônier national adjoint et frère Alain Zibi, aumônier diocésain de Pointe-Noire ont été présents à ce grand rendez-vous.

La communauté Jeunes de la lumière (JDL) est un mouvement fondé en 1972 à Kinshasa par Mgr Ignace Matondo Kwa Mzambi. De Kinshasa, cette communauté s'est élargie au Congo-Brazzaville.

Après 40 ans au service de la pastorale de la jeunesse du Congo-Brazzaville, la troisième assemblée générale s'est tenue dans le but de revenir sur les fondamentaux des origines et de porter un regard non complaisant sur la situation actuelle de ce mouvement; de faire un bilan, 40 ans après, des enjeux actuels, des réalités, de l'impact de la communauté dans l'Eglise et la société congolaises.

Au cours de cette assemblée générale nationale un nouveau bureau a été désigné et les participants se sont plongés dans des ateliers-débats sur les questions et les exigences initiatiques; la problématique des retraites, de l'accompagnement des jeunes et de la relation avec la communauté Libala Mwinda ainsi qu'avec les religieux de la communauté.

Des conférences ont marqué ces journées, à l'instar de: «*Bilenge Ya Mwinda 40 ans après, quel engagement dans l'Eglise et la société congolaises?*» Animée par le père Christian de La Bretesche. Sa présentation a permis aux participants de revenir à nouveau sur la communauté chrétienne qui est l'un des piliers de la fraternité. Il a invité les participants à procéder à la correction fraternelle dans les moments de crise.

Le financement de la pastorale pour un développement intégral et complet des BYM a été le thème animé par Abu Nelly-Françoise. Les débats ont été animés aussi sur des questions aussi diverses que: Comment capitaliser et mobiliser les ressources humaines et financières en vue d'un développement

complet des jeunes. Tous ces moments de partage et de réflexion sur les questions essentielles ont permis aux participants de repartir avec des recommandations, des directives qui donneront une meilleure pastorale. Ces recommandations sont: La relation avec le mariage chrétien



Les participants à l'assemblée général avec le père Christian De La Bretesche et les aumôniers

où il faut revenir sur les enseignements doctrinaux de l'Eglise qui régissent ce sacrement et sa préparation, soutenir les couples mariés après régularisation sans remise des symboles.

Pour le clergé, une des recommandations est d'encourager le travail d'équipe dans la pastorale d'ensemble entre le clergé et les laïcs, célébrer l'eucharistie au cours des retraites initiatiques dans l'ordre du possible... Il y a eu également des suggestions pour la révision des textes et l'adoption de l'initiation aux réalités actuelles; revoir la relation Libala Mwinda avec la communauté Jeunes de la lumière, donner la possibilité aux



Les membres du nouveau bureau accompagnés des aumôniers diocésains, des présidents du CNALC et de la CDPEJ (Pointe-Noire), de la secrétaire

jeunes en situation irrégulière de continuer leur formation, harmoniser les chants initiatiques en mettant en place une commission nationale sur la question du chant, etc.

Firmin Bonzagabato.

«*Avoir été choisi parmi mes frères et sœurs, c'est une joie, une reconnaissance et c'est aussi un appel à servir les autres dans la communauté. C'est une*

Pèlerinage de la Jeunesse chrétienne à Voka

Près de 500 jeunes issus des paroisses de Boko, Louingui, Mbanza-Ndouna, Voka ainsi que les responsables de la Commission diocésaine pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (CDPEJ) du diocèse de Kinkala se sont retrouvés à Voka pour un pèlerinage spirituel inter-paroisses du doyenné sud du 18 au 20 février 2022.

C'est le plus grand pèlerinage des jeunes chrétiens depuis le retour d'un climat de paix dans le département du Pool. Pendant trois jours, ces jeunes chrétiens catholiques ont participé à des messes, des communications, des concerts religieux ainsi que des activités culturelles et sportives, notamment le Football et le Nzango, dans l'enceinte de la paroisse Notre-Dame Auxiliatrice de Voka.

Les communications animées par l'abbé Christ Divin Missa-

mou ont porté sur deux thèmes: «*Tous frères et sœurs pour construire: Les conflits entre les parents et les enfants*», «*la gestion de la puberté*».

Après ces communications, quatre groupes thématiques ont été mis en place. A l'issue des échanges fructueux, quelques suggestions ont été formulées. Les jeunes chrétiens devraient: - participer régulièrement aux activités paroissiales et communautaires; - se consacrer aux études ou à la formation professionnelle; - Bannir la violence et



Une vue des pèlerins avec les aumôniers

entretenir un climat de fraternité dans leurs milieux de vie. Quant au diocèse de Kinkala, il a été suggéré l'ouverture des écoles des métiers pour la for-

mation des jeunes déscolarisés. La messe de clôture a été présidée, dimanche 20 février 2022 par l'abbé Brice Amédée Cyrille Mouniengue, aumônier

TROISIEME DIMANCHE DE CAREME-C-

«Si vous ne vous convertissez pas, vous périrez tous de même»

Textes: Ex 3, 1-8a.10.13-15 Ps 102; 1Cor 10, 1-6.10.12; Lc 13, 1-9

Chers lecteurs et lectrices; par une succession narrative des faits, l'évangile de ce dimanche nous invite à la conversion véritable. Il s'agit pour nous de vivre au plus profond de notre cœur la métanoïa. En effet, en évoquant ces galiléens qui sont morts à cause de Pilate, Jésus réagit à une mauvaise nouvelle qu'on lui annonce, et il pose lui-même la question: «croyez-vous que ces galiléens fussent de plus grands pécheurs que les autres galiléens, pour avoir subi pareil sort? La réponse est claire, personne ne peut dire telle souffrance, telle catastrophe naturelle, tel accident... a été pour tel homme un châtement; personne ne peut ôter aussi à Dieu le pouvoir de rendre à chacun selon ses œuvres. Ceux qui passent leur vie à s'enliser dans le mal, sont appelés à la conversion immédiate.

En outre, Sur la catastrophe de Siloé l'enseignement est le même Jésus montre qu'ils n'étaient pas plus coupables que tous les autres habitants de Jérusalem; mais vous; acceptez le changement. En ce qui concerne la parabole du figuier on peut se demander quel est donc ce figuier stérile dont nous parle Jésus? Il s'agit du peuple de Dieu qui ne suit pas les commandements du Seigneur; et de toutes ces personnes qui sont dans la rapacité du péché, il s'agit aussi de l'Eglise quand elle ne vit pas l'Evangile. Dans la tourmente actuelle, il y a de quoi se désespérer; certains peuvent penser en disant laissant mourir cet arbre. C'est la tentation de certains d'entre nous quand tout semble perdu; devant l'échec, la misère, la maladie, certains sont tentés d'abandonner mais avec Dieu on n'abdique pas d'où le don du courage et de la persévérance qui doit animer le chrétien.

Mais finalement qui est ce jardinier qui veut sauver le figuier c'est le Christ dont l'amour ne se lasse pas; n'abandonne pas ceux qu'il aime. Du fumier il n'en manque pas c'est à travers ce fumier pestilentiel que le Christ relève son Eglise. Nous devons croire à l'amour du Christ. Si vous ne vous convertissez pas vous périrez Il nous faut imiter le Christ en reprenant notre place celle des enfants humbles comme le Christ qui est né pauvre lui qui est venu pour servir, nous devons nous mettre à genoux pour laver les pieds des pauvres. Celui qui a planté l'arbre qui est l'Eglise, c'est Dieu nous ne faisons qu'arroser. Nous devons retrouver le chemin de l'Evangile et la joie qui vient de Dieu.

Demandons à la Vierge toute sainte, les uns pour les autres en vue de ce travail de vérité et de conversion l'aide de sa prière. En elle la grâce de Dieu n'a pas été stérile. Nous la chantons, comme la vigne fleurie, la vigne généreuse. Qu'elle nous aide à dire oui le oui qui rend notre vie porteuse de Dieu, Fécondes pour Dieu.

Abbé Ander KETI KETI

Calendrier des activités de la Conférence épiscopale du Congo

Du lundi 7 au jeudi 10 février 2022: Session extraordinaire des Evêques du Congo, à Ouesso;

Dimanche 13 février 2022: Ordination épiscopale de Mgr Gélase Armel Kema, nouvel Evêque de Ouesso;

Du mardi 26 au vendredi 29 avril 2022: Session pastorale des Evêques au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;

Samedi 30 avril 2022: Journée du Cinquantenaire de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;

Dimanche 1^{er} mai 2022: Clôture du Cinquantenaire de la Conférence épiscopale du Congo, en la Basilique Sainte Anne du Congo;

Du 17 au 24 juillet 2022: Assemblée plénière de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), à Mongomo, en Guinée Equatoriale;

Du lundi 10 au dimanche 16 octobre 2022: 51^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, au Centre interdiocésain des œuvres, à Brazzaville.

Abbé Armand Brice IBOMBO
Secrétaire général

diocésain de Kinkala, qui avait à ses côtés les abbés Bernard Yindoula, curé doyen et curé de la paroisse Saint François de Sales de Boko et Chalberdy Farell Bimokono, diacre et aumônier paroissial de la CPPEJ (Commission paroissiale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse) de Boko.

Dans son homélie, l'abbé Brice a exhorté les jeunes à «*promouvoir l'esprit de fraternité dans leurs milieux de vie et d'être*

miséricordieux comme notre Père qui est dans les cieux est miséricordieux».

Le pèlerinage a pris fin dans l'après-midi du dimanche 20 février 2022, dans une ambiance festive. Rendez-vous a été pris à Kinkala pour la célébration de la «*Pâques des jeunes*» qui aura lieu le 17 avril 2022.

Blaise NKOUANDA,
Pèlerin de Boko

MEMOIRE

Le 13^e anniversaire de la mort d'Edith Lucie Bongo commémoré à Oyo

Les chrétiens d'Oyo ont rendu grâce à Dieu jeudi 10 mars 2022, à l'occasion de la commémoration du 13^e anniversaire de la disparition d'Edith Lucie Bongo Ondimba, ancienne Première dame du Gabon, décédée le 14 mars 2009, à Rabat, au Maroc. Essentiellement, les festivités ont été marquées par une messe solennelle présidée par Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, le jour de naissance de la disparue. Célébrée en l'église Notre-Dame de l'Assomption, en présence de M. Denis Sassou-Nguesso, président de la République, la messe a coïncidé avec la commémoration du 3^e anniversaire de la dédicace de la nouvelle église d'Oyo par Mgr Abagna, le 10 mars 2019.



Mgr Victor Abagna Mossa

Plusieurs personnalités ont participé à cette célébration eucharistique parmi lesquelles: Mme Marie-Claire Dirat, mère génitrice de la défunte; les enfants de l'ancienne Première dame; les présidents du Sénat Pierre Ngolo et de l'Assemblée nationale Isidore Mvoubia; le Premier ministre Anatole Collinet Makosso ainsi que quelques membres du gouvernement et ceux du corps diplomatique. Côté Eglise, on a noté la présence de Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et de NN.SS. Daniel Nzika et Gélase Armel Kema, respectivement évêques d'Impfondo et de Ouessou, et aussi de plusieurs prêtres qui y ont concélébré, dont l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse.

travers lequel il a circonscrit le sens de cette commémoration. En effet, le curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo a souhaité à tous une cordiale bienvenue et exprimé



Le Curé de la paroisse s'entretenant avec le Président

Le tout premier temps fort de la célébration a été le mot de bienvenue de l'abbé Yombo, à

la joie de l'équipe presbytérale et de sa chrétienté. «Nous sommes réunis ce jour pour

faire mémoire, pour prier et pour rendre grâce à Dieu, à l'occasion du 13^e anniversaire de la dispari-

tion de Mme Edith Lucie Bongo Ondimba, ancienne Première dame du Gabon», a-t-il souligné. Pour l'abbé Yombo, cette messe est un acte de «communion avec les familles Nguesso et Dirat ainsi qu'avec le peuple gabonais pour commémorer celle qui, aux yeux de Dieu et

symbolise toute la marque de son cœur altruiste et toujours tourné vers ses frères et sœurs en humanité».

Aussi, a-t-il salué la présence des trois autres évêques, en l'occurrence, ceux d'Impfondo et de Ouessou (fraichement ordonné), invités par l'archevêque



Les quatre évêques entourant le chef de l'Etat

de nous tous, a su mettre à profit l'essentiel de son existence sur cette terre à travers le travail, l'amour du prochain et l'engagement pour l'édification de l'œuvre de Dieu, son Créateur au sein de la société».

Pour la paroisse d'Oyo, «la construction de cette nouvelle église dédiée à Notre-Dame de l'Assomption dont elle a, elle-même, inspiré le projet

d'Owando, dans le cadre de la Province ecclésiastique du Nord (PENORD) réunie à Oyo pour la circonstance. Province regroupant les évêques des trois diocèses, et ayant à sa tête Mgr Victor Abagna Mossa.

Mgr Abagna a dans son exhortation salué les qualités exceptionnelles incarnées par la défunte Première dame du Gabon et fille aînée du président Sas-

sou-Nguesso, qui aurait totalisé 58 ans d'âge cette année. L'archevêque a notamment fait écho aux nombreux témoignages qui retracent à grand trait la vie et l'œuvre de celle qui sans relâche, s'est déployée pour la cause de ses frères et sœurs, tant au Congo qu'au Gabon. Fille et épouse de chef d'Etat, elle a assumé cette condition sans orgueil ni arrogance.

A noter que cette célébration a également été marquée par la remise au président de la République de quelques présents offerts par l'archevêque d'Owando et le curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo.

Lundi 14 mars, sous le signe du recueillement, le président Denis Sassou-Nguesso s'est incliné comme chaque année sur la tombe de sa défunte fille, au cimetière familial de Kona-Kona à Edou, son village natal, en y déposant une gerbe de fleurs.

En marge des festivités liées à la commémoration de la disparition d'Edith Lucie Bongo, dans la soirée du jeudi 10 mars, Mgr Victor Abagna Mossa a béni la grotte mariale Notre-Dame du Perpétuel Secours à Mouembe, près d'Oyo, érigée au domaine du ministre Jean-Jacques Bouya, en hommage à sa défunte épouse Julia Nicole, initiatrice du projet. C'était en présence de Mgr Urbain Ngassongo et de Mgr Gélase Armel Kema.

Aristide Ghislain NGOUMA

ANNIVERSAIRE

Sœur Cécile Josserand, religieuse de la Croix de Chavanod, a fêté ses 90 ans

Doyenne des ressortissants français au Congo, sœur Cécile Josserand, religieuse de la Congrégation de la Croix de Chavanod a fêté ses 90 ans de vie, mardi 22 février 2022. C'était au cours d'une célébration eucharistique en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï présidée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et de la Province ecclésiastique du Centre (PEC).

Cette messe d'action de grâces animée par la chorale Le Jourdain, a été concélébrée par les abbés Brice Bikouta, Armand Serge Emmanuel Kiyindou, respectivement premier vicaire et coopérateur à la paroisse, Christel Barthel Ganao, recteur du Grand séminaire de Théologie Cardinal Emile Biayenda, Simplicie Alouna, prêtre du diocèse de Gamboma en mission pastorale en Europe et le père Raymond Ndombi de la compagnie de Jésus.

un anniversaire, c'est célébrer un accomplissement, une maturité. Sœur Cécile Josserand est témoin de l'évangélisation à Talangaï et chaque équipe presbytérale ne cesse de renouveler la confiance en elle en qualité de gestionnaire de la paroisse». Avant la fin de la messe, sœur Cécile Josserand a livré son message: «Ensemble avec vous tous et toutes venus de tous les horizons différents, nous avons adressé à Dieu notre Père, une vibrante action de grâces pour



Sœur C. Josserand lisant son mot a ébranlé la paroisse pour que tout le monde soit au courant de cet anniversaire. Merci à l'abbé Armand Serge Emmanuel Kiyindou, prêtre coopérateur à la pa-

Talangaï et autres invités pour votre présence à cette messe. Je remercie tout spécialement notre Consul de France à Brazzaville, M. Ducorné, M. et Mme Marini, qui représentent mon pays, la France. Il paraît que je suis la doyenne des Français au Congo. Je ne peux pas oublier mes anciennes élèves de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc

cile Josserand est une icône des missionnaires français en terre congolaise. De nombreux jeunes paroissiens ou non paroissiens de Saint Jean-Baptiste ont eu une vie aisée grâce aux religieuses de la Croix de Chavanod. «Nombreux ont tendance à oublier l'aspect de la bibliothèque des religieuses de la Croix de Chavanod installée



Les religieuses de la Croix de Chavanod présentes à la messe

de Makoua. A tout propos, elles savent manifester leur reconnaissance et leur attachement. Je suis au Congo depuis 64 ans et je puis vous dire très sincèrement que l'Afrique, le Congo en particulier est mon pays. Je n'ai jamais regretté d'être venue en Afrique. J'ai toujours apprécié l'accueil, les multiples marques de gentillesse, de bienveillance que vous avez su manifester aux religieuses de la Croix de Chavanod et à ma modeste personne», a dit sœur Cécile Josserand.

Avant la bénédiction finale, Mgr Urbain Ngassongo a rappelé à l'assistance que sœur Cé-

à la paroisse dans les années 80 et qui mobilisait beaucoup de jeunes chaque samedi dans l'après-midi pour la lecture et les recherches. En réalité, notre vocation de prêtre aujourd'hui a été suscitée en grande partie par les religieuses de la Croix de Chavanod. Talangaï a été un quartier où l'incivisme régnait en maître en milieu jeune, c'est-à-dire (Yanké). Donc, il a fallu beaucoup de tact, de la pugnacité et de la technicité de la part des religieuses de la Croix de Chavanod pour ramener les jeunes à la conversion à travers la bibliothèque. C'est dire que le foyer de l'ivraie est devenu

le foyer du bon grain, grâce aux bons offices des religieuses de la Croix de Chavanod et à la pastorale de proximité menée de main de maître par le père Jean Marie Grivaz», a dit Mgr Ngassongo.

Née le 22 février 1932 à Manigod, en Haute Savoie (74), en France, sœur Cécile Josserand, en compagnie de sœur Madeleine Giguët arrivent à Brazzaville en avril 1974 et s'installent à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï sur invitation du père Jean-Marie Grivaz. C'est en février 1975 que les religieuses de la Congrégation de la Croix de Chavanod s'installent définitivement dans le local construit par le père Jean-Marie Grivaz. Elles participent activement à la vie pastorale de la paroisse, notamment le regroupement des mamans et jeunes filles pour l'apprentissage de petits métiers, tels le tricotage, la coupe couture, l'enseignement du catéchisme aux collégiens et la visite des postes de catéchisme dans les quartiers.

Pour sa première expérience à Saint Jean-Baptiste, sœur Cécile Josserand a vécu de 1974 à 1983, soit 9 ans, aux côtés d'autres consœurs, notamment Marie Thérèse Accambray, Juliana Kurussumutil et Yvonne Tochon. C'est en 1983 qu'elle quitte le Congo pour la France, remplacée par sœur Caroline Tornier. Sa deuxième expérience, elle l'a vécue de 2006 à 2022, ensemble avec les religieuses africaines, à l'instar de Madeleine Mayinga, Sylvie Gertrude Ngokoki, Christine Kokelé, Colette Vouroubakassa, Patience Ongombé et bien d'autres.

Pascal BIOZI KIMINO



Les autorités de l'Ambassade de France participant à la messe

Dans son homélie, l'abbé Armand Serge Emmanuel Kiyindou a parlé des mérites de l'heureuse du jour. «90 ans de don de vie, soit 64 ans de présence missionnaire au Congo dont 25 ans à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï, cela se fête et se célèbre. Célébrer

la vie qu'il m'a accordée pendant 90 ans. Merci de vous être associé à moi au cours de cette messe. Je remercie tout d'abord, mes sœurs de la Congrégation qui ont tout organisé pour que la fête ait lieu et soit très belle. Je remercie aussi l'abbé Alexis Tobangu, notre curé qui

roisse pour son homélie. Merci à Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, pour sa disponibilité de présider cette eucharistie. Merci à la chorale Le Jourdain d'avoir pris du temps pour les répétitions et d'animer cette messe par de beaux chants. Merci à vous paroissiens de

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

**Avis d'appel d'offres
N° F-AON-001/METP/CGMP/2022**

Organisation des concours d'Etat

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2022, volet fonctionnement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP), a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie des fonds pour «Organisation des concours d'Etat».

2. Le METP sollicite, à cet effet, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour.

- Organisation des concours d'Etat, lot n° 1 : Acquisition du matériel et consommables informatiques,

- Organisation des concours d'Etat, lot n° 2. Acquisition des pochettes-enveloppes sécurisées, feuilles de copies, rames de papier, fiches d'anonymat, fiches de gestion de lots et autocollants ;

- Organisation des concours d'Etat, lot n° 3: Acquisition des feuilles de copies, rames de papier, autre matériel et accessoires, petit matériel de bureau, fournitures diverses et malles.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du METP (2ème étage, immeub-

le ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent cinquante mille (150.000) Francs CFA par lot.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 5 avril 2022 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à un million cinq cent mille (1.500.000) F CFA par lot.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 10 Mars 2022

Le Ministre,

Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ

Le FESPAM? Qui en veut encore?

Le dernier Festival Panafricain de Musique (FESPAM) date de 2015. Le suivant aurait donc dû se tenir en 2017, mais fut annulé, sine die, apparemment, puisqu'il n'en a plus été question jusqu'à ce jour de 2022. Soit sept ans après la dernière édition.

Que faut-il en conclure ?

Dans ce pays de carpes que nous formons, personne, ni même la ministre de la Culture ne semble s'en émouvoir. Il s'agit pourtant d'un engagement que nous avons pris vis-à-vis des autres pays africains, et, qu'en tant que ministre de la Culture de l'après-guerre, j'ai dû aller renégocier, en 1999, à Addis-Abeba, auprès de l'Union Africaine. Ce n'est donc pas, sans raison, que je me sens concernée par ce manquement inadmissible.

Rien, en effet, ne peut justifier ces reports. Le Burkina Faso, qui s'est engagé à organiser le Festival Panafricain de Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) tous les deux ans, comme pour nous le FESPAM, n'a jamais failli à son engagement, malgré les attaques et les guerres auxquelles elle fait face, bon an mal an. Il est vrai qu'il se veut être le pays des hommes intègres, ce qui est

loin d'être le cas du Congo. Il n'en demeure pas moins qu'il nous donne là une leçon de rigueur intellectuelle, morale et de gestion financière que nous ferions bien de méditer. Car, à vrai dire, ce ne sont pas tant les moyens qui nous font défaut que la volonté de nous organiser pour respecter les engagements pris.

Quelle image de notre pays donnons-nous à nous renier ainsi? Apparemment, personne, dans notre Gouvernement ne s'en soucie. Que leur importe, puisque les membres du Gouvernement, eux, sont grassement payés tous les mois? N'est-ce pas là, leur raison d'y être?

L'image du pays? Ils n'en ont cure. La parole donnée? Savent-ils encore ce que cela veut dire. Que le FESPAM, cet empêchement de se sucrer en paix, aille au diable !...

La messe est dite. Eh bien non! Car, le FESPAM n'est pas seulement une suite de concerts. Mais des activités de réflexion, au cours d'un symposium; de formation, dans le cadre d'ateliers; d'éducation, par l'exposition et le jeu d'instruments de musique; de promotion, sur un marché de la musique, qui prolongent et enracinent le spectacle sous forme de publications, de créations et autres productions. Or, aucun effort n'a été entrepris dans ce sens pour capitaliser les acquis et



Mambou Aimée Gnali

les expériences accumulés, ni même former les techniciens indispensables à la gestion de la partie théâtrale. Il me souvient qu'un expert en la matière m'avait, après la guerre, proposé ses services contre seulement le gîte et le couvert. Il m'avait été répondu que nous n'avions pas ces moyens. Et ces moyens n'ont pas cessé de nous manquer, apparemment, puisque nous ne pouvons même plus assurer la partie festive, comme naguère. Puisqu'il en est ainsi, ayons au moins le courage d'en informer l'Union Africaine (UA) pour qu'un autre pays africain prenne la relève. Les candidats, c'est sûr, ne manqueront pas.

Mambou Aimée GNALI

ATLS

Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social: B.P. : 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-16-00010

CANAL+ CONGO SA

Société Anonyme avec Administrateur Général au capital de 10.000.000 Francs CFA Siège Social: Avenue Amilcar CABRAL, les Tours Jumelles Villarecci, 3ème niveau, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2021-B14-00064

Aux termes des décisions de l'Actionnaire Unique du 29 décembre 2021, enregistrées à Brazzaville le 03 Mars 2022, sous le numéro 041/6N0 0891, l'Actionnaire Unique de la société CANAL+ CONGO SA, Société Anonyme avec Administrateur Général a pris la décision suivante:

- Nomination de Monsieur Jean-Pierre BASEME, en qualité d'Administrateur Général Adjoint, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Actionnaire Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire Unique sous le numéro CG-BZV-01-2022-D-00092, du 03 Mars 2022.

Déclaration modificative au RCCM de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2021-B14-00064, du 03 Mars 2022.

Pour avis.

AVIS DE RECRUTEMENT: PLUSIEURS POSITIONS (4)

La République du Congo a reçu du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, une subvention qui sera mise en œuvre sur la période 2021-2023. Le Projet est géré par le PNUD, en qualité de Principal Récipiendaire. Le Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (PNLS) intervient en tant que sous-récipiendaire en charge du volet VIH. A cet effet, il recrute plusieurs agents.

Lieu d'affectation: Direction du Programme National de Lutte contre le VIH-SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles.

Durée du contrat: Un an renouvelable

Rémunération: Le salaire sera déterminé sur la base d'une proposition validée par le FM et en accord avec la grille salariale du MSP.

Dépôt des candidatures: Pour postuler, veuillez votre dossier à l'attention de Madame la Directrice du PNLS, par courrier électronique, à l'adresse: recrutement.pnlsist2021@gmail.com ou le déposer au Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles, avec comme objet: «Candidature pour le poste souhaité avec mention avec mention de la référence du poste», en joignant votre dossier complet de candidature (CV + lettre de motivation + copie(s) légalisées des diplôme(s) + copie des certificats de travail), au plus tard le 24 mars 2022, à 12 heures, au contact suivant: Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles, 13 avenue Auxence IKONGA (dans l'enceinte du CHU).

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Seules les candidatures retenues seront contactées.

Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.

Date limite de dépôts des candidatures: Vendredi 24 mars 2022, à 12 heures.

N.B.: Les TDRS complets de tous les postes peuvent être retirés au Programme de Lutte contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles, 13 avenue Auxence IKONGA (dans l'enceinte du CHU)

Poste (1): Consultant national

Référence du poste: COG-2024-PNLS-CN-2022

Missions: Elaborer le module de formation des mères mentors

Compétences et qualifications exigées:

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
- Le consultant national doit être titulaire d'un diplôme de Doctorat en médecine ou un master en santé publique, ou avoir au moins un diplôme universitaire en sciences sociales, sciences de l'éducation ou équivalent ;
- Avoir une expérience de travail des ONG et institutions impliquées dans la riposte contre le VIH/SIDA, les IST et la TB;
- Avoir une expérience dans l'élaboration des documents de formation pour les programmes de santé ou avoir réalisé une mission similaire;
- Avoir déjà mené des activités au niveau au profit des PVIH;
- Avoir une expérience de mise en œuvre des activités dans des contextes sociaux et culturels diversifiés ;
- Avoir une maîtrise des outils Microsoft du pack OfficeTM;
- Avoir une grande capacité d'écoute;
- Avoir une maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
- Avoir une bonne capacité de connaissance en langue locale ;
- Avoir la capacité de travailler sous pression.

Poste: Chef de Département, Prévention, Dépistage et Prise en Charge

Référence du poste: COG-2024-PNLS-CDPDC-2022

Mission: Appuyer la Direction du PNLS dans le domaine de la prévention, le dépistage et la prise en charge du VIH, du SIDA et les IST.

Compétences et qualifications exigées:

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
- Être détenteur d'un diplôme de docteur en médecine ou diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la prise en charge de l'infection VIH/SIDA;
- Avoir au moins une expérience de travail dans un contexte multiculturel;
- Avoir une maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
- Maîtriser les outils Microsoft du pack OfficeTM ;
- Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays;

Poste (1): Chargé de Programme

Référence du poste: COG-2024-PNLS-CP-2022

Missions: Appuyer la Direction du PNLS dans la gestion programmatique de la prévention, le dépistage et la prise en charge

des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Compétences qualifications exigées:

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence ou un permis de travail;
- Être Docteur (e) en médecine et/ou titulaire d'un Master en Santé publique;
- Avoir une expérience d'environ 3 ans en gestion de projets de santé publique;
- Avoir des compétences avérées en matière de représentation, de prise en parole en public et de rédaction;
- Avoir au moins une expérience de travail dans un contexte multi-culturel ;
- Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
- Maîtriser les outils Microsoft du pack OfficeTM ;
- Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays;

Poste: Chef de section PTME

Référence du poste: COG-2024-PNLS-CSP 2022

Missions: Appuyer la Direction du PNLS dans la mise en œuvre des interventions dans le domaine de Prévention de Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant

Compétence et qualifications exigées:

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
- Être détenteur d'un diplôme de docteur en médecine, d'un master en santé publique ou une expérience équivalente dans le domaine de 7 à 10 ans ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la prévention et/ou la prise en charge de l'infection VIH/SIDA;
- Avoir une bonne connaissance du système de santé congolais ;
- Avoir au moins une expérience de travail dans un contexte multiculturel;
- Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
- Maîtriser les outils Microsoft du pack OfficeTM ; -Expérience avérée en matière de coaching, mentoring et de supervision;
- Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays;
- Une expérience de travail dans le domaine de la PTME, et/ou la santé de la reproduction serait un atout ;
- Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays.

Dr MAPAPA MIKASSISSA Roth Cécile Laure
Directrice du Programme National de Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles

PRISE EN CHARGE DES ALBINOS

La RDC apporte son soutien à l'AJCA

L'association Jhony Chancel pour les albinos (AJCA) présidée par Jhony Chancel Ngamouana a organisé une journée portes ouvertes au sein de sa clinique médicale située à Mounkali, dans le 4^e arrondissement, le 5 mars dernier. Plusieurs personnalités ont réhaussé de leur présence cette cérémonie dont une délégation de la République démocratique du Congo (RDC) œuvrant pour la cause de la personne albinos. A cette occasion, ces représentants porteurs du message de soutien du Président Antoine Félix Tshisekedi ont salué le travail accompli par l'AJCA.



Jhony Chancel Ngamouana

ouvertes. Ces derniers se sont imprégnés de l'expérience de l'AJCA. «L'expérience du Congo sera portée dans notre pays. Nous encourageons cette œuvre qui est la première en Afrique centrale. Nous appelons les partenaires à soutenir cette association qui diminue les cas de décès des personnes atteintes de l'albinisme», a dit Boaz Buabu président des personnes atteintes d'albinisme en République démocratique.

Pour sa part, le conseiller spécial du Président de la RDC, le Pr Ngokwey Ndolamb, a déploré les formes de discriminations dont sont victimes les albinos dans certaines parties du continent.

Il a évoqué la nécessité d'organiser des campagnes de sensibilisation et l'application des textes législatifs sur la protection des droits des personnes albinos. «Le colloque africain est désormais l'outil de plaidoyer pour le gouvernement et la société civile. La rencontre de Brazzaville est un jalon important dans la lutte contre les personnes atteintes d'albinisme, car nous rentrons très satisfaits de ce que nous avons vu et entendu», a déclaré le Pr Ngokwey Ndolamb.

Dans cette lancée, Jhony Chancel a assuré qu'ils rencontreront les gouvernements de certains pays où les populations assassinent les personnes albinos, pour tenter de dialoguer, et de mettre en place des cadres légaux qui pourront réprimer les auteurs de ces actes odieux.

Le conseiller spécial du Président de la RDC, coordonnateur du panel, le Pr. Alphonse Ntumba Luaba a annoncé que l'expérience de la clinique sera partagée à l'échelle africaine.

clinique est en train de fournir des efforts considérables», a fait savoir le président de l'AJCA.

Le combat n'étant pas encore à sa fin, Jhony Chancel a lancé un appel à toutes les personnes altruistes à soutenir la clinique, afin que ses œuvres se pérennisent pour le bien-être des albinos.

En octobre 2021, le Président Antoine Félix Tshisekedi avait organisé le premier colloque panafricain de sensibilisation sur l'albinisme où le président de l'AJCA avait été invité à participer en sa qualité de président du Réseau des organisations des personnes atteintes d'albinisme d'Afrique Centrale (ROPAC). A l'issue de cette rencontre, des recommandations ont été formulées parmi lesquelles la désignation d'un envoyé spécial sur l'albinisme au sein de l'Union africaine dont les élections vont se tenir sous peu. Au regard du travail abattu par la clinique de Brazzaville, les deux Congo avaient porté leur choix sur Jhony Chancel Ngamouana. La RDC l'a exprimé officiellement à travers deux conseillers spéciaux du Président de la République venus assister à la journée portes

Dans son mot de bienvenue, le président Jhony Chancel a remercié ses hôtes et présenté la clinique, ses actions et ses perspectives. Entre autres activités majeures de la clinique, on peut retenir deux campagnes gratuites de traitement des lésions précancéreuses et des cancers de la peau chez les albinos en janvier et en novembre 2021 ainsi que des consultations ophtalmologiques annuelles. Les cancers de la peau constituent la première cause de mortalité chez cette catégorie de personnes. D'où le combat de l'AJCA depuis 2017 pour essayer, tant soit peu de réduire la mortalité grandissante. «Nous sommes l'unique clinique en Afrique centrale pour le moment qui soigne gratuitement les albinos. Nous leur distribuons chaque trois mois les produits pour l'entretien de leur peau pour éviter l'apparition des infections cutanées. Avant la mise en place de notre clinique, nous enterrons tous les mois 3 voire 4 albinos, depuis l'ouverture de notre structure en 2017, jusqu'à ce jour nous n'avons eu que 4 cas. Ce qui signifie que la

Esperancia
MBOSSA-OKANZDE

PROTECTION CIVILE

"Protection civile et gestion des populations déplacées en cas de catastrophe et de crise..."

La Journée mondiale de la protection civile est célébrée le 1^{er} mars. Cette année elle a eu pour thème "Protection civile et gestion des populations déplacées en cas de catastrophe et de crise, rôle des volontaires et lutte contre la pandémie". A Brazzaville, un point de presse a été organisé au commandement de la Sécurité civile, animé par le commandant de police, Romaric Mengué Matondo, chef du personnel par intérim auprès du commandement de la Sécurité civile. En présence du général de police Albert Ngoto, commandant de la Sécurité civile qui avait à ses côtés, le colonel de police Serge Pépin Itoua Poto, commandant en second.



Au premier plan, le général Albert Ngoto et le colonel Itoua Poto

Cette journée vise à attirer l'attention particulière des pouvoirs publics et des populations sur les missions de la sécurité civile, la gestion des risques de catastrophes, la protection des personnes, des biens et de l'environnement. La thématique de cette année est révélatrice, elle s'inscrit dans le registre de la prévention et de la préparation aux situations d'urgence... La mondialité étant l'apanage du rapprochement des pays du monde dans le partage des expériences, elle se dessine par la ratification des accords internationaux. Notre pays le Congo ; n'est pas en marge de cette dynamique. Parmi ces risques liés aux catastrophes et aux crises, il y a le déplacement des populations, qui abandonnent leurs foyers et leurs communautés pour se préserver à l'intérieur de leur propre pays, tandis que d'autres franchissent les frontières internationales. C'est le cas des populations déplacées lors de l'un des événements les plus tragiques de l'histoire de notre pays, à savoir la catastrophe du 4 mars 2012 à Brazzaville à la suite des explosions dans un dépôt d'armes et de munitions. La synergie a été l'approche adoptée

par le Gouvernement à travers la mise en place d'une commission technique interministérielle qui a dénombré près de 25.000 personnes déplacées, prises en charge par le Gouvernement, notamment les acteurs impliqués dans l'action humanitaire, parmi lesquels la sécurité civile. Les opérations menées avec dévouement, patriotisme et un professionnalisme avéré, dans le cadre des secours d'urgence et de la défense civile, ont permis de réaliser des interventions multiformes. Cette année, le thème de la Journée mondiale de la protection civile concerne aussi les volontaires, dont la Croix-Rouge Congolaise qui constitue un appui dans la réalisation des missions de secours et demeure un partenaire, dont il faut reconnaître les mérites sur le théâtre des opérations lors des événements majeurs. D'une manière générale et par principe, le commandement de la Sécurité civile a opté pour le développement des partenariats avec les institutions et organismes avec lesquels elle partage le champ d'action.

grâce à l'implication personnelle et aux orientations prescrites par le ministère de la Sécurité et de l'Ordre public. Ainsi 2692 femmes sous douleurs d'accouchement ont été transportées du domicile ou de la voie publique vers les hôpitaux, parmi lesquelles 33 accouchements réalisés dans les ambulances de la sécurité civile, 2 sur la voie publique et 2 à domicile ; le personnel de la sécurité civile a été impliquée dans le transport et la gestion des cas suspects dans les différents centres de prise en charge; des ambulances de la sécurité civile ont été mises à la disposition de la commission de prise en charge de la Covid-19, à travers le centre des opérations d'urgence de santé publique ; la sécurité civile a mis en place un dispositif sonore de sensibilisation des populations au respect des gestes barrières et sur l'importance de la vaccination. Le siège de la Sécurité civile a été retenu comme l'un des sites de vaccination à travers le pays. Depuis le 25 mars 2021, 12.770 personnes y ont été vaccinées. Ces unités et services continuent à être mis à rude épreuve par leur sollicitation pendant les catastrophes et les crises de toute nature. Après la déclaration du Gouvernement, la célébration de la Journée mondiale de la protection civile se poursuit par une campagne de sensibilisation des populations à la prévention des risques de catastrophes.

GODS

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18 Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05.350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

**EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL
MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE DENOMMEE
«ECC CAPITAL»**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo
RCCM : CG-BZV-01-2021-B13-00423

Aux termes du procès-verbal des Décisions de l'Associé Unique Gérant en date à Brazzaville du 24 février 2022, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 01 mars 2022, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la date du 02 mars 2022, sous folio 040/30 N°0865, l'Associé Unique Gérant a décidé : d'étendre l'objet social aux activités ci-après:

- L'Exploitation, l'exploration et le développement des polymétaux.
- Mise à jour des statuts

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 04 mars 2022 sous le numéro CG-BZV-01-2022-D-00102.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV--01-2021-B13-00423.

Pour insertion légale

**Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire**

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale : 18 Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05.350.84.05
E-mail: etudematissa@gmail.com

**CESSIONS DE PARTS SOCIALES
MISE A JOUR CORRELATIVE DES STATUTS
DE LA SOCIETE DENOMMEE PREMIER CONGO**

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000.000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo
RCCM: CG / BZV / 01-2016-B13-00018

I- Par acte de cessions de parts sociales, en date à Brazzaville du 28 Octobre 2021, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 01 Mars 2022, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville le 03 Mars 2022, sous folio 041/27 N°0912, la société CEMAC CAPITAL S.A.R.L. a acquis vingt (20) parts sociales sur les cent (100) parts sociales de la société PREMIER EAST AFRICA LTD.

II- Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date à Brazzaville du 02 Novembre 2021, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 01 Mars 2022, dûment enregistré à la recette de Brazzaville le 03 Mars 2022, sous folio 041/25 N°0910, l'Assemblée Générale a décidé de procéder à la mise à jour corrélatrice des statuts, du fait de la cession de part sociales intervenues entre la société PREMIER EAST AFRICA LTD et la société CEMAC CAPITAL S.A.R.L.

- Mise à jour corrélatrice des statuts.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 09 Mars 2022, enregistré sous le numéro CG-BZV-01-2022-D-00105.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2016-B13-00018.

Pour insertion légale

**Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire**

FINANCES PUBLIQUES

«Il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans une bonne gouvernance», a souligné le président du CNTR

La Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR), organe créé pour contribuer à la promotion de la bonne gouvernance des finances publiques au Congo a tenu sa première session ordinaire de l'année 2022. L'ouverture de cette session, le 10 mars dernier, a été placée sous les auspices du président de cette institution Joseph Mana Fouafoua, en présence du rapporteur trésorier Alphonse Oko, des membres de la commission et de représentants de la société civile.

La transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques sont devenues une préoccupation majeure des décideurs, au cours de ces deux dernières décennies. D'où, au niveau national, pour remédier au déficit de transparence et renforcer le processus décisionnel, le Gouvernement a mis en place la CNTR. Depuis sa session inaugurale, tenue en juillet 2021, la commission a opérationnalisé son action en menant des activités aussi bien organisationnelles que celles liées aux missions d'enquêtes.

Les activités menées au plan organisationnel sont entre autres la mise en œuvre des documents fondamentaux issus de la session inaugurale: le règlement financier; le plan de travail annuel; le budget 2021. Au plan fonctionnel, les ressources ont permis l'acquisition en matériel mobilier et de bureau ainsi que la réalisation de missions d'enquête. La CNTR a mené deux missions, en dépit des difficultés. L'action la plus importante réalisée a consisté en une mission d'enquête et d'analyse auprès des entités publiques concernées par le Guichet unique de paiement (GUP) et le Compte unique du trésor (CUT). «Les actions que nous avons menées montrent que le chemin de la transparence est encore obscur et la traçabilité des écritures comptables n'obéit pas toujours aux exigences de la transparence. Comme disait Mendès France, ancien Pre-

mier ministre de la République française; la clarté et la loyauté dans les écritures publiques sont le fait des pays qui luttent contre la crise, et les comptes en désordre sont la marque des nations qui s'abandonnent», a souligné le rapporteur-trésorier de la commission Alphonse Oko. Le président de la CNTR, ouvrant les travaux, a salué la création du ministère en charge du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte



Les officiels à l'issue de l'ouverture des travaux

contre les antivaleurs dans l'administration publique ainsi que les travaux d'actualisation de l'avant-projet du Plan stratégique de la réforme de l'Etat tenus en février 2022. Ce sont des atouts incontestables pour la gouvernance de la chose publique. La question de gouvernance étant importante, le Parlement a inscrit ce point comme pilier majeur dans le Plan national de développement (PND) 2022-2026 en cours d'exécution.



Le présidium à l'ouverture de la session

«La bonne gouvernance est un précieux agent de moralisation qui, dans ses principes, porte les germes des vertus de la transparence et de la responsabilité», a dit le président Mana Fouafoua.

Contrairement à 2021, l'année 2022 est une année de dur labeur au cours de laquelle les membres de la CNTR vont se consacrer à l'appropriation et à la vulgarisation des textes fondamentaux; la sensibilisation des acteurs impliqués dans la gestion des finances publiques; la poursuite et l'intensification des missions d'enquête et d'analyse. «Nous venons d'ores et déjà d'initier une deuxième mission d'enquête diagnostique

qui porte sur le fonds COVID-19 et le Fonds national de solidarité mis en place par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19», a annoncé le président de la commission. Courant avril, la commission va se focaliser sur les ressources perçues par les trois ministères des enseignements. En même temps, les quatre commissions techniques mises en place à l'issue de cette session recevront les missions de la plénière de se déployer sur le terrain, a fait savoir le président Mana Fouafoua, qui entend s'aligner sur la logique du président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) qui martèle que «la récréation est terminée». Outre ses missions d'enquête, la CNTR va s'employer à mettre en place une synergie avec les autres organes de contrôle interne et externe; impliquer la société civile et les populations par une information claire et simple de la gestion des finances publiques; inviter les gestionnaires des fonds publics à intégrer dans leurs pratiques le principe de redevabilité, y compris le recrutement et la formation d'un personnel technique d'appui de qualité.

E.M.-O

DROITS DES FEMMES

Juste Désiré Mondélé salue le chemin parcouru

Dédiée à toutes les femmes du monde, la Journée internationale des droits de la femme a été diversement célébrée au Congo. A Ouenzé dans le 5^e arrondissement, le député Juste Mondélé a célébré cette journée avec les femmes de sa circonscription.

Juste Désiré Mondélé, député de la première circonscription électorale de Ouenzé a salué les efforts du Gouvernement et particulièrement ceux de la ministre de la Promotion de la femme Ines Bertille Nefer Ingani pour l'adoption de la loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes dite «loi Maman Emilienne Mouébara» du nom de la défunte mère du Président de la République Denis Sassou Nguesso. Les femmes de Ouenzé sont venues nombreuses fêter autour de leur député. Elles l'ont remercié pour ses bienfaits. «Papa nous vous remercions pour votre attachement aux mères et pour toutes les aides apportées aux couches vulnérables de notre circonscription depuis quatre ans». S'adressant aux femmes, l'élu de Ouenzé 1 leur a rappelé la place primordiale qu'elles occupent dans la société. «Merci maman parce que tu portes la vie et sans toi la société serait

en ruine». Juste Mondélé s'est par ailleurs réjoui de l'adoption de la loi «Maman Emilienne Mouébara» tant attendue. «Nous rendons hommage au Gouvernement pour cette loi qui élargit l'arsenal des instruments juridiques du Congo dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes». En reconnaissance à ses actions, les femmes de l'association Alliance Lisalisi et Mme Same Née Jeanne Kadampoko conseillère municipale ont offert au député des présents. On peut rappeler que Juste Mondélé est à sa quatrième année consécutive de commémoration de la Journée internationale des droits des femmes dans sa circonscription. Dans la matinée du 8 mars, Juste Désiré Mondélé a offert des vivres et non vivres, les étoffes y compris aux veuves des paroisses Notre-Dame de Fatima de Mpila et Notre



Remise symbolique du don aux veuves de Notre Dame de Fatima

Dame des victoires à Ouenzé, ainsi qu'aux personnes âgées de l'hospice de vieillards Paul-Kamba, à Poto-Poto (3^e arrondissement). Question pour lui de redonner le sourire à ces personnes. Dans les différents sites visités, le député de Ouenzé 1 a remercié les femmes parce que ce sont elles qui donnent vie. Les bénéficiaires ont, à leur tour, remercié Juste Désiré Mondélé. «Nous vous remercions pour avoir pensé à nous tes mamans. Ce geste nous va droit

au cœur», a dit une veuve à la paroisse Notre-Dame de Fatima. La femme, étant la colonne vertébrale de la société, le député de Ouenzé 1 a déclaré : «C'est une démarche de reconnaissance et aussi d'humilité envers la femme. Elle qui est l'éducatrice de la société. Nous avons pensé aux veuves et aux personnes âgées puisqu'elles sont nos mères et grand-mères. Elles méritent notre attention».

Juvincy BAMB
(Stagiaire)

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

L'AFD sur la ligne de vaincre les violences faites aux femmes

En lien avec les activités du mois de mars dit mois de la femme, l'Agence française de développement (AFD) organise à l'Institut français du Congo (IFC) à Brazzaville le vernissage d'une exposition itinérante de la sous-région Afrique centrale. Avec pour but de sensibiliser le public sur les violences faites aux femmes. Son lancement a eu lieu le 7 mars dernier en présence de la ministre de la promotion de la femme Ines Nefer Bertille Ingani et de l'ambassadeur de France au Congo François Barateau; du directeur de l'AFD au Congo Maurizio Cascioli; du directeur de l'ONG française Actions de solidarité internationale (ASI), qui encadre les filles en perdition.

Le vernissage de l'exposition itinérante régionale a posé ses valises pour la première fois à Bangui, République Centrafricaine, après Libreville, au Gabon et Yaoundé, au Cameroun. Et cette année c'est Brazzaville qui l'accueille avec pour thème «Briser le silence, vaincre la violence: paroles de femmes en Afrique».



François Barateau, Ines Nefer Bertille Ingani et Maurizio Cascioli

Cette exposition permet de faire découvrir l'engagement, la mobilisation des femmes et des hommes dans la lutte contre les violences. Aussi de mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes en Afrique centrale, à travers des témoignages des femmes et des hommes pour y mettre fin.

L'ambassadeur de France au Congo a rappelé que la violence à l'égard des femmes constitue l'une des plus flagrantes violations des droits humains. «Tant qu'elle perdurera, nous ne saurions prétendre accomplir des progrès réels vers l'instauration de l'égalité, du développement et de la paix. Depuis 2007, l'ONG ASI a permis la réinsertion de près de 500 filles et femmes et la formation de 700 bénéficiaires. Depuis le début de la pandémie, ce sont 11.000 femmes qui ont pu bénéficier de consultations médicales et 123 autres d'un hébergement d'urgence. La diplomatie française soutient l'émancipation des femmes, à travers le monde en luttant contre toutes les violences. Il n'est plus acceptable qu'en 2022, les femmes soient les premières victimes de la pauvreté, du changement climatique et des discriminations», a dit François Barateau.



Pendant la visite de l'exposition

«Au même titre que les hommes, les femmes sont des acteurs à part entière du développement durable et du fonctionnement des sociétés. C'est pourquoi au Congo, l'Equipe France s'emploie à favoriser leur émancipation et leur participation au développement économique, politique et social», a ajouté le diplomate.

Pour sa part, la ministre Ingani s'est réjoui de la loi adoptée et a annoncé très prochainement la mise en place d'un centre d'accueil et de réhabilitation des survivantes des violences. «Des vies humaines sont en jeu et nous n'avons pas le droit de fléchir. Ce centre proposera aux auteurs et aux victimes de violences un accompagnement holistique, afin de traiter les addictions et de favoriser la réinsertion socio-professionnelle». Le directeur de l'ONG ASI a brossé le tableau de leurs actions: «ASI est présente au Congo depuis 2007 et en 2012 à Pointe-Noire. «Nous sommes satisfaits des résultats. En échec, on a seulement 1 %, sur 100 filles prostituées que nous encadrons.»

L'AFD a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes un de ses objectifs prioritaires. «Au moins 50 % de nos opérations poursuivent l'objectif de lutte contre les inégalités, ce qui constitue un fléau aujourd'hui, quand on sait que les femmes et les filles sont les plus exposées à la pauvreté», a souligné Maurizio Cascioli.

Philippe BANZ

CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS

DOSSIER

APPEL D'OFFRES N°01/QHSE/2022



 **Olam Group Company**

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE D'ASSURER LE SERVICE DE RESTAURATION D'ENTREPRISE ET LA GESTION DES CANTINES POUR LES EMPLOYES DE LA CIB DANS LES SITES DE POKOLA ET LOUNDOUNGOU

Date : 04 MARS 2022

Le présent dossier d'appel d'offres comprend les pièces suivantes :

- I. L'Avis d'appel d'offres
- II. Les instructions aux candidats
- III. Les Annexes
- 1. Le Cahier de charge
- 2. La lettre de soumission
- 3. La description technique du projet
- 4. La justification de qualification professionnelle
- 5. L'Acte d'Intention d'Engagement
- 6. L'Engagement au respect de la Politique Anticorruption de la CIB

Table des Matières

Section I - Avis d'appel d'offres	4
Section II - Instructions aux Candidats	5
Section III - Annexes	9
1. Cahier de charge	10
2. Lettre de Soumission Erreur ! Signet non défini.	
3. Description technique des prestations	11
4. Justification de qualification professionnelle	14
5. Acte d'Intention d'Engagement	15
6. Modèle d'engagement à respecter la Politique anticorruption de la CIB	17

Section I - Avis d'appel d'offres

Réf. : Recrutement d'un prestataire chargé d'assurer le service de restauration d'entreprise et la gestion des cantines pour les employés de la CIB dans les sites de Pokola et Loundoungou.

La CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS S.A., ci-après désignée « CIB », société Anonyme avec Conseil d'administration, au capital de 10.021.500.000 FCFA, enregistrée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Ouesso sous le numéro CG-OUE-RCCM-05 B179, dont le siège est sis à son site industriel de Pokola, République du Congo, représentée par Monsieur ASHISH MALIK en qualité de Directeur Général Adjoint, sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour ASSURER LE SERVICE DE RESTAURATION D'ENTREPRISE ET LA GESTION DES CANTINES POUR LES EMPLOYES DE LA CIB DANS LES SITES DE POKOLA ET LOUNDOUNGOU.

Les offres peuvent être déposées au bureau CIB à Brazzaville ou à la Direction Générale sise à Pokola, ou transmises par courrier à l'adresse suivante : CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS (CIB), BP 45, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil.administration@cibpokola.com au plus tard le 30 MARS 2022 à 10H00.

- 1. Le dossier d'appel d'offres peut également être retiré aux mêmes adresses.
- 2. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
- 3. Les offres doivent être valides pendant une période de trois (3) mois suivant la date limite de dépôt des offres.

Section II - Instructions aux Candidats

A. Introduction	6
1. Dispositions générales	6
2. Conditions à remplir pour prendre part au marché	6
3. Sanctions des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés	6
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	7
4. Contenu du Dossier	7
C. Préparation des offres	7
5. Langue de l'offre	7
6. Documents constitutifs de l'offre	7
7. Soumission	8
8. Monnaies de l'offre	8
9. Délai de validité des offres	8
D. Dépôt des offres Erreur ! Signet non défini.	
10. Cachetage et marquage des offres	8
11. Date et heure limite de dépôt des offres	8
E. Evaluation des offres Erreur ! Signet non défini.	
13. Evaluation et Comparaison des offres	9
14. Vérification de la qualification des candidats	9
F. Attribution du marché	9
15. Attribution du Marché	9
17. Notification de l'attribution du Marché	9

A. Introduction

1. Dispositions générales	1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire franc.
2. Conditions à remplir pour prendre part au marché	2.1 Ne sont pas admises à concourir : a) les personnes physiques en état de faillite personnelle ; b) les personnes morales admises au régime de la liquidation des biens ; c) les personnes physiques ou morales en état de redressement judiciaire sauf si elles justifient avoir été autorisées en justice à poursuivre leurs activités ; d) les personnes physiques ou morales frappées d'une mesure temporaire ou définitive d'interdiction d'obtenir des commandes (publiques ou privées) résultant d'une décision de justice, d'une autorité administrative ou d'une disposition législative ; e) les personnes physiques candidates et les dirigeants de personnes morales candidates ayant fait l'objet d'une condamnation pour une infraction pénale liée à leurs activités professionnelles ou consistant en des déclarations fausses ou fallacieuses quant aux qualifications exigées d'eux pour l'exécution d'un marché ; dans le cas d'une personne morale, les sanctions ci-dessus s'appliquent à ses principaux dirigeants ; 2.2 Un candidat peut être une personne physique ou morale, ou un groupement d'intérêt économique ou une coopérative.
3. Sanctions	La CIB exige des candidats, et des titulaires de ses marchés, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Les candidats doivent fournir une déclaration attestant qu'ils ont pris connaissance des stipulations de la Politique anticorruption de la CIB.

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

4. Contenu du Dossier	4.1 Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'appel d'offres et stipule les conditions d'exécution de la prestation. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après : Section I - Avis d'appel d'offres Section II - Instructions aux Candidats Section III - Annexes 1. Cahier de charge 2. Modèle de lettre de soumission ; 3. Description technique du projet ou des prestations ; 4. Justification de qualification professionnelle ; 5. Modèle de l'Intention d'engagement ; 6. Modèle d'engagement à respecter la Politique Anticorruption de la CIB. 4.2 Le Candidat devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres.
------------------------------	--

C. Préparation des offres

5. Langue de l'offre	5.1 La soumission ainsi que toute la correspondance constituant la soumission, seront rédigés dans la langue française.
6. Documents constitutifs de l'offre	6.1 La soumission présentée par le candidat comprendra les documents suivants dûment remplis : (a) la lettre de soumission, datée et signée ; (b) le projet d'Intention d'engagement, rempli, daté et signé ; (c) la justification de qualification professionnelle.
7. Soumission	7.1 Le Candidat remplira et signera la lettre de soumission. Il devra aussi indiquer les caractéristiques des prestations ainsi que les délais qu'il se propose de livrer en exécution de la prestation. 7.2 Le Candidat renseignera également sur sa qualification professionnelle attestant qu'il remplit les conditions de qualification requises, sur le modèle fourni à la Section III.
8. Monnaies de l'offre	7.3 Le Candidat remplira et signera le projet d'Intention d'engagement fourni à la Section III. 8.1 Les prix seront libellés en FCFA.
9. Délai de validité des offres	9.1 Les offres seront valables pour la période stipulée dans l'Avis d'appel d'offres.

D. Dépôt des offres

10. Cachetage et marquage des offres	10.1 Les Candidats placeront l'original des documents de leur soumission dans une enveloppe cachetée. Ces enveloppes : (a) seront adressées à la Direction Générale de la CIB à l'adresse indiquée dans l'Avis d'appel d'offres ; (b) porteront l'indication de la prestation, le titre et le numéro de l'appel d'offres, tels qu'indiqués dans l'Avis d'appel d'offres. (c) porteront le nom et l'adresse du Candidat.
11. Date et heure limite de dépôt des offres	11.1 Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 10.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis d'appel d'offres.

E. Evaluation des offres

13. Evaluation et Comparaison des offres	13.1 La CIB procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres en procédant à : (a) L'examen de la conformité des candidats et des offres, notamment : * Les capacités professionnelles et techniques (40 %) * Le prix des repas fournis (40%) * La qualité des prestations annexes et gestion (qualité des menus, gestion de déchets, organisation logistique etc.) (20 %)
14. Vérification de la qualification des candidats	14.1 La CIB déterminera si le Candidat choisi pour avoir soumis l'offre conforme, a la capacité d'exécuter le marché de façon satisfaisante. 14.2 Cette détermination tiendra compte des capacités financières et techniques du Candidat. Elle sera fondée sur un examen des preuves des qualifications et de la légalité des opérations du Candidat que celui-ci aura fournies et sur toute autre information que la CIB jugera nécessaire et adéquate.

F. Attribution du marché

15. Attribution du Marché	15.1 La CIB attribuera le marché au Candidat qui sera retenu à l'issue de la procédure.
17. Notification de l'attribution du Marché	17.1 La signature de l'Acte d'intention d'engagement par le Candidat et la CIB constituera le début de la formation du marché. Cet Acte sera notifié à l'Attributaire l'invitant à livrer les prestations dans les conditions de l'Avis d'appel d'offres et à conclure un contrat relativement au marché attribué.

Fait à Pokola, le 04 Mars 2022

Le Directeur Général Adjoint

ASHISH MALIK

Section III – Annexes

1. Cahier de charge

2. Lettre de Soumission

Date :
Avis d'appel d'offres No :

A Monsieur le Directeur Général Adjoint de la CIB

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Après avoir examiné le Dossier d'Appel d'Offres dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer [description des services] conformément à l'Avis d'appel d'offres.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer la prestation selon les dispositions précisées dans votre description technique.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] de mois à compter de la date fixée pour le dépôt des offres, telle que stipulée dans l'avis d'appel d'offres ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Fait à _____ le _____ 20_____.

[signature] [titre]
Dûment autorisé à signer une offre au nom et pour le compte de:

3. Description technique des prestations

[à fournir par la CIB]

No	Libellé	Description détaillée																																		
1	Description des prestations	Les activités suivantes seront à la charge du prestataire : * La gestion du service de restauration d'entreprise pour les employés de la CIB ; * Prise en charge de l'achat et du stockage des matières premières ; * La gestion financière du personnel de service et des cuisiniers, de l'équipement des cuisines et salles de restauration mises à disposition par la CIB ; * La préparation sur place des repas et de la distribution aux employés ; * L'évacuation régulière des déchets et la vidange des poubelles durant les services.																																		
2	Champ d'action des prestations	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Lieu</th> <th rowspan="2">Nbr</th> <th colspan="3">Capacité de réception</th> </tr> <tr> <th>Nom des cantines</th> <th>Places assises</th> <th>Repas servis au quotidien</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5" style="text-align: center;">Pokola</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">Grande scierie 1</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">180</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">Grande scierie 2</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">180</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">Bois Lourds</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">175</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">Moulurage</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">100</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">Ateliers</td> <td style="text-align: center;">35</td> <td style="text-align: center;">150</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Loundoungou</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">Loundoungou</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">100</td> </tr> </tbody> </table>	Lieu	Nbr	Capacité de réception			Nom des cantines	Places assises	Repas servis au quotidien	Pokola	1	Grande scierie 1	40	180	2	Grande scierie 2	40	180	3	Bois Lourds	40	175	4	Moulurage	30	100	5	Ateliers	35	150	Loundoungou	1	Loundoungou	30	100
Lieu	Nbr	Capacité de réception																																		
		Nom des cantines	Places assises	Repas servis au quotidien																																
Pokola	1	Grande scierie 1	40	180																																
	2	Grande scierie 2	40	180																																
	3	Bois Lourds	40	175																																
	4	Moulurage	30	100																																
	5	Ateliers	35	150																																
Loundoungou	1	Loundoungou	30	100																																

3	Horaires des services	Les restaurants fonctionnent tous les jours travaillés de l'année, selon les horaires ci-dessous			
		Lieu	Nbr	Horaire des services	
3	Horaires des services	Pokola	1	Grande scierie 1	MATIN : 08H00 – 10H00 SOIR : 20H00 – 20H30
		2	Grande scierie 2	MATIN : 08H00 – 10H00 SOIR : 20H00 – 20H30	
		3		MATIN : 08H00 – 10H00 SOIR : 20H00 – 20H30	
		4		MATIN : 08H00 – 10H00 SOIR : 20H00 – 20H30	
		Loundoungou	1	Moulurage	MATIN : 08H00 – 10H00
		Ateliers	MATIN : 08H00 – 10H00		
Loundoungou	1	Loundoungou	MATIN : 08H00 – 10H00 SOIR : 18H00 – 19H00		

5	Exigence en matière d'hygiène et de port des EPI	Cuisinier	Serveur	Nettoyeur	Plongeur	
		Tête	Charlotte bonnet de cuisine	Charlotte bonnet de cuisine	Charlotte bonnet de cuisine	
		Corps	Tenue et tablier	Tenue et tablier	Tenue	Tenue
		Main	Gant de cuisine	Gant en latex	Gants de nettoyage	Gants de nettoyage
Pieds	Chaussure de sécurité avec surchaussure	Chaussure de sécurité avec surchaussure	Chaussure de sécurité	Chaussure de sécurité		
6	Liste de l'équipement destiné à l'exécution de la prestation	Le soumissionnaire devra fournir une liste de ses équipements de travail destinés à l'exécution du contrat. Il doit disposer d'équipements performants, en nombre suffisant et en état de fonctionnement.				
7	Conformité administrative du Soumissionnaire	Le soumissionnaire devra fournir tous ses documents administratifs requis par la législation et réglementation en vigueur en République du Congo				

MAITRE NOEL MOUNTOU, NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10;
E-Mail : noelmountounotaire@gmail.com

«COFREK LOGISTIC»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL: 1 000 000 FRANCS CFA
Siège social : quartier Songolo, vers Guenin
Tél. : 05.098.29.56, E-mail : contact@cofrek.com
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du trois janvier deux mil vingt-deux, enregistré le quatre janvier de la même année, Folio 002/2 n° 0008, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COFREK LOGISTIC SARL U, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, quartier Songolo, vers Guenin.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Changé l'ancienne dénomination sociale, ATLANTIQUE SHIPPING, par COFREK LOGISTIC;
- Elargi l'objet social en ajoutant aux activités habituelles On/offshore, Chartering et Catering.

Lesquelles activités se présentent désormais ainsi:

- Consignation;
- Ship Broker;
- Logistique et transit;
- Prestations diverses;
- On/offshore;
- Chartering;
- Catering;
- Mis à jour les statuts.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 10 Janvier 2022 sous le n° CG-PNR-01-2022-D-00011.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE.

FUGRO SUBSEA SERVICES LIMITED

Société de droit de la Grande-Bretagne au capital de 9 401 GBP
Siège social: Fugro House (Aberdeen) Route Denmore, Pont de Don, Aberdeen AB238JW, Ecosse

Avis de fermeture de la succursale en République du Congo FUGRO SUBSEA SERVICES LIMITED

Adresse: 157, Avenue Stephan Tchitchelle, Centre-Ville, B.P.: 5426
Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2014-B21-00685

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration de la société Fugro Subsea Services Limited, en date du 31 décembre 2021, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, en date du 27 janvier 2022, sous le répertoire n°042/MN/022, et enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre le 28 janvier 2022, sous le numéro n°0803, folio 19/43, les Administrateurs de la société ont notamment décidé de la fermeture de la succursale de la République du Congo, qui était immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire,

sous le numéro CG-PN R-01-2014-B21-00685. Dépôt dudit procès-verbal a été effectué le 17 février 2022, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2022-R-00168.

L'inscription de la décision de fermeture de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier et de sa radiation dudit registre a été constatée le même jour.

Pour avis,

Le Conseil d'Administration.

AKER SOLUTIONS CONGO S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital de 10.000.000 Francs CFA

Siège social: Croisement Rue NGELI et 26 Rue TCHICAYA,
Quartier Wharf, Arrondissement 1 LUMUMBA, B. P. : 1154, Pointe-Noire
R.C.C.M.: CG-PNR -01-2013- B14-00027 / NIU: M2013110000392137

Suivant Procès-Verbal de conseil d'Administration, en date du 09 décembre 2021, les Administrateurs de la société AKER SOLUTIONS Congo S.A- ont décidé ce qui suit:
Nomination de Monsieur Claudio André LOUSADA MIGUEL TOMBUELA en qualité de président du Conseil d'Administration: Conformément aux articles 477 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et 15 des statuts de la société, les Administrateurs, nomment Monsieur Claudio André LOUSADA MIGUEL TOMBUELA, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Claudio André LOUSADA MIGUEL est nommé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à compter de la date des présentes.

Révocation formelle de Monsieur Timothy Lee CANTY de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour. Conformément à l'article 16 des statuts de la société, les Administrateurs décident de révoquer, formellement, Monsieur Timothy Lee CANTY de ses fonctions de Directeur Général, avec effet à compter de la date des présentes.

Nomination de Monsieur Gavin William Godfrey en qualité de nouveau Directeur Général. Conformément aux articles 485 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et 16 des statuts de la société, les Administrateurs nomment, en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Timothy Lee CANTY, Monsieur Gavin William Godfrey, responsable de la base des opérations au sein d'AKER Solutions Congo, né le 4 février 1967 à Dundee, au Royaume-Uni. Monsieur Gavin William Godfrey est nommé pour une durée de trois (3) ans renouvelables, à compter de la date des présentes.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2013- B14-00027.

Fait à Pointe-Noire, le 14 mars 2022.

Pour avis.

Le PCA

INSERTION LEGALE CONSTITUTION SARLU

Par acte en la forme authentique, en date du quatre septembre deux mille vingt un, enregistré dans la même ville les huit septembre de la même année sous le folio 162/3, n0 1816, la notaire soussignée a reçu les statuts de la société dénommée: EHS LOGISTICS SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE CAPITAL: 5.000.000 FRANCS CFA SIEGE SOCIAL: 304 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE, CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT I E.P. LUMUMBA, POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

La société a pour objet, tant en république du Congo et dans tous les autres pays:
- Fret aérien et maritime;
- Livraison de courrier;
- Transport domestique;
- Représentant des compagnies maritimes et aériennes.

Et, d'une manière plus générale, toutes les opérations industrielle, commerciales, financières, mobilières ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.

L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour modification des statuts.

Durée: (99) année, à compter de son immatriculation.

Ladite société est administrée par Monsieur Oluwatosin Babatunde COKER, en qualité de gérant, et Madame Ursula KOUHOUNANA BANOUJKA en cogérante.

Elle est immatriculée au Registre de commerce et du crédit mobilier sous le n° CG-PNR-01-2015-B12-00436/

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE AFRICAINE MULTISERVICES, en sigle «S.A.M.S»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 25 Février 2022, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 040/1 N0 0168, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: SOCIETE AFRICAINE MULTI-SERVICES, en sigle «S.A.M.S»;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000) ;
Siège social: Centre-ville, vers Elais, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

- Import-export; Manutention; Transport et logistique; Exploitation commerciale des carrières, sables et graviers; Commerce général; Commerce des matériaux de construction et pièces détachées; Courtage Hydrocarbure; Mise à disposition du personnel; Vente des engins; Divers services.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur DAMBA KAYA Naho Dhev Cyrmane.

RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00044 du 01 Mars 2022.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.



POTENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour le compte de notre client acteur majeur dans le secteur d'Audit et Conseil:

UN (1) ADMINSTRATEUR SYSTEME ET RESEAUX (H/F)

Vous souhaitez connaître les détails du poste et candidater?

Merci de postuler à l'offre au plus tard le 28 mars 2022 en consultant notre site dans la rubrique DERNIERES MINUTES:

<http://www.potentielrh.com>

4. Justification de qualification professionnelle

[A fournir par le Candidat]

Nous soussignés, certifions l'exactitude des informations ci-après, attestant que nous remplissons les conditions de qualifications requises pour exécuter les prestations fixées par la CIB, à savoir :

- a) Nous sommes une entreprise légalement enregistrée en République du Congo ;
- b) Nous réalisons nos activités dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en République du Congo ;
- c) Nous sommes ou serons (si notre offre est acceptée) en mesure d'accomplir pleinement la présent marché ;
- d) Nous remplissons les conditions de qualification suivantes :

- Capacité technique et expérience

- Nous avons exécuté [insérer «un» ou «deux»] marchés similaires, portant sur des fournitures ou des prestations de nature similaire au cours des [insérer «trois» ou «quatre»] dernières années.

- Nous disposons des compétences suivantes au sein de notre entreprise : [A détailler]

- Nous disposons du personnel suivant : [A détailler]

- Nous disposons des équipements ci-dessous [A détailler]

5. Acte d'Intention d'Engagement

Aux termes de l'appel d'offres No _____ intervenu le _____ 20____ entre La CONGOLAISE INDUSTRIELLE DE BOIS (ci-après désignée «la CIB») d'une part et [nom et adresse complète du Candidat] (ci-après désigné comme le «Titulaire»), d'autre part ;

ATTENDU que la CIB désire que certaines prestations soient livrées par le Titulaire, concernant le recrutement d'un prestataire chargé d'assurer le service de restauration d'entreprise et la gestion des cantines pour les employés de la cib dans les sites de Pokola et Loundoungou et a accepté une offre du Titulaire pour la réalisation de ces prestations de services.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché :

- (a) la soumission du Titulaire ;
- (b) La description technique de la prestation ;
- (c) La justification de la qualification du Titulaire.

2. En contrepartie des règlements à effectuer par la CIB au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de réaliser la prestation convenue et de remédier aux défauts et insuffisances de sa prestation conformément, à tous égards aux stipulations du présent Marché.

3. La CIB convient de son côté de payer au Titulaire, au titre de sa prestation de services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le montant dû au titre de ce Marché, et ce selon les modalités de paiement par chèque ou virement bancaire sur le compte du Titulaire, ci-après :

[Insérer les détails des références bancaires du Titulaire].

4. A la suite de la signature du présent Acte, les parties conviennent de conclure, dans un délai d'un (1) mois, un contrat relativement au présent marché.

Fait _____ le _____ 2022

SIGNÉ au nom et pour le compte de la CIB, par son représentant dûment autorisé,

Signature _____

Nom: ASHISH MALIK SIGNÉ par le Titulaire ou son représentant dûment autorisé,

Signature _____

Nom :

6. Modèle d'engagement à respecter la Politique anticorruption de la CIB

Date :

A la Direction Générale de la CIB*Monsieur le Directeur Général Adjoint,*

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre proposition pour [insérer ici l'objet de l'appel d'offres], nous, soussignés, avons bien pris connaissance des dispositions de la Politique Anticorruption de la CIB et nous nous engageons à respecter toutes les dispositions de cette politique nous concernant, pendant la procédure de l'appel d'offre et, si notre soumission est acceptée, pendant son exécution.

Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement ou définitivement du champ des marchés de la CIB, conformément à ladite politique, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché :

- * activités corruptrices à l'égard de l'administration publique et du personnel de la CIB ;
- * manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché ;
- * conflits d'intérêt ;
- * ententes illégales ;
- * renoncement injustifié à l'exécution du marché si notre soumission est acceptée ;
- * défaillance par rapport aux engagements que nous aurons souscrit.

Nous savons aussi que ces sanctions sont sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait le 2022

Signature en qualité de dûment autorisé à signer au nom et pour le compte du Candidat

[nom du Candidat]

PORTRAIT

Arlych Madzou-Moukassa, l'enfant de la rue devenu chef cuistot

Lors du premier Festival international de gastronomie africaine et de tourisme culinaire (Gastro Festi 229) à Ouidah (Bénin), en janvier dernier, un jeune Congolais de 28 ans a crevé l'écran: Thianslly Arlych Madzou Moukassa. Il a décroché la médaille d'or du concours. Pour avoir porté haut l'étendard du Congo, le «Médaille de Ouidah» a été congratulé par la ministre du Tourisme et des loisirs, Destinée Hermella Doukaga. Puis, dimanche 27 février dernier, il a, officiellement, présenté son trophée, au cours d'une cérémonie à Brazzaville. C'était en présence de M. Mathieu Mouloungui, directeur de cabinet de la ministre du Tourisme et des loisirs.



Thianslly Arlych Madzou Moukassa, le «Médaille de Ouidah»

Né le 26 août 1993, à Brazzaville, Thianslly Arlych Madzou Moukassa a connu une enfance difficile. «Je n'ai pas eu besoin d'un dictionnaire pour connaître la signification du mot pauvreté. J'ai vécu la pauvreté», se souvient-il. Lui qui perd son père à trois ans. Ce qui le contraint à vivre dans un orphelinat. Quand il en sort, il est atteint d'une grave maladie. Les médecins sont septiques qu'il retrouve son équilibre. Ce qui ne le démoralise nullement. Bien au contraire. «Je vais me battre pour retrouver ma santé», promet-il alors à sa mère. Après avoir redoublé le CM1, il sort premier de la classe. «J'avais cru, je voulais vraiment réussir», affirme-t-il. La maladie passée, faute de soutien, Thianslly Arlych quitte le toit parental pour la rue. «Je ramassais les choses à la poubelle pour manger. Parce que je n'avais personne pour m'aider. La première nuit, je l'ai passée

dans une paillote, à Mantsimou. J'ai aussi dormi au marché Total, au Plateau des 15 ans. Je mangeais dans des boîtes de conserve», se souvient-il. Après, il trouve un emploi de gardien de nuit chez des Chinois, en face du Stade Massamba-Débat. Un pis-aller. Le deuxième jour, deux de ses collègues sont tués dans un braquage. Il abandonne ce métier. Tenté par le métier des armes, Thianslly Arlych voit son espoir s'envoler quand son nom disparaît mystérieusement de la liste des personnes retenues. «L'idée de me donner la mort m'a traversé l'esprit. Mai j'ai pensé à ma maman, et je me suis abstenu», se rappelle-t-il. Après quelques années, le jeune bénéficie d'une formation en restauration dans le cadre du Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE), financé par la Banque mondiale. Après plusieurs stages, grâce

aux 7500 Francs de primes de transport qu'on lui donnait par semaine, il arrive à mettre sur pied son propre restaurant. Il exerce, en parallèle, plusieurs petits métiers, notamment la vente de téléphones, de journaux, et de tissages de femmes. Malheureusement, l'entreprise fait faillite. Ne s'avouant pas vaincu, il décide d'ouvrir un centre de formation. Mais, ses poches étant vides, il sollicite l'aide du ministère en charge de la Jeunesse, de la formation qualifiante et de l'emploi. Il ouvre un centre de formation, puis un deuxième. Malheureusement, pendant le confinement lié à la crise de COVID-19, tout le matériel acquis au prix de mille sacrifices est volé. «J'étais abattu, mais je n'ai pas baissé

les bras», soutient-il. A la fin du confinement, Madzou Moukassa a repris du service. Informé de la tenue d'un concours de gastronomie au Bénin, il croit, au départ, à une arnaque. Mais l'Association des cuisiniers du Congo (ACC) lui confirme l'existence du concours. Dépourvu de sous, un ami lui suggère, malgré tout, de candidater. Après le pied de grue à la Préfecture, il obtient son passeport, et grâce au sponsoring des Ateliers citoyens du Congo (ACC), le jeune chef s'envole pour le Bénin où la compétition avait déjà commencé. «Il y avait des candidats qui avaient trente, quarante ans d'expérience. Pour vous dire la vérité, j'ai regretté

PARCELLE A VENDRE

Derrière la Chambre de Commerce de Pointe-Noire
Superficie: 654m²



Tél.: 06 953 72 06

de participer au concours. Mais, je me suis dit, je dois me battre. A l'étape de demi-finale, les gens du ministère du Tourisme m'ont appelé pour me reconforter. La ministre a fait de même et a promis de me recevoir, si je remportais la compétition. Il y avait aussi les ACC qui m'appelaient pour me soutenir. Beaucoup de gens m'ont appelé depuis le pays pour m'encourager. Même ceux que je ne connaissais pas. Ce qui m'a donné plus de motivation», reconnaît Thianslly Arlych. Grâce au plat improvisé qu'il a concocté, baptisé «L'émietté de poisson salé à la purée de légu-

me au jardin d'Eden», le Congolais remporte le premier prix du concours. «Je n'en croyais pas mes yeux et mes oreilles. C'était incroyable», s'extasie-t-il. Le «Médaille de Ouidah» projette d'ouvrir un temple dédié à la gastronomie congolaise composé d'un centre de formation et d'un restaurant. «Réussir, c'est toujours possible, quand on a la foi, la volonté», tel est le message de Thianslly Arlych à tous ceux qui connaissent les mêmes problèmes que lui.

Véran Carrhol YANGA

ATLS

Africa Tax & Legal Services

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 F. CFA

Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B 16-00010

TELENUM CONGO SA

Société Anonyme avec Administrateur Général au capital de 10.000.000 Francs CFA

Siège Social: Avenue Amilcar CABRAL,
les Tours Jumelles Villarecci, Centre-Ville,
République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2014-B14-00063

Aux termes des décisions de l'Actionnaire Unique du 29 Décembre 2021, enregistrées à Brazzaville le 03 Mars 2022, sous le numéro 041/7 N° 0892, l' Actionnaire Unique de la société TELENUM CONGO SA, Société Anonyme avec Administrateur Général, a pris la décision suivante:

• Nomination de Monsieur Jean-Pierre BASEME, en qualité d'Administrateur Général Adjoint, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Actionnaire Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire Unique sous le numéro CG-BZV-01-2022-D-00093, du 03 Mars 2022.

Déclaration modificative au RCCM de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2014-B1400063, du 03 Mars 2022.

Pour avis.

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE

STELLA URSULA MOUELLET

Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, Notaire
Tél.: 05 520.40. 97/06 969. 10.49 etudenotairemouellet@gmail.com

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2021, enregistré au bureau d'enregistrement et des timbres en date du 20 janvier 2022, sous le folio N0014/36, N° 191, il a été dissout une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société à responsabilité limitée;

Dénomination: R.J. TRADING ;

Capital social: Le capital social fixé à 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts de 10.000 francs CFA chacune;

Siège social: Le siège social est fixé à Pointe-Noire, Centre-ville ;

Objet social: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

- Import;
- Boulangerie, Pâtisserie.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier;

Gérance: la société est gérée et administrée par Monsieur JAMMAL Mohamed ;

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM CG/PNR/01/2014/B12/00468 du 5 août 2014.

Pour insertion,

Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET,

Notaire.

BASKET-BALL A BRAZZAVILLE

La Ligue renforce les capacités des entraîneurs

Pendant cinq jours, les entraîneurs des clubs étaient réunis en stage de formation, à l'initiative de la Ligue départementale de Brazzaville.

Le basket-ball brazzavillois prépare la reprise des compétitions. Aussi, le bureau exécutif de la Ligue a-t-il profité du séjour dans la capitale de l'expert FIBA Blaise Louamba Balekita, installé au Gabon, pour offrir aux entraîneurs de la capitale (auxquels s'est joint un Ponténégrin) "une formation de qualification pour certains, de renforcement des capacités pour d'autres", a expliqué l'expert. Quant à ceux qui n'avaient jamais pris part à un stage, ils pourront "aspirer à devenir soit entraîneur de mini-basket, soit emboîter le pas avec le niveau I". En définitive, il s'agit de rendre les cadres techniques plus performants. Il faut dire que les performances ne viennent pas seulement des acteurs, mais c'est l'ensemble des deux (athlètes et entraîneurs) qui font la performance.

Les participants ont été éduqués sur plusieurs thèmes pendant trois jours de cours théoriques et deux autres réservés à la pratique sur le ter-



Les officiels et les techniciens formés

rain. Au terme de leur évaluation, un diplôme sera décerné à chacun, selon son niveau. "J'attends de vous un changement d'attitude et de comportement dans l'évolution du basket congolais", a déclaré Blaise Louamba Balekita au terme de la formation.

L'attente de la Ligue, selon Fabrice Makaya Matève, est de disposer d'assez de cadres techniques pour s'occuper des clubs, afin qu'ils puissent avoir des joueurs de bonne qualité. L'Amicale des entraîneurs ne comptait que 4 entraîneurs de niveau 1 attendant de passer l'examen de niveau II et moins d'une dizaine d'autres aspirant au niveau I. « Cette situation était dans une certaine mesure

un handicap à l'encadrement de nos athlètes et à leur évolution professionnelle », a estimé le président de la Ligue départementale, avant d'exhorter les stagiaires à faire « preuve, chaque fois que cela sera nécessaire, notamment dans vos clubs respectifs, d'une grande aptitude dans la gouvernance sportive des matches ».

Le 2^e vice-président de la Fédération congolaise de basket-ball, Mizère Moundongo, a encouragé l'initiative du bureau de la Ligue et demandé aux entraîneurs d'aller dans leurs clubs respectifs, non pour « dormir » mais pour « travailler ».

G.-S.M.

FOOTBALL/CHAMPIONNAT NATIONAL DES U17

Un nouveau format pour valoriser les jeunes talents

C'est fait. Annoncé avec pompe par la FECO-FOOT, le championnat national des jeunes de moins de 17 ans des équipes de Ligue 1 a bel et bien été lancé samedi 12 mars 2022 au Stade Massamba-Débat. L'objectif est d'offrir une plateforme d'expression aux jeunes talents mais également d'évaluer le niveau de formation des clubs de l'élite nationale. C'est une ambition portée par le Comité exécutif à travers la Ligue nationale de football des jeunes. Pour le président de la FECOFOOT, Jean-Guy Blaise Mayolas, qui a donné le coup d'envoi en présence du conseiller aux sports du Président de la République, Pascal Akouala, ce championnat vise la relève et tient à la préparation des meilleurs résultats en investissant chez les jeunes. Il a pour but d'assurer au sein des clubs une véritable relève d'élite, d'évaluer la formation des clubs et de préparer les équipes nationales des moins de 17 ans. Et la Fédération fera tout ce qui est de son pouvoir pour accompagner la jeunesse, car le football des jeunes est le socle du développement du football congolais de de-



Mayolas saluant les U17 du CARA

main. Pour cela, la FECO-FOOT a octroyé une subvention de 2.500.000 francs CFA à chaque équipe participante.

12 journées, 14 équipes, 2 poules

La première phase du championnat va s'étendre sur 12 journées avec deux poules de 7 équipes chacune. La première poule compte les équipes de Brazzaville, six, au total, et l'AS Otohô; la deuxième, Pointe-Noire avec les équipes de la capitale économique, six également; et l'AC Léopards de Dolisie.

Comme avait prévenu Jean-Guy Blaise Mayolas, il sera hors de question de tricher

sur l'âge des joueurs. Le président de la Ligue nationale de football des jeunes lui a emboîté le pas, en attirant l'attention des dirigeants sur le respect du règlement sur cet aspect. « C'est une catégorie à partir de laquelle on peut créer et mettre en route tout un projet d'une nation en ce qui concerne le football. Ce que la FECOFOOT a mis en place, s'il est bien suivi dans cinq à dix ans, peut faire en sorte que le niveau de notre football s'élève », a souligné, de son côté, le conseiller aux sports du Chef de l'Etat.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

MINISTRE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°003/2022/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIDK/
BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	11368 du 03/09/2021	Pille(s) : 01	TCHIALI	05	ILANGA MOLA Claude
2	10444 du 03/06/2020	Bloc : 14	SIAFOUMOU (5, Rue Camille D.)	05	MOULOUNDA NIANGUI Paule Elodie
3	11601 du 03/01/2022	Section : AG	SOTILEMBA (Famille Tchimpoukou)	05	MALOSSO Jean Jacques
4	11274 du 19/07/2021	Bloc : 112	TIE-TIE (FOUCKS)	03	KIMBATA Brigitte
5	10971 du 03/03/2021	Bloc : 187	MVOUMVOU	02	OBONGO GNADINGA VINESLY LESLIA
6	11123 du 28/05/2021	Section : U	SIAFOUMOU	05	ASSONGO BONDO Jakez
7	10935 du 08/02/2021	Bloc : 79	MONGO MPOUKOU	05	MOULENGOU Chimène
8	7886 du 19/10/2016	Bloc : 18	MONT KAMBA	04	BISSEMO Ephrasie Yolande
9	11479 du 27/10/2021	Section : AF	TIE-TIE	03	KIBODI Ludovic Maurice
10	11615 du 05/01/2022	Bloc : 183	MONGO MPOUKOU(Files MPOUKOU)	05	DAMBA MOUNGONDO Serge Bertrand
11	11032 du 02/07/2021	Section : ABW1	NKOUIKOU	05	BONGHO Jean Ismaël
12	11512 du 18/11/2021	Bloc : 28	ZONE INDUSTRIELLE	02	DOUKOURE Mamadou
13	6885 du 06/10/2015	Bloc : 82	MBOTA	04	NGOMA David Hervais
14	11291 du 26/07/2021	Section : CF2	TCHIBALA (File TCHISSIMBA)	05	KOUMBA née GATSE KOUMOU Audrey Maïette
15	11234 du 23/06/2021	Bloc : 95	MONGO MPOUKOU	05	AYINA AKILOTAN Samuelle Reine
16	10880 du 31/12/2020	Section : V	MVOUMVOU	02	Maguy Helena Ginette BAZOLO
17	11451 du 14/10/2021	Bloc : 65	GRAND MARCHE	01	GANGUE Aïssata
18	11466 du 22/10/2021	Section : BW	NGOFFO	05	ABIYOS BOBO Frandely Charmant
19	11482 du 29/10/2021	Bloc : 48	NKOUIKOU	04	Ibrahima GAKOU
20	11289 du 26/07/2021	Section : AK	MONGO KAMBA(Files Loussimina)	05	Les ENFANTS ZEFFOU POATY
21	11582 du 25/12/2021	Bloc : 355	VINDOULOU	05	MAHOUNGOU BOUSSOUGOU Charlemagne Pavel
22	10621 du 18/08/2020	Section : CL2	SIAFOUMOU (Famille MPOOUKOU)	05	PANDZOU Douthe Héritier
23	10340 du 30/01/2020	Bloc : 34	MBOTA (RAFFINERIE)	05	SAH Jean Aymar Pierre
24	5414 du 17/06/2014	Section : CL	VINDOULOU	05	NZINGOULA Didier Bienvenu
25	11535 du 26/11/2021	Bloc : 150	MONGO MPOUKOU	05	MOUNGUENGI Rodrigue
26	11637 du 17/01/2022	Section : ABWSuite	Village SINGA(Files TCHINIAMI-NK)	LOANGO	MAVOUNGOU Florent
27	10725 du 23/09/2020	Bloc : 28	SONGOLO	05	ZAKOULOU Grâce Ramel et ZAKOULOULOU Loïc J.
28	11061 du 21/04/2021	Section : AB	MONGO MPOUKOU	05	NGOULOU Giles Kevin
29	11210 du 04/06/2021	Bloc : 22	MATENDE(Ste Bernadette)	02	CHAKIBOU MOHAMED NABIL
30	11313 du 04/08/2021	Section : BW	TIE-TIE	03	MBOUNGOU -MAYOUMA Benny Prescilia
31	11561 du 13/12/2021	Bloc : 67	MONT KAMBA (Famille Kanzi)	04	MPAKEBUI-DOLAMA Laura
32	11215 du 07/06/2021	Section : S	NKOUIKOU	04	MBANGO MBIDA Kindro Gottard
33	11431 du 01/10/2021	Bloc : 23 bis	FAUBOURG	05	MIYOUNA Léandre Marin
34	4255 du 02/07/2013	Section : V	KITOKO Daniel	02	MOBONDZO ENDZONGA Marien
35	11364 du 26/08/2021	Bloc : 49	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	BOUANGA Berthe Amélie
36	11582 du 21/12/2021	Section : CL2	VINDOULOU	05	MAHOUNGOU BOUSSOUGOU Charlemagne Pavel
37	9135 du 16/03/2018	Bloc : /	LOANGO (MATOMBI)	LOANGO	Richard Lucien Maurice MOULET
38	10670 du 01/09/2020	Section : AFJ2	MONT-KAMBA (Famille Loussimina)	04	SASSA Orlando
39	10999 du 15/03/2021	Bloc : 115	PLATEAU HINDA	04	KOLGA Dramane
40	11226 du 17/06/2021	Section : CF2	TIE-TIE	03	Christin Stevens MALANDA BAMBI Gery Christel MALANDA MBEDI Nell AYMERIC MALANDA NKOMBO

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau de la Conservation
Florent MAVOUNGOU

Fait à Pointe-Noire, le 10 Mars 2022

ANNIVERSAIRE

C'était le 18 mars 1962: naissance de la FECOFOOT!

Pour certains, elle n'est plus à présenter. Mais pour le plus grand public et particulièrement les jeunes générations, il peut être instructif de rappeler l'histoire de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) qui fête ses 60 ans en ce milieu du mois de mars 2022. Elle est née sur les cendres de la Ligue de football du Congo, elle-même née de l'implosion de la Ligue de football d'AEF. Le chemin fut long et semé d'embûches avant de pouvoir célébrer la naissance d'une entité unique chargée de gérer et d'organiser le football congolais au lendemain de l'indépendance du pays. Au commencement était la Ligue de football d'AEF (Afrique équatoriale française) ayant son siège à Brazzaville et présidée par Papa Odin. Le 11 octobre 1959, elle implorait pour donner naissance à des ligues nationales dans chacun des pays membres (Moyen Congo, Gabon, Oubangui-Chari et Tchad). On est à l'orée de grands bouleversements politiques. On conçoit mal en effet que Brazzaville continue à diriger le football de territoires autonomes en passe d'accéder à l'indépendance. Le Moyen Congo aura donc, par voie de conséquence, sa Ligue. La réunion constitutive de la Ligue de football du Congo a lieu le 13 mars 1960 à Dolisie. Les organisateurs décident de créer un Conseil national constitué de 6 délégués de Brazzaville, 4 autres de Pointe-Noire et, enfin, 2 délégués de Dolisie, soit un total de 12 membres. 90 équipes congolaises régulièrement affiliées à la FFF (Fédération française de football) partici-



Aujourd'hui sexagénaire, la FECOFOOT a enfin un siège moderne

pent à l'assemblée constitutive, pour mettre en place le bureau de la Ligue. Au terme des travaux, ce bureau est formé ainsi qu'il suit : Pierre Odin (Président/ Brazzaville), André Allignol (1er vice-président/ Pointe-Noire), Honoré Mallet (2e vice-président/ Dolisie), Gilbert Thomas Mankoundia (3e vice-président/ Brazzaville), Georges Frische (Secrétaire général/ Brazzaville). Il faut alors attendre la réunion des ministres des Sports des pays francophones, les 25 et 26 février 1962 à Paris, pour assister à l'avènement de la FECOFOOT. Dans la capitale française, les ministres ont en effet décidé de la création des fédérations sportives dans chaque Etat. Au Congo, l'assemblée constitutive de la FECOFOOT a lieu le dimanche 18 mars 1962 dans la salle de conférence du ministère de l'Information. Les délégués des trois sous-ligues du pays

(Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie) élisent au scrutin secret un bureau provisoire dont le mandat courra jusqu'au 30 septembre 1962. Ils portent à sa tête Gilbert Thomas Mankoundia (Brazzaville) au poste de président. Thomas Makosso (Pointe-Noire), Gaston Baboka et Gérard Yandza sont respectivement 1er vice-président, 2e vice-président et 3e vice-président. Gabriel Dos Santos, secrétaire général, Tchicaya Mangaphout, premier secrétaire général adjoint, et Henri Mondjo, deuxième secrétaire général adjoint, complètent le bureau. Papa Odin est élevé au rang de président d'honneur. Peu après son élection en présence de Jean-Claude Ganga, alors Inspecteur général des Sports et représentant du ministre des Sports, Gilbert Thomas Mankoundia manifeste son désir de voir la Fédération naissante être dotée d'un local

offert par le Gouvernement et d'un fonctionnaire permanent aux frais de l'Etat. En attendant, l'équipe fédérale provisoire de la FECOFOOT conduit l'équipe nationale à la 1ère Coupe des Tropiques que le Congo remporte à Bangui.

Le mandat du bureau provisoire expire le 30 septembre 1962. Sous la pression populaire et médiatique, Gilbert Thomas Mankoundia convoque les Ligues, les districts et les clubs en vue de procéder à l'élection du bureau définitif de la Fédération. L'assemblée générale a lieu les 5 et 6 janvier 1963 à Brazzaville, et porte Joseph Moutsila à la présidence de l'instance dirigeante. Ce dernier ne restera en place qu'une année, car de 1964 à 1969, Gilbert Thomas Mankoundia revient en force à la tête de la FECOFOOT. C'est l'homme qui aura eu plus de succès durant ses mandats successifs.

De trois ligues au départ, le football congolais compte aujourd'hui douze ligues départementales, de centaines de clubs et de groupements affiliés.

Le football congolais n'est pas parmi les moins titrés du continent, ses équipes nationales de jeunes ont déjà participé au moins à une Coupe du monde de leurs catégories. L'audace des pères fondateurs de la FECOFOOT a payé. Mais beaucoup reste à faire.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

(Prochainement : Les hommes qui ont dirigé la FECOFOOT)

CHAMPIONNAT NATIONAL DE LIGUE 1

On remet les chaussures à crampons !

La trêve est terminée, même si l'on ne peut réellement parler de trêve au Congo. L'élite du football a remis ses bottines. Elle a abordé la deuxième phase. La phase retour du championnat a en effet démarré samedi 12 mars. C'était la treizième journée.

On attend beaucoup de cette ultime manche d'où sortira le champion de la saison 2021-2022. Et l'on se remet soudain à rêver. Aura-t-on de joutes explosives que n'a pu offrir la phase aller? Cette dernière ne fut pas un modèle de football, excepté les rares rencontres qui ont fait transpirer des gradins presque déserts. L'on a scruté donc l'horizon le week-end dernier afin d'y découvrir les signes évidents qui garantissent une reprise qualitative dont les acteurs sont aussi bien les joueurs que les arbitres.

Ce sont JST et l'AS Cheminots de Pointe-Noire qui ont donné le ton dans le Stade Massamba-Débat à Brazzaville. Les protagonistes ont offert trois buts au maigre public : 2-1, en faveur des jeunes descendus des collines de Talangai.

Les filets étaient cependant prêts à rompre sur la même pelouse entre FC Kondzo et FC Nathaly's de Pointe-Noire en deuxième rencontre. Beaucoup de sueurs et... de buts. En effet, les Brazzavillois ont réalisé le score le plus bavard de la journée : 6-0. Terrible leçon de foot, dirait l'autre !

Naturellement les joutes du lendemain ont fait déferler un peu plus de monde au stade Massamba-Débat. Pour appuyer Inter Club et Diables-Noirs, d'un côté, CARA et Patronage Sainte-Anne, de l'autre. Finalement, Diables et Aiglons l'ont emporté, respectivement par 2-0 et 1-0.

A Dolisie, l'AC Léopards, habité par une rage de vaincre, a encore empoché trois points, aux dépens de l'AS BNG qu'il a battue par 3-1. Ce qui lui permet de prendre cinq longueurs d'avance sur l'AS Otohô qui était occupée par son match de Coupe de la Confédération...

Enfin, à Pointe-Noire où elle était en déplacement, l'Etoile du Congo a pâli face à l'avant-dernier du championnat, Nico-Nicoyé : 0-2! Les douze journées restantes sont autant de rendez-vous susceptibles de juguler le public. Qui, on l'espère, reviendra massivement pour forcer ses favoris, les mesures barrières liées à la crise sanitaire mondiale ayant été allégées. Des favoris qui, on l'espère aussi, sortiront des sentiers battus pour mériter sa confiance et, du coup, essayer de relever la qualité du spectacle.

G.-S.M.

Rappel des résultats : JST-AS Cheminots (2-1), FC Kondzo-FC Nathaly's (6-0), Inter Club-Diables-Noirs (0-2), CARA-Patronage Sainte-Anne (1-0), AC Léopards-BNG (3-1), Nico-Nicoyé-Etoile du Congo (2-0).

KARATE

Les dames honorées à Pointe-Noire

Pour ne pas être en marge de la Journée internationale des droits de la femme, la Ligue départementale de karaté, style shotokan, de Pointe-Noire, que dirige maître Michel Malalou, a organisé le 8 mars dernier la Coupe de karaté exclusivement dames. Elle a été remportée par Loandjili.



Vue d'un combat

Vingt et une (21) dames au total, venues de trois sous ligues (Tié-tié-Ngoyo, Mvoumvou-Mongo-Poukou et Loandjili-Lumumba) étaient aux prises, tant en kumité qu'en kata. Sur le plan technique, toutes les dames n'ont pas encore atteint le niveau escompté. Ainsi, le président de la Ligue a invité les encadreurs des clubs de se remettre résolument au travail, afin de hausser leur niveau technique et tactique, dans la perspective des manifestations sportives programmées dans le cadre de la célébration du centenaire de la ville de Pointe-Noire qui pointe déjà à l'horizon.

Au chapitre des récompenses, hormis les médailles gagnées par les trois premières de chaque catégorie, les participantes ont été gratifiées d'un pagne flamant neuf par le président de la Ligue, Me Michel Malalou. Question de leur souhaiter bonne fête du 8 mars.

Equateur Denis NGUIMBI

Les résultats

Kumité Seniors: 1.Murielle Kignoumba. 2.Fatia Makanga.3. Claude Mismou.

Kumité Juniors nées en 2005: 1.Mouzomo. 2.Nanou Pandzou. 3.Télémine. Kumité Juniors nées en 2004: 1.Makaya Makosso. 2.Eureka Paka. 3.Edna Mboukou.

Kata: 1.Débora Moudzali. 2.Line Onany. 3.Mavoungou Boutoto. Classement général: 1.Loandjili (3 Or ; 2 Ag et 1 Br). 2.Mvou-mvou (1 Or ; 2 Ag).

FOOTBALL / COUPE DE LA CONFEDERATION

L'AS Otohô a-t-elle déjà compromis ses chances?

Pour son avenir en Coupe de la Confédération, l'AS Otohô tremble comme des feuilles de bananier au vent. En effet, le représentant congolais dégringole à la troisième place de son groupe, synonyme d'élimination, à deux journées de la fin de la phase de poules.

L'AS Otohô était aux prises avec les Egyptiens d'Al Masry, dimanche 13 mars à Alexandrie. Pour le match de la quatrième journée. Une courte défaite en est résulté.

Les deux formations ont rejoint les vestiaires à égalité à la mi-temps (0-0). Mais beaucoup de frayeurs côté congolais, tant les Egyptiens ont su contrôler une bonne partie du temps de jeu. Et ce



Al-Masry-AS Otohô à Alexandrie

qu'on craignait s'est produit: le but victorieux d'Al Masry intervenu à la 83e minute de jeu : 1-0.

Ce match a encore révélé les insuffisances offensives de l'AS Otohô. Des attaquants au paradoxe au bout des bottines ! Ils oubli-

ent de tirer et de bien tirer au but. Lorsqu'ils tirent au but, ils tirent mal et les occasions se font rares. La défense, alors acculée, craque en fin de partie. Et c'est le bouquet!

Ces insuffisances étaient-elles celles du staff technique

dirigé par Alou Badra? D'aucuns seraient tentés de le croire. Seulement, qu'est ce que l'entraîneur à avoir à ce niveau du match ou de la compétition quand un attaquant oublie de lever le bon pied ou la tête au bon moment pour "scorer"? Lui, n'a que le conseil; pas la tête et les pieds du joueur.

L'aventure africaine des protégés du président Maixent Raoul Ominga risque de s'arrêter, bêtement, en phase de poules. Ils recevront TP Mazembé dimanche prochain à Kinshasa, avant de terminer par un dernier déplacement à Garoua pour en découdre avec Coton Sport du Cameroun. Une expérience de plus seulement?

Jean ZENGABIO